This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Preservation facsimile
printed on alkaline/buffered paper
and bound by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts
2004

PAUL JOSEPH SACHS

HARVARD COLLEGE LIBRARY
THIS VOLUME FROM THE HARVARD COLLECTION OF BOOKS ON THE FINE ARTS IS THE GIFT OF PROFESSOR PAUL J. SACHS OF THE CLASS OF 1900, OF THE FOGG MUSEUM OF ART

CHARLES-NICOLAS COCHIN.

MÉMOIRES INÉDITS.

LILLE. IMPRIMERIE L. DANEL.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

MÉMOIRES INÉDITS

DE

Charles-Nicolas COCHIN

SUR LE

Comte de CAYLUS, BOUCHARDON, les SLODTZ.

Publiés d'apres le manuscrit autographe

Avec Introduction, Notes et Appendice

Par M. Charles HENRY.

PARIS,

BAUR, Libraire de la Société,

11, rue des Saints-Pères.

1880

40517.1.20

A

Monsieur CHARLES LÉVÊQUE

Membre de l'Institut,

Professeur au Collège de France.

INTRODUCTION.

Qui dira toutes les puissances charmeresses du dix-huitième siècle?... Le froufrou de ses élégances, les bruits éteints de ses boudoirs, les mythologies qui enroulent leur sommeil aux chaînes de ses tapisseries ont dicté à Théophile Gautier de merveilleux pastiches et de fantasques créations. Arsène Houssaye lui doit de charmants vers et le plus délicat de sa gentilhommerie littéraire. Siècle d'étiquette et de laisser-aller, de scepticisme et de passion, de mysticité et de philosophie, il a prêté à Gérard de Nerval le sujet de curieuses autopsies mentales et la trame d'une de ces existences, affolées d'imprévu, que la Bohême, même la plus picaresque de notre temps, n'a pu faire réétinceler. Avant de décapiter la royauté, ce siècle a fondé une autocratie : la domination de la femme ; une

république, la république des arts ; par là il séduisit MM. de Goncourt.

Regardez ce charmant portrait : « Sans études, parfois liseurs, mais sans lettres, sans usages, sans manières, formés tout seuls, poussés naturellement à la volonté du hasard et de leur intelligence,.. les artistes du dix-huitième siècle... avaient une façon de bon sens neuve, imprévue et libre, un tour d'idée natif, heureux et joyeux. Tout chez eux venait d'eux : leur fortune et leur esprit, un esprit auquel nul n'avait touché, et qu'ils n'empruntaient à rien, un esprit rare et propre, loyal, franc, net, un esprit à la grâce de Dieu, de bonne foi et de bonne source, vivant et bien venu, comme un enfant de campagne. Ils pensaient délibérément, à tous risques, ne sachant se taire ni mentir, sachant rire. Ils avaient été doués d'une belle humeur active, d'une imagination ironique et plaisante. Ils avaient reçu, naissants, le don de la comédie des ateliers, le don de cette vengeance rieuse, lutine, enfantine et méchante, la *charge*, cette drôlerie entre la niche et la farce, qu'on dirait inventée par Aristophane à l'école. Il avaient été armés de gaieté. Venus de bas, de rien, du peuple, montés dans un monde de noblesse et ne s'oubliant pas, ils

gardaient et défendaient avec la gaieté l'orgueil de leur pauvre naissance. Ils sauvaient leur dignité en portant leur liberté partout, en prenant partout leur franc juger, leur franc parler et leur franc moquer, moquerie fière et haute, avec laquelle, affranchis de la roture, les parvenus du talent apprenaient l'égalité aux grands comme aux riches. »(1)

Ainsi furent les Lebas, les Eisen, les Moreau, les Audran, les de Troy. Ainsi fut Charles-Nicolas Cochin.

Né en 1715, comme beaucoup d'alors élève de son père, recommandé par Soufflot à la Marquise de Pompadour, il fut désigné à trente-quatre ans, avec l'abbé Leblanc, le célèbre auteur d'*Aben-Saïd*, et Soufflot, pour accompagner, en Italie, le Marquis de Marigny. Le voyage n'était pas un voyage ordinaire; il dura deux grandes années. Le Marquis, nommé à vingt-un ans, en survivance de M. Le Normant de Tournehem, directeur général ordonnateur des bâtiments du roi, y devait puiser dans le commerce des œuvres magistrales l'éducation de son sens artiste. M. de Marigny rapporta-t-il d'Italie la critique et la lar-

(1) *Portraits intimes du dix-huitième siècle.* Paris Charpentier 1878, page 289.

geur ? Les avis sont un peu partagés. En tous cas, l'Italie ne fut pas inutile à Cochin : elle lui rapporta le cordon de Saint-Michel, la place de graveur du Roi, de garde des dessins de sa Majesté, de Secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et de sculpture, de censeur royal, puis ce qui valait mieux encore, l'affectueuse protection de M. de Marigny (1).

Et n'allez pas croire que l'artiste en fut moins cette incarnation spirituelle et libre dont MM. de Goncourt ont esquissé le type.

Vers 1758, il écrivait à Desfriches : « Dieu vous bénira, n'en doutez pas ; vous avez travaillé pour la propagation des écus des Cochin, des Le Bas, si que leurs bourses deviennent grasses à lard. Que de jouissances s'en suivront ! car voulez-vous de bons soupers, ayez des écus ; voulez-vous de bonne musique, ayez des écus ; voulez-vous de belles filles, idem ; jugez donc combien vous allez prospérer ! » (2) Vingt-quatre ans après, la note

(1) « Je n'entreprendrai point, Monsieur, d'être l'interprête des sentiments de la Nation à votre égard, je me borne à vous supplier d'accepter avec indulgence un léger tribut de ceux dont je suis pénétré. » (*Voyage d'Italie, ou Recueil de Notes sur les ouvrages de Peinture et de Sculpture qu'on voit dans les principales villes d'Italie*, par M. Cochin. Paris Jombert M D CC LVIII. — Dédicace au Marquis de Marigny, page V-VI).

(2) *Histoire des plus célèbres amateurs français* par M. J. Dumesnil. Tome III. Paris, Renouard, 1858, page 88-89.

n'a pas changé : « Beaucoup d'affaires, des maux d'yeux, des soupers en ville, on se couche tard, on ne se lève pas matin, des dessins à faire qui sont pressés, où l'on emploie les parties de la journée qu'on ne passe pas à table.. ainsi se passe la vie et après cela on se plaint qu'elle paraît courte. »(1) Et encore : « Vous avez peut-être été surpris d'apprendre que je me trouve quelquefois aussi court d'argent ; mais le principal de ma petite fortune est fondé sur les bienfaits du feu Roi, que m'a procurés l'amitié de mon bon ami et protecteur M. de Marigny ; or, je n'en suis point payé, et ce qui m'est dû de ce côté monte à plus de 25,000 livres ; au moyen de quoi je ne me soutiens presque que par mon travail qui ne me rapporte pas beaucoup, surtout à cause de la quantité de corvées gratuites que je me trouve engagé à faire, parce que je suis bon diable, et qui me consomment un tiers de mon année, et quelques autres raisons encore que je ne dois pas expliquer. » (2) Ces demi-mots, ces phrases tour à tour entortillées et rapides comme une impro-

(1) *Histoire des plus célèbres amateurs français* par M. J. Dumesnil. Tome III. Paris, Renouard, 1858, page 110.

(2) Ibid., page 116.

visation, tout cela est clair, sincère, éloquent. Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher un complet déshabillé, il est ici.

Dans cette œuvre, qu'il a modestement intitulée *Anecdotes*, en se faisant l'anecdotier de son art Cochin s'est fait l'anecdotier de son cœur. Et cette âme consciencieuse et honnête, un peu sentimentale, un peu bourgeoisement éprise des distinctions hiérarchiques, avec sa finesse de vieux paysan et son expérience teintée quelquefois d'ironie et d'amertume, a tracé des hommes et des choses une image peut-être moins primesautière, moins spirituelle à coup sûr, mais plus scrupuleuse que les *Mémoires secrets* de Bachaumont.

Son livre, il le parla plus d'une fois: dans l'antichambre de l'Académie, au café, dans les ateliers; mais il ne le publia pas. Bien plus, pour éviter une indiscrétion trop empressée il l'enterra, de par son testament, à la Bibliothèque royale et c'est tout récemment qu'un précieux catalogue nous en a révélé l'existence déjà problématique (1).

(1) L. Delisle. *Inventaire général des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*. Tome II, page 283.

« Un article du *Magasin Encyclopédique* de l'année 1795, » disent MM. de Goncourt, « mentionne un manuscrit légué par Cochin et existant alors la Bibliothèque Nationale, un manuscrit de cinq cents pages entièrement de sa main Ce manuscrit contenait des anecdotes sur les Slodtz, sur

Hélas ! qui le blâmerait d'avoir agi ainsi ? Un académicien, un employé des Menus-Plaisirs ne pouvait disséquer tout ce que l'ignorance, la bêtise, l'insolence entassaient d'arbitraire à l'Académie, aux Menus-plaisirs. La mallette, la Hollande pouvaient le soustraire à l'autorité, mais à l'embrigadement des coteries ?... D'ailleurs, les courageux eux-mêmes sont parfois timides ; celui qui sut, malgré le clergé de France coalisé avec le pape, malgré l'infâme Lebreton, malgré les censeurs, conduire à bon port l'*Encyclopédie*, quand il écrivit *le Neveu de Rameau* louvoya, sollicita les

Bouchardon, sur la tyrannie de M. de Caylus ; des espèces de mémoires de l'art du temps, où, d'après l'analyse du *Magasin Encyclopédique* perçait une amertume à la Chamfort, l'amertume d'une vie d'homme de talent vécue dans la société des grands, une vengeance contre ces *importants riches*, contre ces Mécènes de cour et leurs bas valets, si bien peints déjà par le vers de Gresset : « Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes... ». Les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque Impériale ne contiennent nulle trace de ce manuscrit, et les recherches qu'a bien voulu en faire, sur nos indications, M. Mabille, dans le fonds français, n'ont malheureusement abouti à aucun résultat. » (*L'art du dix-huitième siècle*, tome II, p. 73, note) La notice en question (tome sixième du *Magasin Encyclopédique*, pages 255-259), après avoir énuméré les principales inimitiés du Comte de Caylus et précisé l'origine de sa haine contre les gens de lettres, rapporte l'anecdote de M. de Bombarde et de l'auteur dramatique, puis les répliques de Bouchardon et de de Troy au Duc d'Antin. En somme, l'article est assez incomplet ; inutile de dire qu'il est faux sur le nombre des pages ; le volume de la Bibliothèque ne compte que 156 pages in-4°. Dans leur étude sur Madame de Pompadour (Nouvelle édition, Paris, Charpentier, 1878, p. 197) MM. de Goncourt reviennent avec les mêmes regrets sur notre manuscrit.

pondérations du dialogue et finalement recourut à l'inédit du portefeuille (1).

« Il fallait un calculateur pour remplir la place, ce fut un danseur qui l'obtint. — Recevoir, prendre et demander, voilà en trois mots le secret du courtisan ! » ces généralités, on les applaudissait au théâtre parce qu'elles étaient des généralités et aussi parce qu'elles étaient pimentées d'esprit et de polissonnerie, servies par Dazincourt, relevées par le jeu passionnel de Mlle Sainval et la jolie beauté de Mlle Contat ; mais un Cochin, même indépendant, n'eût pu, sans précautions littéraires, caricaturer les Contrôleurs ou cataloguer les scandales des Menus-Plaisirs.

Ajoutez à cela que ce livre regorge de noms et de personnalités. C'est le déroulement d'une fresque ruisselante de figures, d'expression et de caractéristique, mais d'une fresque dont toutes les têtes, comme dans la *Cène* de Léonard de Vinci semblent autant de points fascinés par un lieu géométrique. Vis à vis de Bouchardon, derrière les Slodtz, à travers ces coudoiements de gentilshommes, d'artistes, d'hommes de lettres, de

(1) Ce point de vue a été excellemment mis en lumière par Ch. Asselineau, dans son introduction au *Neveu de Rameau*. Paris. Poulet-Malassis, 1862, page XXI.

commis, de bourgeois, on entrevoit, on devine, on pressent Anne-Claude-Philippe de Tubières de Grimoard de Pestels de Lévy, comte de Caylus.

Voltaire peut expérimenter, Montesquieu disséquer des grenouilles, Diderot écrire un mémoire sur la *développante* du cercle, Rousseau herboriser, Buffon écorcher Newton (1), Turgot pratiquer la chimie (2), Daguesseau, Lamoignon de Malesherbes, Dionis du Séjour, Joubert du Bosc commettre pour la science d'austères infidélités à l'administration et au droit, la princesse d'Anhalt-Dessau, Agnesi, la marquise du Châtelet, la duchesse de Chaulnes peuvent vouloir ériger en tradition l'exemple d'Hypatie, Caylus apportera, lui aussi, dans ses goûts cet imprévu qui a fait de son temps un âge si personnel et si sympathique.

Il reproduira, alors que Malherbe éclipsait Ronsard, nombre de dessins de Raphaël, de Michel-Ange, de Léonard de Vinci et de Rubens; il illustrera les *Chats* de Moncrif; il gravera

(1) Bossut. *Histoire générale des mathématiques*. Paris, tome II, p. 56.

(2) Bibliothèque Nationale. Manuscrit français N° 12306. Lettres inédites à Macquer publiées par nous dans la *Gazette anecdotique* du 30 juin 1880.

d'après Bouchardon les *fêtes lupercales* et les sujets de la fontaine de la rue de Grenelle; il éditera les *Cris de Paris* et l'*Histoire de saint Joseph.*

Il écrira pour l'Académie des Inscriptions quarante-cinq mémoires sur des sujets, la plupart originaux, sur le papyrus, la peinture à l'encaustique, etc. Il fondera à l'Académie de Peinture et de Sculpture des prix d'expression et de costume, composant dans l'intervalle des dissertations d'esthétique (1) et des notices sur Van Clève, Trémollière, Michel Anguier, Regnaudin, François Lemoine, Bouchardon, Mignard (2), Watteau (3).

Au *Bout du Banc* il imaginera, avec La Chaussée, Voisenon, Moncrif, le grand prieur de Vendôme, Duclos, Salley, Crébillon et Mademoiselle Quinault, la présidente du lieu, des

(1) Un manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Université sous le titre : *Conférences et détails d'administration de l'Académie roïale de Peinture et de Sculpture, année* MDCCXLVII, présente de Caylus : 1° Réflexions sur la peinture contenant les moyens que l'on croit les plus capables pour développer et fortifier le génie et le goût de ceux que la nature a fait naître pour les arts ; 2° Dissertation sur la manière relativement à la partie du dessin et sur les moyens de l'éviter (avec un petit discours par forme de réponse de M. Coypel) ; 3° Dissertation sur l'harmonie en fait de peinture et sur la couleur (avec réponse de M. Coypel).

(2) *Mémoires inédits sur la vie et les œuvres des membres de l'Académie de Peinture et de Sculpture,* tome II, page XXXII.

(3) La notice sur Watteau a été retrouvée et publiée à Paris chez Dentu en 1861, par MM. de Goncourt.

facéties. des nouvelles, des romans qui en somme composeront douze volumes in-12, sans compter l'inédit et les œuvres douteuses comme le *B..... royal*, etc. (1). Là et ailleurs, mais sans collaboration, il donnera comme le marquis de Bièvre, comme le chevalier de Fénelon, comme le comte de Lauraguais, des tragédies, des comédies, quelquefois des parades (2). Bien mieux, il les jouera lui-même à Morville (3), comme plus tard devait faire à Trianon la famille royale, comme à Chevrette la Marquise de Gléon et Mademoiselle de La Valette, comme à Berny le Comte de Clermont et son fidèle Comte de Polignac, comme la cour chez le Prince de Conti à Bagnolet ou sur le théâtre particulier de la Duchesse de Villeroy, ou, sous la direction du duc de la Vallière, dans les « petits cabinets. »

Nous n'avons à retracer ici ni l'étrange priapisme de ce temps, ni le dévergondage de

(1) Octave Uzanne. *Petits conteurs du dix-huitième siècle. Facéties du Comte de Caylus.* Paris, Quantin 1879. Introduction.

(2) Voyez l'*Appendice* II, § 2.

(3) Un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université (M. S. L. III, 41) nous apprend qu'à Morville Monsieur de Caylus joua les rôles de Pirante dans les *Mariages assortis*, du Marchand Mercier dans la *Comédie-Impromptu*, de l'Intendant Guillot dans la *Maison culbutée*, de Mathurin dans le *Confident intéressé*, de Mathurin dans les *Ages ou la Fée du Loreau*.

toute cette littérature qui s'éditait à Cythère, « aux dépens de la Volupté, » par les soins d'avocats au Parlement. Mais ici encore Caylus se montre une des plus brillantes personnifications de son siècle. Il écrit à un vénérable Théatin : « En attendant je vous prie de n'avoir aucun scrupule sur les obscénités : je les aime et j'en suis digne (1). » Il tire pour son agrément personnel des planches dont « les sujets étaient véritablement en action. » Enfin il laisse, au rapport d'un biographe (2), de rarissimes plaquettes licencieuses, les mêmes peut-être que celles dont nous avons retrouvé des copies à la Bibliothèque de l'Université (3).

En ce siècle où le Trésor est une proie, où la cour est une école de dilapidations intelligentes et de délicates scélératesses (4), quoique ayant renoncé de bonne heure à la Cour, Caylus intriguera, non pour lui-même, il n'en avait nul besoin, mais pour ses adorateurs ou ses créatures. On verra dans ces pages le multiple enroule-

(1) *Correspondance inédite avec le P. Paciaudi*, édition Nisard. Paris 1877, tome I, page 113.

(2) *Biographie Michaud*. Art. Caylus.

(3) Voir l'*Appendice* II, § 1.

(4) H. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, *L'ancien régime*, 3e édition, Paris, Hachette, 1876, p. 89

ment de ses machinations. Et ce spectacle ne doit pas être considéré comme la pâture d'une futile curiosité. L'intelligence n'est pas seulement dans un théorème, une expérience ou une métaphore ; elle est aussi dans la vie et dans le type. A ce point de vue l'anecdote est comme un appendice au catalogue de l'œuvre ; le travail de Cochin devient un monument de haute philosophie.

MÉMOIRES DE COCHIN.

MANUSCRIT

Légué à la bibliothèque du Roi, par Charles-Nicolas Cochin, Chevallier de l'Ordre de Saint-Michel, dessinateur et graveur du Roi, garde des desseins de Sa Majesté au Louvre, suivant son testament (1) *reçu par Me L'Homme et son confrère, notaires à Paris, le 28 avril 1790, et remis à la bibliothèque par Me Belle, avocat en Parlement, Conseiller du Roi, Commissaire honoraire au Châtelet de Paris, Exécuteur dudit Testament Le.* (2)

(1) C est la première pièce de notre *Appendice* (p. 147). L'original est conservé dans l'étude de Me Cabaret ; nous en devons copie à l'obligeance de M. Marc Fabre, notaire honoraire.

(2) Dans les documents que le doyen actuel de la Chambre des Notaires de Paris, Me Thomas, a fait imprimer pour les distribuer à ses confrères, on trouve plusieurs détails caractéristiques sur Lhomme, notamment celui-ci : Au plus fort de la Terreur, il sortit plusieurs mois de suite sans chapeau afin de ne pas porter la cocarde obligatoire. Cet autre trait achèvera de le peindre. Il avait vendu sa charge au début de la Révolution ; par suite des lois nouvelles, son successeur perdait le tiers ou la moitié du prix qu'il avait payé à Lhomme. Un jour ce dernier vint dans l'étude de son successeur avec un paquet volumineux sous le bras. Après quelques paroles banales, Lhomme partit, laissant le paquet qu'il ne voulut jamais reprendre et, sur les insistances de son jeune confrère, se sauva précipitamment. L'autre y trouva une somme de cinquante ou soixante mille livres en or.

M. LE COMTE DE CAYLUS.

(1692 - 1765).

Les éloges de M. le comte de Caylus ont retentis (1) partout de son vivant et même après sa mort. Il en méritoit, son amour pour les Arts, qui lui a fait faire beaucoup de choses louables, lui doit assurer un rang distingué entre les amateurs. Cependant comme la postérité peut désirer de connoistre les hommes de plus près, on ne croit point être blâmable si l'on ose en dire quelques vérités moins obligeantes, mais qui feront connoistre la manière dont il s'est comporté avec les artistes.

Les gens de condition font sans doute honneur aux corps auxquels ils s'attachent, mais le malheur est qu'ils le savent trop bien, et qu'il est rare que leur protection ne dégénère pas en quelque peu de tirannie. Le comte de Caylus aimoit les

(1) Nous conservons l'orthographe de Cochin.

arts, et les connaissoit certainement mieux que la plupart des autres amateurs de son temps. Il avoit étudié le dessein et s'étoit beaucoup appliqué à la gravure à l'eau forte (1); cette pratique suivie de l'un des arts lui avoit ouvert les yeux sur leurs beautés. En général il jugeoit bien d'un tableau, d'une sculpture, et son premier coup-d'œil étoit assés juste. Je dis son premier coup-d'œil, parce que rarement il daignoit se livrer à un examen plus sérieux, même il se décidoit trop vite sur cette première vûe; et s'il lui arrivoit d'avoir prononcé légèrement, ce qui n'étoit pas aussi rare qu'il le croyoit, il n'en vouloit pas démordre, et il étoit presque impossible de l'en faire revenir : d'ailleurs il prononçoit sa décision si despotiquement que peu de gens se seroient hazardés à vouloir la réformer.

Les plus grands défauts qu'on ait pu reprocher à M. le comte de Caylus; c'est qu'il étoit vindicatif à l'excès; qu'il ne pardonnoit jamais à ceux qui, en quelque manière que ce fût, à dessein ou non, avoient en quelque chose heurté ses volontés. D'ailleurs il étoit excessivement partial, dès qu'il avoit épousé les talents d'un artiste, le mérite des autres ne lui étoit plus sensible, tout devoit être dans la manière de ce favorisé: ce qui

(1) Voyez dans le *Manuel de l'amateur d'estampes* de Le Blanc, l'énumération sommaire des 885 pièces gravées à l'eau-forte par le Comte de Caylus. Près de quatre cents pièces représentent des antiquités.

s'en éloignoit lui paroissoit, par cela seul mauvais. Il faisoit plus : si quelque autre artiste disputoit de réputation avec celui qu'il affectionnoit, il en devenoit l'ennemi (1).

C'est du moins, selon tout ce qu'on en a pu juger, une des principales causes de son inimitié contre M. Michel-René Slodtz (2), car on ne voit point que cet artiste ait rien eû à démêler directement avec lui. Cependant M. le comte de Caylus le persécuta sourdement partout où il put le rencontrer. Slodtz étant encore en Italie, où il a fait un long séjour, (3) s'étoit fait une réputation brillante qui perçoit jusqu'à Paris. Les pensionnaires qui revenoient de Rome, chantoient les louanges de ses talens et de son caractère.

(1) « Ce qui me déplaisait en lui ...», écrit Marmontel dans un portrait resté célèbre par sa méchanceté, « c'était l'espèce de domination qu'il avait usurpée sur les artistes et dont il abusait, en favorisant les talents médiocres qui lui faisaient la cour, et en déprimant ceux qui plus fiers de leur force n'allaient pas briguer son appui. » (*Œuvres complètes*, Paris, 1818, tome I, page 359).

(2) Cet artiste dont il sera si souvent question dans ce volume, né le 29 septembre 1705, mort le 26 octobre 1764, ne parvint jamais au rang d'Académicien, bien qu'il eût été agréé par l'Académie dès 1744. Son père était un sculpteur de mérite et on sait que deux de ses frères, dont il sera question plus loin, suivirent la même carrière. Il n'en est que plus singulier de voir cet artiste si vanté par Cochin rester toute sa vie Agréé de l'Académie.

(3) Deux fois dans le concours pour le grand prix de l'Académie Slodtz seul fut nommé ; deux fois on lui décerna un deuxième prix en 1724 et en 1726. Il faut ajouter que la première fois il n'avait pas de concurrents ; la seconde, il n'en comptait qu'un. Il dut donc partir à Rome vers 1726 ou 1727. Il y était encore en 1742. (Voyez *Archives de l'art français*, T. V, 288 et 289 et VI, 99-104).

Ils disoient assés hautement que s'il revenoit il seroit l'émule de M. Bouchardon. Ces assertions étoient un peu exagérées, et il est certain qu'à beaucoup d'égards, M. Bouchardon lui étoit supérieur, surtout pour la science des formes correctes de la nature ; d'ailleurs il avoit moins de manière, enfin c'étoit un plus grand sculpteur, mais Slodtz avoit plus de grâce dans sa composition, plus de noblesse et de richesse dans ses ajustemens ; il drappoit aussi bien, et exécutoit beaucoup plus délicatement ses draperies. C'étoit de quoy partager les gouts et les suffrages. M. le comte de Caylus n'admettoit la comparaison de qui que ce fût avec M. Bouchardon, à qui il rendoit un culte exclusif ; et on est fondé à croire de là que cet amateur étoit prévenû contre Slodtz, même avant qu'il arrivast à Paris.

La manière dont Slodtz se trouva forcé de se conduire avec lui depuis son arrivée, ne contribua pas à faire revenir M. de Caylus sur son compte. Cet amateur, avec une apparence de familiarité qui sembloit établir entre lui et les artistes la plus pafaite égalité, aimoit cependant qu'ils lui fissent leur cour. Il vouloit dominer dans la petite république des arts, ayant renoncé, je n'ay pas scu pourquoy, à la considération que donne les accès à la cour, (1) le seul empire qui lui restoit étoit

(1) Cet éloignement pour la Cour peut s'expliquer par le caractère même de Caylus : « Le comte de Caylus », disent MM. de Goncourt, « se

celui des arts, et l'autorité qu'il tâchoit de s'y conserver (1); aussi préféroit-il entre les artistes, ceux qui lui paroissoient les plus soumis, et qui avoient la complaisance même de gâter quelquefois leurs ouvrages pour suivre au pied de la lettre ses avis, lesquels n'étoient pas toujours aussi judicieux qu'il les croyoit.

Slodtz en arrivant à Paris (2) fut demeurer avec ses frères (3) qui étoient dans un état d'aisance au-dessus de la sienne. M. le comte de Caylus étoit l'ennemi le plus déclaré des médiocres talens des deux ainés des Slodtz. Il les avoit barrés en plusieurs occasions, ils ne l'ignoroient pas : ainsi lorsque M. Slodtz parut désirer faire connaissance avec M. le comte de Caylus, ils ne l'y excitèrent pas, au contraire, ils lui firent assés connoistre qu'ils le regardoient comme leur persécuteur. M. Slodtz étoit dans une position assés embaras-

trouve à Paris en 1717, sans charge, sans emploi, désœuvré, encore plein de la fièvre du voyage, plus ardent, plus actif qu'auparavant, avec moins de goût que jamais pour se dépenser à la Cour nouvelle ou se perdre dans les compagnies. Il se jette à de laborieux caprices. Il se précipite à mille études, variant furieusement ses goûts et l'occupation de ses heures, de sa tête, de ses doigts, se poussant à des talents divers, impétueux et s'éparpillant en tous sens, au gré d'aptitudes naturelles et vives. M. de Caylus ne s'appartient plus. » (*Portraits intimes du dix-huitième siècle*, etc. Paris 1878, page 151).

(1) Voyez les *Remarques* de l'auteur à la fin de ce portrait : I (p. 67).

(2) Vers 1742 ou 1743.

(3) Sébastien-Antoine et Paul-Ambroise, à qui Cochin consacre plus loin une notice. On sait que Paul-Ambroise avait été nommé membre de l'Académie royale dès le 29 novembre 1743. Il devint même Professeur en 1754. Né en 1702, il mourut le 15 décembre 1758.

sante, il aimoit ses frères et ne vouloit pas les désobliger, joignés à cela une certaine négligence et un éloignement à faire sa cour que l'on contracte naturellement à Rome. Il se contenta donc de se présenter une fois ou deux à la porte de M. de Caylus qu'il ne trouva point, et enfin le laissa, voila le grand crime de M. Slodtz envers M. de Caylus, mais il n'en fallait pas tant pour s'attirer son animadversion ; ne pas reconnoistre son tribunal étoit une faute qu'il ne sçavoit point pardonner.

M. de Caylus sembloit éviter de parler de Slodtz dont, à la vérité, il n'avoit aucun mal à dire ; ses mœurs et ses talens ne donnant point de prise, il auroit trouvé trop de défenseurs, et c'eut été dévoiler trop grossièrement une inimitié dont on ne vouloit pas dire le fondement. Ne scachant donc que lui reprocher, il le taxoit d'une vanité ridicule en se laissant appeler Michel-Ange Slodtz, comme se comparant au fameux M. A. Buonarotti. Il ne vouloit pas faire attention que ce n'étoit point Slodtz qui avoit pris ce nom, que par une suitte de l'usage établi à Rome, de nommer chacun par son nom de baptême, ses amis l'avoient ainsi nommé, et qu'ils y étoient si bien accoutumés qu'il ne dépendoit pas de lui de les faire changer. Ce surnom, sans qu'il y eût contribué, étoit tellement reçu que M. Cars gravant son portrait mit son nom de cette manière

et aucun de ceux qui savoient son véritable nom, n'y fit attention.

M. de Caylus ne se contenta pas de répandre ce petit ridicule sur Slodtz, il le traversa plus sérieusement lorsqu'il en put trouver l'occasion. M. Slodtz arrivé à Paris, précédé d'une réputation établie sur les belles choses qu'il a faites à Rome et à Vienne en Dauphiné, (1) crut pouvoir demander à être chargé d'une figure pour le roy. C'étoit à M. Coypel, premier peintre du roy, et chargé du détail des arts, à en faire la proposition à M. De Tournehem; mais M. Coypel croyoit avoir besoin de l'appuy de M. de Caylus et le ménageoit beaucoup. Il y a apparence que ce fut le comte qui lui suggéra le sot motif qu'il allégua pour le refuser. Il dit qu'il ne pouvoit pas confier un ouvrage à un sculpteur, des talens de qui il n'étoit point suffisamment instruit et dont on avoit rien vû à Paris. C'est ce que j'ay insinué dans ma lettre sur la vie de Slodtz. (2) Quel

(1) Il s'agit ici du mausolée commun de deux archevêques de la ville M. de Montmorin et le Cardinal d'Auvergne, son successeur, placé dans la cathédrale de Vienne et dont Dargenville parle dans ses *Vies de sculpteurs* (II, 369). Les *Archives de l'art français* (IV, 99, 104) ont donné deux lettres de Slodtz relatives à ce travail achevé seulement en 1746.

(2) « M. Coypel, alors chargé du détail des Arts sous M. de Tournehem, le reçut avec assez de froideur. Je n'en développerai point ici les causes : je dirai seulement qu'il ne juges pas à propos d'accorder sa confiance à la réputation dont jouissoit M. Slodtz, et qu'avant que de le charger d'aucun ouvrage, il voulut attendre que de nouveaux succès à Paris établissent la certitude dont il croyoit avoir besoin. » (*Lettre de M. Cochin aux auteur de la Gazette Littéraire*, page 4, ligne 17-28). Le

misérable subterfuge! Il n'avoit qu'à interroger tous les artistes qui avoient été à Rome; tous lui auroient dit qu'il avoit donné des preuves d'une capacité distinguée. Il n'y a pas d'apparence que réellement M. Coypel en doutast, mais il prenoit les documents de M. de Caylus (1).

M. Slodtz fut chargé de décorer le chœur de Saint-Germain L'Auxerrois, il en fit un très-beau modèle, dont le fonds étoit enrichi d'une magnifique gloire dans le goust de celle de Saint-Pierre de Rome, et les côtés étoient décorés de colomnes. On ne pouvoit reprocher à cette composition que d'être d'une architecture grecque qui s'allioit peu avec le gothique qui règne au haut de ce chœur; du moins c'est le seul défaut qu'y trouvoient M. Soufflot (2) et quelques autres architectes.

C'est un problème difficile à résoudre, et je ne sçay qui oseroit prendre sur soy de décider, si ayant une église gothique à décorer, on doit volontairement et sciemment chercher une décoration dans le goust manifestement mauvais de ces archictectes goths, ou s'il est plus convenable

catalogue des tableaux, dessins, marbres, bronzes, modèles, estampes, planches gravées, bijoux et autres curiosités appartenant à Charles Coypel a paru à Paris en 1753.

(1) Voyez Diderot (*Salon de 1765*, éd. Brière, p. 386).

(2) P.-Th. Bienaimé a écrit son *Eloge* (Paris, s. d. in-8°). Le catalogue des pastels, tableaux du cabinet de Soufflot a été publié en in-8° à Paris (1780).

de négliger les rapports du tout ensemble et de faire de belle architecture dans la partie qui nous est confiée.

On dira peut-être qu'on pourroit trouver un genre d'architecture, de bon goust, qui tint un milieu entre le grecque et le gothique. En attendant qu'on l'ait trouvé, le plus sûr est vraysemblablement d'employer la belle architecture universellement reconnûe pour telle. On pouvoit encore reprocher au projet de Slodtz, et cela étoit mieux fondé, que le chœur de Saint-Germain déjà trop étroit, comme le sont presque tous les chœurs d'églises gothiques, se trouvoit encore reserré par les saillies de son architecture. Quoiqu'il en soit, si l'employ de l'architecture grecque eût été le seul défaut du projet de Slodtz, il y eût scû remédier, si on l'eût désiré. Il auroit fait un second projet, et certainement personne n'avoit plus que lui le génie nécessaire pour imaginer une architecture mixte et ingénieuse.

Mais le principal défaut de ce projet étoit que M. de Caylus ne vouloit pas qu'il l'exécutast, il ne pouvoit s'y opposer directement, il s'y prit autrement. Voici ce qu'on en présuma alors:

On a pensé que M. Mariette devoit avoir eû grande part à cette affaire et voicy comment: M. Mariette, libraire et marchand d'estampes, devenû fort riche par ces deux commerces réunis, et considéré en conséquence, étoit fort amy de

M. le comte de Caylus (1) et fort susceptible d'en recevoir les impressions, et de ne voir que par ses yeux. Il ne fut pas difficile à M. de Caylus de persuader à M. Mariette que M. Slodtz n'étoit pas l'homme à qui l'on devoit confier cet ouvrage, et qu'on feroit bien mieux d'en charger Vassé, sculpteur, et Bacari, son beau-frère, architecte.

Vassé (2) étoit un sculpteur qui avoit quelque génie et qui tenoit de M. Bouchardon son maistre, un à peu près de bon goust général, ce n'étoit ni un sculpteur savant, (3) ni fort estimé des artistes; mais il faisoit assidûement sa cour à M. de Caylus et même lui gravoit beaucoup de ces antiquailles sur lesquelles il a fait un si long ouvrage, c'en étoit assés pour que cet amateur prétendit l'élever au rang des premiers sculpteurs

(1) Outre son *Traité des pierres gravées du cabinet du Roi* et divers travaux moins importants il a fait imprimer une *Explication des peintures antiques publiées par M. le Comte de Caylus.*

(2) Fils d'un sculpteur habile, Louis-Claude Vassé, né en 1716, fut admis à l'Académie le 28 août 1751 et mourut le 1er décembre 1772; il avait remporté le prix de Rome en 1739. Le chateau de Dampierre renferme une œuvre de cet artiste. C'est une statue en marbre, représentant une Naïade, qui décore le salon d'entrée sur la cour. (Voyez *Archives de l'art français*, VI, 369-372).

(3) C'est aussi le jugement de Diderot : « Le buste du Père Le Cointe n'est assurément pas une mauvaise chose, ni la Nymphe qui se regarde dans l'eau, ni le vase, ni les autres morceaux ; mais que m'importe que vous soyez supportable, si l'art exige que vous soyez sublime ? » (Salon de 1761). Voyez de Vassé le *Catalogue des sculptures, peintures et gravures, par Fr. Basan à la vente du 20 janvier 1773.* (Paris in-12).

de son siècle. C'étoit donc à ce jeune homme qu'il vouloit procurer cet ouvrage.

M. Mariette avoit marié une de ses filles à M. Brochan (1), marchand d'étoffes; cette famille étoit très-considérée dans la paroisse St-Germain tant à cause de son opulence, qu'à cause des mœurs les plus honnêtes et les plus respectables dont elle faisoit profession. Ils n'entendoient rien aux arts et regardoient M. Mariette comme un aigle en ces matières; persuadé qu'il étoit par M. de Caylus, il lui fut facile de leur communiquer cette persuasion et de leur donner de l'éloignement pour le modèle de M. Slodtz. Il fut rejetté et même il y a apparence qu'il n'a jamais été payé du temps qu'il y avoit sacrifié, puisque ce modèle s'est trouvé chez M. Slodtz, après son décès. Ce sont petittes injustices dont les gens en place ne se font pas grand scrupule.

Il ne fut pas bien honnête à M. de Caylus de dérober cet ouvrage à M. Slodtz, car il y avoit été appellé sans briguer, et il étoit arrêté qu'il en seroit chargé longtemps avant que M. de Caylus fit proposer Vassé.

Ce dernier et M. Bacari ont fait la belle besogne que l'on y voit maintenant; c'est-à-dire ces ridicules colomnes canelées et qui semblent

(1) C'est sans doute ce Brochant qui laissa une collection d'estampes, dessins, tableaux, coquilles, etc., vendue en 1774 et dont le catalogue fut rédigé par Glomy.

enterrées de leur moitié : et ce qu'il y a de plus singulier c'est que ce projet a été approuvé par l'Académie d'architecture (1).

M. Vassé fit aussi le modèle d'un tabernacle assez mal pensé, quoique fort approuvé de M. de Caylus, à cause qu'il lui paressoit avoir un faux air de l'antique et surtout parce qu'il étoit de son protégé. On y voit deux anges debout, tranquillement appuyés sur le haut du Tabernacle, qui regardent froidement rentrer et sortir le Saint-Sacrement ; tandis que l'usage, beaucoup plus raisonnable est de les prosterner en acte d'adoration pour inspirer au peuple le respect dû à ce lieu sacré, où repose le corps de Jésus-Christ. L'envie de faire du nouveau fait faire bien des sottises (2) !

M. de Caylus tenta encore d'arracher à Slodtz un autre ouvrage, non qu'il fut fort lucratif, mais plutôt pour lui faire sentir le poids de son crédit. M. Slodtz avoit été chargé des bas-reliefs du porche de Saint-Sulpice, (3) où il a fait de très-belles choses. M. de Caylus voulut encore, après

(1) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait II, (p. 67).

(2) Voyez les *Remarques* III, (p. 68).

(3) Dans le *Voyage Pittoresque de Paris* par M. D (argenville), 4e éd. de Bure, 1765, p. 371, on lit au sujet de ces bas-reliefs, dont ni Piganiol ni Thiéry ne disent mot : « Dans le péristile, dont le soffite est décoré des plus riches ornements, on voit des bas reliefs de *M.-Ange Slodtz* représentant des Vertus. Les Théologales sont sur les trois portes et les Cardinales sont sur les niches et les entrées des tours, toutes portées sur des nuées éclairées par des rayons, ce qui les détache de leurs fonds. On y remarque aussi les Évangélistes en quatre médaillons, accompagnés de guirlandes de laurier qui règnent sur la corniche des portes et des niches de ce péristyle. »

coup et lorsque tout étoit convenu, y fourrer son cher Vassé, mais cela ne réussit point ; on ne nuît pas touttes les fois qu'on le voudroit, Cependant ce dessein de lui nuire n'a pas été tout à fait en pure perte. Il n'a que trop réussi dans une occasion sérieuse, dont j'auray occasion de parler dans les anecdotes sur la vie de M. Slodtz, mais je crois que M. le comte de Caylus n'a pas eu la consolation de sçavoir tout le mal qu'il lui avoit fait.

Je n'entreray point dans des détails sur les divers artistes que M. de Caylus a protégés pendant quelque temps et qu'il a ensuitte abandonnés. Il suffit de dire que presque tous ceux qui ont montré quelque talent, ont eû successivement leur petit règne. Mais il n'y a eu que M. Bouchardon à qui il ait été exactement fidèle jusqu'à la fin. Il aimoit encore assés Carle Vanloo (1), parce qu'il étoit bon homme et assés incapable de lui rien contester ; et encore parce que c'étoit un moyen de mortifier M. Pierre qu'il ne pouvoit souffrir (2).

(1) « Carle dessinait facilement, rapidement et grandement. Il a peint large, son coloris est vigoureux et sage ; beaucoup de technique, peu d'idéal. Il se contentait difficilement, et les morceaux qu'il détruisait étaient souvent les meilleurs. Il ne savait ni lire ni écrire ; il était né peintre comme on naît apôtre. » (*Salon de* 1765. *Œuvres de Diderot*, tome 8, édition Brière, page 112). Plus d'une fois la prose de Diderot reparaîtra dans ces notes ; ce n'est pas que les *Salons* soient un évangile, mais ils sont un document contemporain.

(2) M. de Caylus partageait ce sentiment (le seul peut-être), avec Diderot : « Je ne sais ce que cet homme devient. Il est riche ; il a eu de l'éducation ; il a fait le voyage de Rome ; on dit qu'il a de l'esprit ; rien ne le presse de finir un ouvrage ; d'où vient donc la médiocrité de presque toutes ses compositions ? » (*Salon de* 1761).

M. Pierre étant excessivement jaloux de M. Vanloo, je ne parlerois point du mepris qu'il faisoit des talens des frères Adam. Ce n'est pas en quoy je le blâmerois car il étoit fondé en raison ; on n'y pourroit trouver à redire que par l'excès. Il est certain que la postérité ne comprendra pas comment il a été possible que, pendant plusieurs années, le public ait comparé Adam l'ainé avec Bouchardon; ce sont de ces erreurs dont on reste étonné lorsque les yeux sont désillés.

Ce qui pourroit faire l'éloge du bon goust de M. le comte de Caylus, c'est cet attachement inébranlable pour un vrayement grand artiste; mais on peut l'attribuer en partie à la tournure d'esprit de Bouchardon qui, quoique avec un air assés pataud, étoit pourtant fin et rusé et d'ailleurs très haut. M. De Caylus sentoit que Bouchardon, en quelque lieu qu'il fût, prendroit toujours un vol d'aigle ; ainsi il étoit important au sultan des talens de ménager et de gagner un espèce de muphty qui alloit faire une religion nouvelle dans le goust des arts.

Ils ne pouvoient qu'y trouver tous deux leur compte. M. de Caylus faisoit preuve de son discernement en fait de grands talens, et M. Bouchardon y rencontroit un prôneur qui lui épargnoit les mouvemens qui ne sont souvent que trop nécessaires pour obtenir les grands ouvrages, quelque mérite qu'on ait prouvé. Il est difficile de croire que

M. de Caylus trouvast beaucoup de complaisance dans M. Bouchardon, il paroist même que ce fut l'amateur qui fut obligé d'en faire les frais. Cependant comme M. Bouchardon aimoit assez qu'on lui fit la cour et qu'il ne pouvoit être que flatté de l'assiduité de M. de Caylus ; que d'ailleurs cet amateur donnoit beau jeu a l'humeur un peu caustique de l'artiste en approuvant les sarcasmes qu'il lançoit contre ses confrères, ils furent bientôt amis et cette amitié dura plusieurs années, et jusqu'à la mort de M. Bouchardon. M. Mariette étoit en tiers dans cette liaison; elle lui donnoit de la considération, et d'ailleurs chaud désireux des desseins de Bouchardon, il étoit par là à portée d'en obtenir quelques-uns, et surtout un grand nombre de contre-épreuves.

Il semble qu'on puisse regarder comme une suitte de cette liaison le mépris qu'avoit M. de Caylus pour tous les autres sculpteurs. Il le manifesta même assés grossièrement lorsque, allant voir chés M. Coustou le père les deux beaux grouppes de chevaux retenûs par des palfreniers, qu'il faisoit pour Marly (1) au lieu de lui en faire

(1) Voyez dans les *Nouvelles Archives de l'art français* (1878, p. 315-318), l'estimation du prix de ces deux beaux groupes. Coustou demandait 128800 fr.; on lui alloua 85000 fr. Il mourut d'ailleurs avant le règlement du compte. On sait que les chevaux de Marly décorent aujourd'hui l'entrée de l'avenue des Champs-Elysées où ils furent transportés le 11 septembre 1795 par le colonel d'artillerie Grosbert, à l'aide d'une ingénieuse machine inventée spécialement pour cet usage. L'auteur de ce chariot nous en a laissé la description et le dessin dans une publication spéciale.

compliment, il lui dit : *M. Coustou, il faut avouer que Bouchardon est un grand homme ;* on prétend que M. Coustou lui répondit : *Cela est vray, Monsieur, mais je suis plus grand que lui de toutte la teste* (1).

Comme l'époque de la rénovation de la peinture à l'encaustique des anciens, ou de quelque chose d'approchant, est une des plus importantes dans la vie de M. de Caylus, il ne sera pas hors de propos de rendre compte des tracasseries qu'il éprouva et qu'il fit éprouver à l'occasion de cette découverte. Il est certain que ce fut M. de Caylus qui fut le premier qui chercha à ressusciter cette peinture en cire. Avec le secours de M. Majault, médecin et chimiste, il trouva divers moyens qu'il a expliqués dans un ouvrage (2) qu'il a donné sur ce sujet (3).

M. Bachelier qui avoit quelques connoissances de la chimie, imagina de mêler la cire avec l'eau par le moyen du sel de tartre, de peindre avec les couleurs imbibées de cette mixtion et ensuite de refondre le tableau pour le fixer. Les divers essays qu'il en fit lui réussirent (4) et si les tableaux qu'il

(1) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait IV (p. 68).

(2) *Mémoire sur la peinture à l'encaustique*, Paris, in-8° 1755.

(3) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait. V (p. 69).

(4) Ici Cochin aurait pu parler de lui-même. On lit en effet à l'article *Encaustique* de l'*Encyclopédie* (Tome V, p. 614) : « Au bruit que faisait cette tête (la tête de Minerve exécutée par Vien d'après les procédés du Comte de Caylus) M. Bachelier se reveilla. M. Cochin fils, auquel il parla de son premier essai en 1749, l'engagea à y revenir » etc.

produisit ont été argués d'être un peu gris, ç'a été la faute du peintre et non celle du moyen d'opérer. M. Pierre en fit pour essay un petit tableau où il y avoit des chairs de femme de la plus belle couleur. Ce tableau n'a pas été fort connu, parce qu'en le refondant M. Pierre ayant approché son réchaud trop près y fit une tâche ; et comme il n'aimoit point M. de Caylus, quoiqu'il lui marquast toutte sorte d'attention il ne voulut pas que cet amateur pût déclamer contre une sorte de peinture qui produisoit des taches dans les tableaux.

M. de Caylus témoigna à l'extérieur être satisfait de l'émulation qui avoit fait trouver une manière de plus de peindre à l'encaustique, mais dans l'intérieur il fut très-blessé d'une découverte qui sembloit lui arracher une partie de la gloire qu'il espéroit des soins qu'il s'étoit donnés pour retrouver cette manière perdue.

Nous étions un bon nombre d'artistes qui faisions bruit du moyen de Bachelier, les uns de bonne foy, quelques autres avec malice. M. de Caylus fit bonne contenance, mais, dans le fonds, il n'a jamais pardonné à Bachelier ce petit désagrément qu'il lui avoit donné (je crois) sans aucun dessein de le désobliger, mais dont à la vérité d'autres tirèrent parti pour mortifier un peu M. de Caylus.

On a lieu de croire qu'il eut sous main un peu de part à ce que quelques auteurs écrivirent

contre cette invention de Bachelier (1) ; on lui donna le sobriquet de peinture au savon ; on prétendit même, par un bel étalage de raisonnemens chimiques, que le sel de tartre étant entré dans cette peinture, elle ne pourroit soutenir l'humidité, malgré l'expérience qu'on avoit faite sur un tableau qu'on avoit laissé plus de six semaines dans une cave très humide sans qu'il en fût altéré. (2)

Touttes ces consolations furent bien troublées par une incartade de Diderot, dont la cause venoit de plus loin. Les auteurs de l'Encyclopédie n'avoient point demandé à M. de Caylus les articles concernant les arts, soit de peur de l'importuner, soit qu'ils n'eussent pas de foy en ses talens ; cependant ils ne crurent pas pouvoir se dispenser de lui demander son avis et ses corrections sur ce qu'on leur avoit broché à cet égard. Il leur fit des notes marginales si insultantes qu'ils en furent tout-à-fait offensés. Diderot trouvant jour à le mortifier, fit une brochure (3) où il exposa tout le moyen de peinture encaus-

(1) Voyez les *Remarques*. VI (p. 69).

(2) Voyez les *Remarques*. VII (p 70).

(3) *Histoire et secret de la peinture en cire* (Brochure in-12 de 103 pages numérotées, plus 3 pages non numérotées, sans lieu, sans date et sans nom d'auteur). L'*Universal Catalogue of books on art* lui attribue — mais sans la donner pour certaine — la date de 1756. La plaquette est antérieure, car il y est fait allusion dans un volume de l'*Encyclopédie* publié en 1755 (article *Encaustique*). La paternité de l'*Histoire et secret de la peinture en cire* ne prête toutefois matière à aucun doute. Il ne faut voir qu'un artifice oratoire dans les lignes suivantes de Dom Pernety : « Quelques-uns ont prétendu que cet ouvrage était de M. Diderot ; mais cette calom-

tique de Bachelier, et où il maltraita durement M. le comte de Caylus. Celui-cy parut mépriser cette misère, mais en fut si cruellement blessé qu'il prit en haine, non-seulement Diderot(1), mais encore tous les auteurs de ce dictionnaire, et qu'il suffisoit d'y avoir contribué pour être son ennemi.

Il eut même peine à conserver la même affection pour M. Wattelet depuis qu'il eût accepté de faire les articles des arts (2). En général M. de Caylus haïssoit un grand nombre des gens de lettres d'alors, en qui il n'avoit pas trouvé de docilité, aussi bien que la plupart des membres de l'Académie françoise contre laquelle il se

nie n'a pu être suggérée que par l'envie : nous sommes convaincus que M. Diderot se respecte trop à tous égards pour prêter la plume à l'indécence et au mensonge. » (*Dictionnaire portatif de peinture*, page lviij à la note).

(1) « Je connais peu Diderot parce que je ne l'estime point ; mais je crois qu'il se porte bien. Il y a de certains bougres qui ne meurent pas tandis que pour le malheur des lettres de l'Europe d'honnêtes gens comme Mélot meurent dans leur plus grande force (Lettre du Comte de Caylus à Paciaudi du 16 février 1761 dans la *Correspondance inédite*, tome I. page 237). Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Diderot n'accordait guère au Comte de Caylus plus de témoignages d'estime qu'il n'en recevait lui-même. Les *Observations sur la sculpture et sur Bouchardon* se terminent par cette anecdocte : « J'allai l'autre jour voir Cochin; je trouvai sur sa cheminée cette brochure du Comte de Caylus. Je l'ouvris. Je lus le titre : Eloge de Bouchardon. Un malin avoit ajouté au crayon : ou l'art de faire un petit homme d'un grand. » Cependant Diderot semble avoir eu les premiers torts ; on sait à quel artifice les *Souvenirs de Madame de Caylus* durent de paraître.

(2) « Il est aimable, mais son genre d'esprit et sa société ne vont pas avec la façon dont je pense sur certaines choses. (*Lettre écrite à Paciaudi entre le 10 et le 11 mai 1765* dans la *Correspondance inédite*, tome II, p. 126).

lâchoit volontiers. Quelques uns prétendoient qu'il ne les avoit ainsi pris en haine, que depuis que, lassés de l'aider de faire ses écrits dont il les accabloit trop fréquemment, ils avoient renoncé, comme disoit Duclos, à lui raccommoder ses savates.

Je n'ay pu m'empecher d'avoir une pensée à ce sujet dont je n'ay cependant nulle certitude mais qui n'est pas sans vraisemblance; je crois qu'intérieurement il auroit désiré d'être de l'Académie françoise; il avoit beaucoup écrit (1) et ne s'imaginoit pas écrire mal. Il étoit homme de condition et l'on n'exige pas autant d'eux que des auteurs de profession; mais, haut comme il étoit, il n'auroit jamais voulu marquer ce désir, il auroit voulû que l'Académie le devinast et le prévint, elle ne s'en avisa pas, et de là le mépris qu'il en témoignoit. Beaucoup de gens sont à l'égard de ce corps comme le renard et les raisins de la fable.

Quant à Bachelier il ne paraissoit pas que M. le comte de Caylus ait eû occasion de s'en vanger plainement, mais on est fondé à croire qu'il le lui gardoit. On entrevoyoit facilement quelques traces de son inimitié; lorsque Bachelier obtint d'être reçu de l'Académie (2) comme peintre

(1) Voyez notre *Appendice*. II (p. 151) et le *Cabinet des Fées*, Amsterdam 1786, in-8°, tomes XXIV et XXV.

(2) Le 2 septembre 1755. Bachelier, malgré le dédain que Cochin professe ici pour son talent, devint Professeur en 1770 et fut même élu Adjoint à Recteur en 1792.

d'histoire ce qu'on accorda partie à son importunité, partie aux espérances assés bien fondées que donnoient quelques tableaux de lui, qu'il se perfectionneroit dans cette difficile partie de l'art (1), M. de Caylus qui masquoit très bien ses ressentimens, n'y mit opposition que sous main et d'une manière si peu visible que plusieurs crurent qu'il n'y prenoit aucun intérest, néanmoins il en fut si offensé que ce fut une des principales causes pour quoy sans s'expliquer, il cessa de venir à l'Académie; lui qui depuis plus de trente ans n'y avoit presque jamais manqué.

Il ne s'en expliqua dans la suitte qu'à ses plus familiers, tels que Vassé, Vien (2), et M. Ma-

(1) Voici comment Diderot juge dans Bachelier le peintre d'histoire : ..... « Vous vous êtes assez vainement tourmenté, que ne revenez-vous à vos fleurs et à vos animaux ? Voyez alors comme Minerve vous sourit; comme les fleurs s'épanouissent sur votre toile, comme ce cheval bondit et rue; comme ces chiens aboient, mordent et déchirent ! Prenez-y garde, Minerve vous abandonnera tout-à-fait. Vous ne saurez pas peindre l'histoire; et lorsque vous voudrez peindre des fleurs et des animaux, et lorsque vous appellerez Minerve, Minerve, dépitée contre un enfant qui n'en veut faire qu'à sa tête, ne reviendra pas. » (Salon de 1765. Edition Brière, tome 8. page 168). Et ailleurs : « Bachelier a de l'esprit et avec cela il ne fera jamais rien qui vaille. Il y a dans sa tête des liens qui garrotent son imagination et elle ne s'en affranchira jamais, quelque secousse qu'elle se donne. » Diderot, *Salon de 1761*, (*Suppléments aux œuvres de Diderot, seconde édition*, Paris, Belin, 1819, p. 210)

(2) « Vien a de la vérité, de la simplicité, une grande sagesse dans ses compositions; il paraît s'être proposé Le Sueur pour modèle. Il a plusieurs qualités de ce grand maître; mais il lui manque sa force et son génie. Je crois que Le Sueur a aussi le goût plus austère. » Diderot, *Salon de 1761*. « Vien est large, sage comme le Dominicain..... Vien dessine bien, peint bien, mais il ne pense ni ne sent; Doyen seroit son écolier dans l'art, mais il seroit son maître en poésie..... On n'apprend jamais ce que

riette. Je fus instruit de son motif, mais je faignis de ne le point deviner. Plusieurs des membres de l'Académie firent des démarches pour le ramener; je ne m'y épargnay pas, je voulois seulement qu'il y revint quelquefois, nous en vinmes à bout, et quoique depuis ce temps il n'ait plus aimé l'Académie, cependant il a déguisé son mécontentement et, pendant sa maladie, (1) il a parû sensible aux marques d'attachement qu'il a reçu du corps et de tous les membres.

Je n'ai point cherché à recueillir toutes les plaintes des artistes contre M. de Caylus, peut-être y en auroit-il peu qui n'eussent eû quelque chose à lui reprocher, je me borne aux mécontentemens qui ont eu quelque publicité. J'ay eû ma bonne part à son inimitié intérieure, du moins à ce que m'ont assuré quelques-uns de ceux qui le voyoient le plus fréquemment.

S'il peut y avoir eû quelque raison, je ne vois que celle de ne m'être pas assujetti à me laisser gouverner par ses idées. Le secrétaire, mon

le peintre de la prédication de Denis ignore. Pauvre d'idées, il restera pauvre d'idées. Sans imagination, il n'en aura jamais. » (*Salon de 1767. Œuvres de Denis Diderot publiées sur les manuscrits de l'auteur par Jacques-André Naigeon* Tome XIV, Paris. An VI-1798, pages 54, 58-59.) Des notices historiques sur Vien ont été écrites par Chaussard (*Pausania. français*, Paris, 1806), par J. Lebreton (*Magasin Encyclopédique*, 1809) par Emériс David (*Moniteur Universel*, 1809) et par Reboul (sans lieu, ni date).

(1) Admis à l'Académie comme Conseiller honoraire amateur le 24 novembre 1731, le comte de Caylus mourut à 73 ans, le 5 septembre 1765.

prédécesseur, M. Lépicié, (à ce qu'on m'a dit) avoit grand soin d'aller lui faire part de tout ce qu'on projetoit de faire à l'Académie. Cette servitude qui déplaisoit à beaucoup de nos artistes avoit fait beaucoup d'ennemis à Lépicié. Je sentois qu'ils m'accuseroient de bassesse, d'ailleurs mon caractère naturel répugnoit à se laisser mener, surtout par des personnes que je ne pouvois m'empêcher de regarder comme de petits tirans. Plusieurs personnes qui devoient le connoistre, et même de l'Académie des inscriptions, me l'avoient dépeint, comme n'aimant que ceux qu'il pouvoit tenir en tutelle et contraire à ceux qui pouvoient voler de leurs propres ailes. J'avois à ménager les Anticaylus, tels que M. Pierre et quelques autres, mais en même temps j'avois à rester neutre et à me garder de leurs conseils qui m'auroient mal poussés et m'auroient fait commettre quelques imprudences à son égard.

De plus, je devois surtout prendre garde que M. de Marigny (1), m'accordant sa confiance dans tout ce qui concernoit les arts, n'étoit pas

(1) Cochin a laissé sur lui une notice nécrologique (*Journal de Paris, 1781, p. 614*); ce ministre n'était pas fort sympathique à Diderot qui s'écrie à propos du marbre taché de la *Baigneuse* d'Allegrain : « On demandera à jamais qui est-ce qui disposoit des marbres du souverain. A la place du Marigny, j'entendrois sans cesse cette question, et je rougirois. » (*Salon de* 1767. *Œuvres de Diderot*, édition Naigeon, tome XV, page 114).

homme à se laisser diriger par les conseils d'amateurs, à qui l'on auroit attribué tout ce qu'il auroit fait de bien, et qui auroient rejetté sur lui toutes les fautes qu'ils lui auroient fait commettre. Je ne voulois donc point qu'il pût me soupçonner d'être livré à personne, ni d'être mû par aucun autre motif que celui du bien des arts, et de la gloire de son ministère. Je tachois de me tenir dans un juste milieu : de rendre à M. de Caylus tous les respects qu'il pouvoit désirer, mais de n'en n'être pas réellement gouverné. Cette marche mesurée pouvoit n'être pas propre à lui plaire, mais il n'en témoigna rien et me marqua toujours beaucoup d'apparences d'amitié. Cependant on m'a assuré qu'il avoit dit à quelques-uns de nos artistes que j'étois une teste de bois qui ne faisois rien qu'à ma fantaisie.

Je ne puis pas dire qu'il ait eu dessein de me désobliger dans une occasion où il m'a fait un espèce de tort, et où il a traversé quelques espérances que j'avois formées. Il se peut qu'il les ignorast, il se peut aussi que la vitesse et l'irrégularité avec lesquelles il m'en frustra, vinssent de ce qu'il les avoit prévûes. Je ne parlerois peut-être point d'un fait si peu important, s'il ne tenoit pas à un évènement plus sérieux relatif à M. Bouchardon et à M. Pigalle (2).

(1) On possède sur Pigalle un *Eloge historique* (par M. de Mopinot, Londres 1786, in-4°, et une intéressante monographie de M. P. Tarbé. Paris 1859, in-8°.

Pendant le cours de la maladie de M. Bouchardon, il prit envie à M. de Caylus de faire recevoir en survivance dans la place qu'il occupoit de dessinateur des médailles du Roy pour l'Académie des inscriptions, le bon amy Vassé. J'avois d'autant plus jeté les yeux sur cette place (à laquelle cependant je ne voulois former aucune prétention du vivant de M. Bouchardon) qu'ayant, par la confiance de M. de Marigny, part en quelque manière à la distribution des pensions du Roy qu'il répartissoit aux artistes, il eût été indécent à moy de m'en laisser attribuer aucune. Je ne voyois guères d'autre manière d'avoir aussi un petit bien-être que par le moyen de cette place.

Bien des personnes pensoient qu'elle me convenoit, je le pensois aussi; en supposant pourtant que M. Slodtz mon ami, dessinateur excellent et plus propre à cet employ ne le désirast point; mais il remplissoit des places supérieures à cette bagatelle, et d'ailleurs il étoit assés mon amy pour n'y point penser s'il avoit sçu que je pouvois la désirer, ce que je ne lui aurois pas laissé ignorer. Les autres artistes qui m'étoient supérieurs, tels que M. Boucher et quelques autres, m'en auroient également fait le sacrifice. Je me doutois bien que M. de Caylus n'oublieroit point son cher Vassé, mais je me flatois qu'il auroit eû honte de me traverser, ou qu'au pis aller, il

auroit pu en avoir le démenti. Le président Hénault, M. Duclos et plusieurs dans l'Académie des belles-lettres m'affectionnoient; j'avois quelque rapport avec eux étant chargé de l'histoire métallique. Enfin tout sembloit m'annoncer le succès que je désirois, sans la tournure que M. de Caylus donna à cette affaire.

Il étoit amy de M. le comte de Saint-Florentin qui étoit le ministre protecteur de cette Académie, dont M. de Caylus étoit membre. Lorsqu'on s'y attendoit le moins, dans une assemblée très peu nombreuse de cette Académie, il fut remis une lettre de M. le comte de Saint-Florentin, dont je n'ai jamais sçu au juste le contenu, mais elle indiquoit qu'il étoit à propos de nommer M. Vassé en survivance à M. Bouchardon, dont l'âge et la maladie empêchoient que le service de l'Académie ne fût fait avec exactitude, ou, si elle ne désignoit pas distinctement Vassé, M. de Caylus sçut le faire accepter dans la même assemblée; cette Académie, n'étant prévenüe de rien et d'ailleurs étant fort étrangère aux arts, n'y fit sans doute aucune difficulté.

Les relations que j'avois avec quelques uns des membres de cette Académie étoient peu fréquentes, ainsi je n'en sçus rien par eux. J'appris seulement qu'il étoit question de Vassé pour être nommé en survivance à M. Bouchardon mais je ne sçus point que cela étoit fait.

J'écrivis à M. le comte de Saint-Florentin et lui exposay que les égards dûs à un homme tel que M. Bouchardon ne m'auroient pas permis de solliciter cette place de son vivant si je n'avois appris qu'il étoit question de l'accorder à M. Vassé, et je lui expliquay les raisons qui me donnoient lieu d'espérer que l'Académie pourroit m'accorder la préférence. J'en reçus une lettre fort polie, mais qui m'annonçoit que la place étoit donnée. La plus grande partie des membres de cette Académie fut aussi surprise que les artistes, de ce choix et de la vitesse avec laquelle il avoit été fait, et quelques uns des membres furent fâchés de n'avoir pu me rendre service dans cette affaire : car, comme je l'ay dit, cette assemblée étoit très incomplète.

On a assuré, de plus, que M. Bouchardon n'en avoit pas été prévenu et qu'il fut offensé lorsqu'il le sçut. En effet il est désagréable de voir partager sa dépouille de son vivant ; on ajoute même qu'il le témoigna à Vassé, son élève, et qu'il lui ferma sa porte. Cela ne réussit pas non plus dans le monde et moins encore auprès de M. de Marigny qui avoit beaucoup d'affection pour moy, et qui crut entrevoir de la ruse dans ce procédé. Il m'assura même qu'il m'en dédommageroit, s'il *arrivoit faute* de M. Bouchardon, dont l'état ne faisoit que trop prévoir la fin prochaine en répandant sur moy quelqu'un des bienfaits du Roy, dont jouis-

soit M. Bouchardon; mais je n'acceptay point cette offre. Je m'étois fait un principe de ne point laisser appliquer à mon profit aucune des pensions qui avoient coutume d'être attribuées aux peintres et aux sculpteurs. Et en effet, à la mort de M. Bouchardon, je priay M. de Marigny de se détacher de cette idée.

Le mécontentement qu'avoit eu M. Bouchardon de ce procédé de M. de Caylus et de Vassé peut avoir beaucoup influé sur la précaution qu'il prit à peu de temps de là pour l'achèvement de son morceau de la Ville. Il ne voulut pas attendre que M. de Caylus lui donnast encore un survivancier à sa teste, et jetta les yeux sur M. Pigalle.

A l'occasion de cet artiste je reprendray les choses de plus loin. M. Pigalle n'étoit pas aimé de M. de Caylus, non qu'il n'eût eu les mesmes egards dans les commencemens, que nous avions tous, pour cet amateur. Il lui avoit même fait quelques-uns de ces sacrifices, dont presque aucun de nous n'avoit été exempt; c'est-à-dire qu'il avoit fait pour lui ou pour ses amis des ouvrages au prix qu'il avoit voulu, lequel prix étoit toujours rûineux pour l'artiste. Néanmoins Pigalle n'avoit pu capter sa bienveillance; soit que le caractère ferme et entier de Pigalle eût percé, malgré lui et que M. de Caylus eût senti qu'il ne le méneroit jamais, soit pour quelque autre raison.

Peut-être une des causes qui avoient éloigné

M. de Caylus étoit-elle que Pigalle (attentif à ses intérêts lorsqu'il étoit question d'occasions capitales et peu disposé à en faire le sacrifice aux caprices de M. de Caylus), avoit fait par soy-même et par ses amis touttes les demarches nécessaires pour obtenir la statüe pedestre du Roy à Rheims (1), que M. de Caylus désiroit pour son cher Vassé.

M. de Caylus avoit été consulté, car il s'étoit fait une réputation dans la province et chés l'étranger, telle que l'on croyoit ne pouvoir rien faire de bien sans son attache. Il n'avoit pas manqué de proposer son bien-aimé Vassé; mais le motif qu'il avoit allégué pour déterminer les agents de Rheims en sa faveur avoit fait un effet tout contraire. Il avoit prétendu qu'une des principales raisons pour lui confier cet ouvrage, étoit que ce jeune homme n'avoit point encore eu l'occasion de faire aucun morceau considérable qui lui eût donné lieu de développer ses talens. Les députés de Rheims qui ne vouloient rien donner au hasard, et qui apparemment n'avoient pas une confiance aveugle dans les décisions de M. le Comte de Caylus désiroient au contraire de

(1) Voyez dans *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, par M. Tarbé, l'histoire de ce beau monument qui se voit encore sur la *place royale* de Reims. Les premiers pourparlers eurent lieu en 1755; le traité avec Pigalle était signé le 1 septembre 1756. Cf. l'*Appendice* (III, p. 169).

ne remettre leur ouvrage qu'entre les mains de quelqu'un qui eût déjà prouvé (1).

M. Pigalle étoit piqué de rencontrer ainsi M. de Caylus lui barrant le chemin. Il en avoit déjà eû d'autres sujets de plainte, et comme il n'étoit ni ployant, ni fort dissimulé, il ne s'en cacha point, cessa de voir M. de Caylus et ne l'invita plus à venir voir ses ouvrages. Avoir secoué ce joug ne plut pas à M. de Caylus. Il s'en ouvrit assés clairement, lorsque le modèle de cet ouvrage étant fait, tous ses amis, lui en parlant, lui demandèrent pourquoy il n'avoit point été le voir. Il répondit qu'il n'alloit point où il n'étoit point appellé. Cette inimitié ne fit que s'accroistre; mais il étoit trop politique pour contrecarrer la voix publique, qui alloit chantant les louanges de Pigalle. Il garda le silence et n'en dit ni bien ni mal.

Si quelque chose a dû irriter M. de Caylus (et tous ceux qui le connoissoient bien n'en ont point douté), ç'a été le choix que fit à sa mort M. Bouchardon de ce même Pigalle pour achever son ouvrage de la statûe equestre du Roy. Il laissa une lettre à MM. de la Ville de Paris, qui a été imprimée dans le *Mercure* (2), par laquelle il les

(1) C'est-à-dire: fait ses preuves.

(2) Nous la reproduisons dans notre *Appendice* (IV, p. 173): elle parut dans le *Mercure* de septembre 1762, p. 163-166. La ville de Reims, charmée d'apprendre le choix de Bouchardon, adressa à Pigalle une lettre de félicitations. (*Mercure de France*, septembre 1762, page 162, note *b*)

prioit de l'en charger comme étant celui en qui il avoit le plus de confiance et qu'il croiroit le plus capable (1).

Il est certain qu'il ne s'ouvrit point de ce dessein à M. de Caylus, tout amy qu'il étoit avec lui. Il y a apparence que le mécontentement qu'il avoit eu lorsque M. de Caylus avoit fait nommer, sans son consentement, Vassé en survivance à sa place de l'Académie des Inscriptions, en fut cause en partie. D'ailleurs il pouvoit bien avoir aperçu que le projet étoit formé, s'il venoit à mourir, de faire avoir la continuation de cet ouvrage à ce même Vassé. Il ne l'en jugeoit pas capable, et, pour prévenir ce complot, il voulut désigner lui-même son successeur. Il fit, conjointement avec M. Mariette, cette lettre, lui ayant confié son idée sous la promesse du plus grand secret. M. Mariette le lui garda et s'en justifia comme il put dans la suitte auprès de M. de Caylus.

Ceux qui ont bien connu M. de Caylus et combien il sçavoit peu pardonner ce qui contrarioit ses idées, justes ou non, n'ont pas douté que, malgré tous les beaux semblans d'amitié qu'il continua de lui montrer, il n'ait été intérieurement très refroidi pour lui. J'ay encore été confirmé dans cette idée par l'aveu que j'ay entendu faire à M. Mariette, que, malgré le long

(1) Voyez les *Remarques*, VIII (p. 71.)

attachement qu'il avoit témoigné à M. de Caylus, il avoit aperçu que ce n'étoit point pour lui un véritable amy. Il se peut que ce soit le refroidissement de ces derniers temps, car il semble certain que, pendant plusieurs années, M. Mariette avoit été le héros de M. de Caylus. Il se peut aussi que M. le Comte s'aimant beaucoup soi-même n'aimast les autres qu'autant qu'ils lui étoient utiles. et qu'il ne connust pas la véritable amitié. Ce sentiment est assés commun chés les gens de qualité et chés les gens en place ; les hommes ne sont pour eux que des outils dont ils se servent.

M. Bouchardon avoit deviné bien juste ; tout étoit gagné en faveur de Vassé : M. le comte de St-Florentin, M. le duc de Chevreuse, gouverneur de la Ville, le Prevost des marchands, quelques Echevins ; et l'on alloit le proclamer lorsque la lettre de Bouchardon arrêta tout. Le droit qu'il sembloit avoir de disposer de son ouvrage ; le choix judicieux qu'il faisoit d'un artiste auquel Vassé ne pouvoit être comparé ; la publicité de ce choix ; le cri d'applaudissement qu'il excitoit, à l'exception de ceux qui avoient été gagnés et qui n'osoient parler, tout enfin se réünissoit pour l'exécution du contenu dans la lettre, et elle eut son effet.

On n'a point douté que ce coup n'ait été fort sensible à M. de Caylus et à son cher Vassé. Il

paroist cependant qu'ils ne renoncèrent pas entièrement à ces espérances, du moins Vassé. Ce dernier tenta dans la suitte de supplanter M. Pigalle, et il y a bien de l'apparence que ce ne fut pas sans le consentement de M. de Caylus, quoiqu'il l'ait fortement nié.

M. Pigalle étoit d'abord entré dans l'affaire de la statue équestre de Paris, aux mêmes conditions que M. Bouchardon. C'est-à-dire que la Ville faisoit diriger les atteliers par ses préposés et que M. Pigalle étoit payé pour ses modèles et pour la conduitte de l'ouvrage, en proportion convenable de la somme convenüe avec M. Bouchardon.

M. Pigalle s'aperçut bientôt du défaut d'économie que la Ville apportoit à ses atteliers. Il cessa d'être étonné qu'un ouvrage qui vraysemblablement par entreprise n'auroit dû coûter que douze à quatorze cent mille livres, en coutast déjà deux millions trois ou quatre cent mille, quoiqu'il ne fût encore à peine qu'à sa moitié. En conséquence, il proposa pour l'avantage de la Ville et pour le sien propre, d'entreprendre tout ce qui restoit à faire pour la somme de six cent mille livres. Après que l'on eût examiné cette proposition et qu'il en eût fait connoistre les avantages, la Ville y acquiesça et passa ce marché avec lui.

Vassé en eut vent et saisit, mais trop tard (1), cette apparence d'occasion d'enlever cet ouvrage qu'il avoit tant à cœur d'avoir manqué. Il avoit eu la précaution d'obtenir une petitte place de sculpteur de la Ville : place peu convenable à un Académicien et qui ordinairement n'avoit été remplie que par des sculpteurs de la Maîtrise, mais qui lui donna une sorte d'accès à la Ville. Cette circonstance semble prouver qu'on guettoit de loin l'occasion et qu'on ne s'étoit pas tenu pour entièrement battu, lorsque la lettre de Bouchardon avoit fait décider en faveur de Pigalle.

Quoiqu'il en soit, Vassé qui avoit fortement gagné le Procureur du Roy de la Ville, fut lui porter une soumission, par laquelle il offroit d'entreprendre le même ouvrage pour moitié du prix demandé par Pigalle.

Ce procédé étoit odieux parce que M. Pigalle étant en possession de l'ouvrage depuis plus d'un an, les divers arrangemens qu'il pouvoit proposer à la Ville ne regardoient qu'elle et lui.

Vassé avoit eû la précaution d'obtenir de M. Falconet, sculpteur, un certificat qui assuroit que sa proposition étoit raisonnable. Il est vray que le bon Falconet, qui de son naturel était un peu double (2) et qui n'étoit apparemment pas

(1) Le marché était fait et signé. (*Note de Cochin*).

(2) « Voici un homme qui a du génie, et qui a toutes sortes de qualités compatibles, incompatibles avec le génie, quoique ces dernières se soient

fâché de faire enrager Pigalle qu'il haïssoit, parce que celui-cy, sans s'embarrasser de son esprit caustique, le ménageoit peu, et lui disoit quelquefois des vérités dures ; il est vray, dis-je, que le certificat que lui donnoit Falconet était un peu à la Jésuitte et que pour ne se point compromettre

pourtant rencontrées dans François de Vérulam et dans Pierre Corneille. C'est qu'il a de la finesse, du goût, de l'esprit, de la délicatesse, de la gentillesse et de la grâce tout plein ; c'est qu'il est rustre et poli, affable et brusque, tendre et dur ; c'est qu'il pétrit la terre et le marbre, et qu'il lit et médite ; c'est qu'il est doux et caustique, sérieux et plaisant ; c'est qu'il est philosophe, qu'il ne croit rien, et qu'il sait bien pourquoi ; c'est qu'il est bon père, et que son fils s'est sauvé de chez lui ; c'est qu'il aimait sa maîtresse à la folie, qu'il l'a fait mourir de douleur, qu'il en est devenu triste, sombre, mélancolique, qu'il en a pensé mourir de regret, qu'il y a longtemps qu'il l'a perdue, et qu'il n'en est pas consolé. Ajoutez à cela qu'il n'y a pas d'homme plus jaloux du suffrage de ses contemporains, et plus indifférent sur celui de la postérité. Il porte cette philosophie à un point qui ne se conçoit pas ; et cent fois il m'a dit qu'il ne donnerait pas un écu pour assurer une durée éternelle à la plus belle de ses statues. Pigal, le bon Pigal, qu'on appelait à Rome le mulet de la sculpture, à force de faire, a su faire la nature, et la faire vraie, chaude et rigoureuse ; mais n'a et n'aura, ni lui ni son compère l'abbé Gouguenot, l'idéal de Falconet ; et Falconet a déjà le faire de Pigal. Il est bien sûr que vous n'obtiendrez point de Pigal, ni le *Pygmalion*, ni l'*Alexandre*, ni l'*Amitié* de Falconet ; et qu'il n'est pas décidé que celui-ci ne refît le *Mercure* et le *Citoyen*, de Pigal. Au demeurant ce sont deux grands hommes, et qui, dans quinze ou vingt siècles, lorsqu'on retirera des ruines de la grande ville quelques pieds ou quelques têtes de leurs statues, montreront que nous n'étions pas des enfants, du moins en sculpture. Quant Pigal vit le *Pygmalion* de Falconet, il dit : Je voudrais bien l'avoir fait. Quand le monument de Reims fut exposé au Roule, Falconet, qui n'aimait pas Pigal, lui dit, après avoir vu, et bien vu son ouvrage : M. Pigal, je ne vous aime pas, et je crois que vous me le rendez bien : J'ai vu votre *Citoyen* ; on peut faire aussi beau, puisque vous l'avez fait ; mais je ne crois pas que l'art puisse aller une ligne au-delà. Cela n'empêche pas que nous ne demeurions comme nous sommes. Voilà mon Falconet. » (*Salon de* 1765. *Œuvres de Diderot*, tome 8. Ed. Brière, p. 368 370)

il disoit : *Si l'exposé que me fait M. Vassé est exact*, etc,, mais enfin il approuvoit la proposition et la trouvoit non seulement exécutable, mais encore prétendoit qu'il y avoit un bénéfice honnête pour l'artiste.

M. le Procureur du Roy fit grand bruit de la soumission de Vassé ; la Ville, se trouvant embarrassée, prit le parti de joindre à M. Gabriel et à M. Soufflot plusieurs des plus habiles sculpteurs de l'Académie, M. Le Moyne, qui avoit beaucoup d'expérience dans la fonte, M. Coustou, M. Slodtz. Ils examinèrent exactement les estimations et firent un devis exact, par lequel ils démontrèrent qu'il y avoit près de cinq cent mille livres de frais inévitables dans cet ouvrage et qu'ainsi la proposition de le faire pour trois cent mille livres était illusoire. Les cent et tant de mille livres qui paraissoient devoir rester à M. Pigalle n'avoient d'ailleurs rien d'exorbitant, puisqu'il couroit le risque de recommencer à ses frais ce qui pourroit manquer à la fonte, et ainsi de perdre tout son bénéfice.

On demandera peut-être quel pouvoit être l'espoir de M. Vassé en faisant un marché ruineux ? Voicy ce qu'on a pensé. Le premier but étoit, à quelque prix que ce fût, d'arracher l'ouvrage à M. Pigalle. Il falloit trouver un moyen dans lequel la Ville pût croire trouver un grand avantage, et celui-cy étoit spécieux ; elle ne

pouvoit même s'y refuser sans donner à crier au public que l'on jetoit l'argent. Au bout de quelque temps de travail on en seroit venu à des représentations, et on n'auroit jamais pu forcer Vassé à remplir un marché, où il auroit prouvé facilement qu'il étoit lézé de moitié. Il n'avoit pas grand chose à perdre, et la Ville n'auroit rien gagné à le persécuter, et d'ailleurs ayant de si fortes protections, les Échevins qui auroient fait le marché n'y étant plus, à deux ou trois années de là, il auroit facilement obtenu, ou un nouveau marché, ou des dédommagemens équivalens.

Quoiqu'il en soit, la ruse ayant manqué son effet, il s'éleva un cri de fureur chés les amis de Pigalle, et d'indignation chés les artistes, qui se répandit chés tous ceux qui avoient quelque relation aux arts (1). On disoit dans le monde que Vassé méritoit d'être rayé de l'Académie: je n'étois pas de cet avis, quoique je blâmasse très-fort son procédé, mais je regardois comme injuste de faire perdre à un homme son état, pour une faute de laquelle je sentois bien que, s'il avoit eu plus d'esprit, il auroit sû se justifier d'une manière à embarasser l'Académie.

On disoit partout qu'il falloit le dénoncer; cependant personne ne vouloit se charger de cette dénonciation, qui avoit quelque chose d'odieux.

(1) « Je n'aime pas Vassé ; c'est un vilain. » (*Salon de 1767. Œuvres de Diderot*, éd. Naigeon, tome XV, page 114).

Vassé eut l'imprudence de la faire lui-même. Instruit de ce qui se disoit, il écrivit à l'Académie une lettre où il prétendoit justifier sa conduite par de mauvaises raisons qui ne la justifioient point du tout. Il n'en savoit pas assés pour plaider une mauvaise cause et la gagner. Il me demanda conseil, je le refusay, étant Secrétaire de l'Académie et par conséquent devant rester neutre; cependant comme j'apréhendois que l'Académie ne voulût aller plus loin qu'elle ne devoit et ne pouvoit, je lui fis insinuer, par M. de la Tour(1), qui paraissoit prendre intérest à sa position, quelques moyens de défenses, tirés de ce qu'il étoit sculpteur de la Ville, qui auroient pu éblouir

(1) « Grand magicien ! » Diderot, XV, 1798, p. 33. De Goncourt. *L'art du XVIII^e siècle*, tome I, p. 257, 2^e édition.

On a beaucoup écrit sur Latour dans ces derniers temps. Voici les titres d'ouvrages que M. G. Duplessis transcrit dans son *Essai de Bibliographie générale :*

Duplaquet... Eloge historique de Maurice-Quentin de Latour, peintre du roi... Saint-Quentin et Paris, 1788, in-8.

M.-Q. de Latour, peintre du roi Louis XV, par Ch. Desmaze. Saint-Quentin, 1853, in-8.

Nouv. éd. Paris 1854, in-12.

Les peintres de Laon et de Saint-Quentin. De Latour, par Champfleury. Paris, 1853, in-8.

Eloge biographique de M.-Q. de Latour..., par Ernest Dréolle de Nodon. Paris 1856, in-8 port.

Eloge de M.-Q. de Latour, par Emile Beaudemont. Saint-Quentin. 1856, in-8.

Notice historique et biographique sur M.-Q. de Latour. Saint-Quentin, s. l. (*sic*) (1856) in-8.

Notice historique et biographique sur M.-Q. de Latour. Saint-Quentin. (1856) in-8.

Ces deux derniers titres désignent probablement la même plaquette (in-16).

et même le faire paroistre excusable, mais ou on ne les lui dit pas, ou il ne sçut pas en tirer parti. Il se justifioit de l'erreur de prix de sa soumission, en la rejettant sur les ouvriers de différens genres qu'il avoit consultés; mais il ne justifioit point le motif qui avoit pu l'authoriser à courir sur un marché fait par un de ses confrères depuis longtemps.

La fin de cette rumeur, c'est qu'il fut inscrit sur les registres de l'Académie une sorte de réprimande, où il lui étoit enjoint d'être plus circonspect à l'avenir. Il y parut d'abord sensible; mais à peu de temps de là il revint à l'Académie, et y prit le ton aussi haut que si l'on n'avoit jamais rien eu à lui reprocher.

On ne parla point de M. Falconet à l'Académie, non qu'on ne fut très mécontent de son procédé, car il paroissoit à plusieurs moins excusable que Vassé, qui avoit pu être aveuglé par son intérest et par le désir d'être chargé d'un grand ouvrage. Mais Falconet sembloit avoir fait le mal sans intérest, et seulement par un motif d'envie. Dailleurs la duplicité de ce certificat, où il avoit voulu se réserver un faux fuyant, lui attiroit peu d'estime. Cependant, comme on étoit assés fâché d'avoir à mortifier un confrère, on ne cherchoit point à grossir le nombre des coupables; quoiqu'on n'aimast pas le caractère de Falconet, on estimoit ses talens; de plus il paraissoit si embarassé du

sot rôle qu'il jouoit dans cet affaire qu'on ne voulut pas augmenter sa honte.

M. de Caylus, voyant le tour qu'avoit pris cette affaire, prit le parti de blâmer la conduite de Vassé, et, dans l'occasion, d'assurer, sans affectation, qu'il n'en avoit point été informé; mais on n'en crut rien, et l'on soupçonna toujours qu'il avoit trempé dans cette intrigue et même qu'il en étoit le moteur. Qui est ce qui ne sçait pas combien les gens de considération qui ont autant d'esprit qu'en avoit M. de Caylus, sçavent éviter d'être compromis? Surtout lorsque les subalternes n'osent dévoiler la part qu'ils y ont, de crainte de s'en faire des ennemis.

Ce qui aida à confirmer cette idée c'est qu'ils n'en furent pas moins bons amis qu'auparavant. Le comte en a donné une dernière preuve en marquant à sa mort le désir que ce fût Vassé qui fit son tombeau; du moins M. de Lignerac, son héritier et M. Bombarde, son bon amy, (1) l'ont annoncé à l'Académie.

Il est bon d'observer, à l'égard du petit despotisme que M. de Caylus vouloit exercer sur les arts, qu'il y avoit été accoutumé peu à peu, ce qui le rend plus excusable. Peut-être même dans les commencemens de ses liaisons avec les artistes n'avoit-il nullement ce dessein.

Sous le ministère de M. de Maurepas, qui étoit

(1) Voyez les *Remarques*, IX (p. 71).

fort son amy, c'étoit en quelque manière lui qui avoit décidé de tout ce qui concernoit les arts. Sous la direction de M. de Tournehem, il y avoit encore eu bonne part par le moyen de M. Coypel sur qui il avoit pris l'ascendant; mais M. de Marigny ne voulant point être dirigé, il n'y étoit plus appelé. N'étant plus le canal des grâces, quoique personne n'eût dessein de le négliger; tout naturellement on devient moins assidu chés ceux de qui l'on attend presque plus rien; ainsi il se voyoit moins courtisé dans l'âge justement où n'ayant plus que ce hochet, il devient plus nécessaire. Cela peut avoir contribué à lui donner de l'humeur contre les artistes.

S'il n'avoit plus guères de part aux affaires de l'intérieur, il lui restoit les correspondances qu'il s'étoit faittes dans les Cours étrangères. Il disposoit encore de presque tous les ouvrages qui se faisoient pour le dehors. Le mal étoit qu'afin de se conserver ce crédit chés l'étranger, il abusoit quelquefois de l'authorité qu'il s'étoit acquise sur les artistes pour leur faire faire des marchés rûineux, et à l'exception de ses bons amis, comme Saly (1) et Vassé, tous les autres gens de

(1) M. Georges Duplessis (*Essai de Bibliographie générale des Beaux-Arts*) signale un *Catalogue de tableaux, sculptures en bronze, terre, plâtre et ivoire, dessins*, provenant du cabinet de feu M. Saly chevalier de l'ordre du roi, de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris, de celle de Copenhague, etc. par F.-C. Joullain fils. Vente à Paris du 14 juin 1776, in-8.

talens qu'il a employés pour remplir ces commissions dont il aimoit à être chargé, y ont très mal fait leurs affaires.

Voila ce que j'ay sçu de plus intéressant touchant M. le comte de Caylus. On ne peut nier qu'il aimoit les arts, qu'il les connaissoit assés bien et qu'il a beaucoup fait pour eux : mais lorsqu'on observera sa conduitte on trouvera qu'il y voulloit dominer trop impérieusement, que le plus grand nombre des services qu'il a rendus aux artistes (1), à l'exception de quelque favoris en petit nombre, a presque toujours été à de petits garçons qui lui étoient très-soumis ; que ces services mêmes étoient cruels, en ce qu'il mettoit toujours des prix si bas aux ouvrages qu'il leur faisoit faire, qu'à peine y trouvoient-ils leur nécessaire. (2)

Si en lisant ces anecdotes quelqu'un trouve que j'ay traitté trop sévèrement M. de Caylus, je réponds que j'ay dit la vérité telle qu'elle m'a parûe et telle que l'ont vûe presque tous nos artistes ; qu'il est utile que l'on connoisse les petites tirannies que souvent les amateurs exercent sur les artistes, afin que ceux qui leur succèdent apprennent que la dureté et l'injustice de leur procédés tost ou tard seront connus. On jugeoit les rois d'Egypte après leur mort : Loy d'autant plus sage et plus juste, qu'on n'ose jamais les juger de leur vivant.

(1) Voyez les *Remarques*, X (p. 75).
(2) Voyez les *Remarques*, XI (p. 75.)

REMARQUES.

I. (p. 29). — M. Carle Vanloo eut la complaisance pour suivre les idées du costume qui lui étoient suggérées par M. de Caylus, de peindre un sujet de la vie de saint Augustin avec touttes figures vêtues de blanc; mais comme cela ne faisoit aucun effet, il fut obligé de le recommencer. M. Vien a gâté quelques compositions de tableaux par cette même complaisance, et ce fut aussi M. de Caylus qui l'engagea dans ces compositions froides de figures à la grecque; ce qui étoit d'autant plus dangereux pour ce peintre que, tendant naturellement à un peu de sécheresse, il ne pouvoit que se gâter en traittant de petits morceaux d'un si grand fini.

M^me^ Vien qui avoit du talent dans la miniature (1) n'osa jamais entreprendre de s'attacher à peindre des têtes, ce qui lui auroit pu valoir beaucoup d'argent, dans la crainte d'irriter M. de Caylus, qui vouloit absolument qu'elle ne fit que de l'histoire naturelle.

Pigalle en a reçu quelquefois des conseils, qu'à la vérité il n'a point suivis, les regardant comme nuisibles à son ouvrage; mais aussi il n'en a point été l'ami. Beaucoup d'autres artistes ont été dans le même cas.

II. (p. 36). — Il y a apparence que l'Académie d'architecture a craint de s'exposer aux criailleries du protecteur, qu'elle pouvoit sçavoir d'ailleurs qui ne la

(1) « Madame Vien met dans ses animaux de la vie et du mouvement » (Diderot, *Salon de 1767*, dans ses *Œuvres*, XIV, Ed. Naigeon, p. 277).

ménageoit pas, car il étoit très-irrité que cette Académie se passoit d'amateurs, parce que, sans doute, s'il y en avoit eû, il l'auroit été.

Elle aura mieux aimé laisser faire, d'autant plus que si quelqu'un de ses membres en eût entrepris la critique, on n'auroit pas manqué de dire que c'étoit qu'il vouloit s'approprier l'ouvrage.

On croit faire merveille de demander l'avis de ces corps ; comme j'ay l'honneur d'être d'un, je sçais un peu ce que c'est. Ils ne peuvent presque jamais le donner bien franchement et sont retenus par mille bienséances, parce que tout ce qui s'y dit est trop connu. D'ailleurs le plus grand nombre dans ces corps est toujours les médiocres, et comme c'est la pluralité des voix qui décide, le résultat n'est pas toujours le sentiment des plus habiles. Il vaut mieux prendre l'avis d'un petit nombre des plus célèbres, et le prendre sans éclat.

III (p. 36). — Croiroit-on cependant que cette idée de tabernacle a reçu les plus grands éloges de M. Rigolet de Juvigny. Fier d'avoir fait jadis un mémoire contre M. de Voltaire dans l'affaire de Travenolles (1) qui avoit fait quelque bruit et qui est presque le seul ouvrage qu'on puisse citer de lui, il se croyoit un homme de goust et dont la décision étoit de poids surtout dans les Arts. Il avoit à la vérité une grande facilité à hazarder son sentiment et une surabondance de paroles pour le soutenir.

IV (p. 40). — Cette réponse étoit dure et haute ;

(1) Ce Travenol était violon de l'Opéra Mis en jugement pour avoir colporté des libelles contre Voltaire, Rigoley de Juvigny le défendit et attaqua, suivant la tactique ordinaire, la partie adverse.

il n'étoit pas exactement vray que M. Coustou fût beaucoup plus grand, même alors, que M. Bouchardon qui peut être n'étoit pas encore au degré où il est parvenu; mais elle étoit excusable dans un homme en possession depuis bien des années de la première réputation, à qui l'on faisoit sentir d'une manière insultante qu'on lui préféroit un jeune homme qui avoit été son élève, au moins à l'Académie, et même qui, je crois, avoit commencé chés lui.

V (p. 40). — On sera peut-être étonné que ces diverses manières de peindre n'ayent été suivies par personne. M. de Caylus obtint de Carle Vanloo, de Vien et de quelques autres qu'ils en fissent quelques morceaux. Mais il faut considérer que des artistes qui ont passé toute leur vie à surmonter les difficultés de la peinture à l'huile et qui se la sont rendue familière, auront toujours peine à se résoudre à employer un moyen qui, quelque facile qu'il paroisse, leur coûteroit toujours un nouvel apprentissage.

VI (p. 42) — Don Pernety déclama tant qu'il pût, dans son *Dictionnaire de peinture* (1), contre

(1) « Nous ne ferons point ici l'historique de leur découverte (celle de MM. de Caylus et Majault) nous renvoyons le lecteur à notre préface, dans laquelle nous avons jugé à propos de traiter de toutes les espèces de peinture. Nous nous y étendons beaucoup plus sur la peinture *encaustique* que sur les autres, parce qu'un écrivain de nos jours s'est efforcé de faire partager la découverte de MM. le comte de Caylus et Majault avec un homme qui ne peut être censé que leur copiste. Nous éviterons d'appuyer ce que nous en dirons sur des autorités frivoles, ou sur des oui-dire. Ce seroit peu respecter le public, ce seroit peu se respecter soi-même » (*Dictionnaire portatif de peinture*, p. 296—p 297.) Depuis, M. Girardir dans deux Mémoires à l'Académie des Inscriptions (*Mémoires de divers savants*, première série, tomes II et VI) a repris la question de la peinture à l'encaustique. Enfin, tout récemment, M. Henry Cros nous a montré de charmantes cires qui paraissent satisfaire à toutes les exigences d'une restitution.

Bachelier. Freron qui étoit toujours attentif à ne point irriter les gens de considération, sentant bien que le métier qu'il faisoit avoit besoin de protection, n'osa jamais faire usage de quelques observations qu'il m'avoit demandées sur ce sujet où j'avois été cependant très impartial. Il sembla même prendre parti contre Bachelier, ne se contentant pas simplement de dire du bien de M. de Caylus, comme il auroit dû faire. M. Rouquet (1) qui vivoit alors, qui étoit célèbre dans l'émail et qui écrivoit avec beaucoup d'esprit, fit alors une plaisanterie imprimée sous le nom de Peinture au fromage, qui fut fort goutée de M. de Caylus parce qu'elle tendoit à jeter un ridicule sur la découverte de Bachelier. Elle étoit en effet très-agréable, mais elle avoit le défaut de presque toutes les plaisanteries, c'est qu'elle ne prouvoit rien (2).

VII (p. 42). — A l'égard du grand argument dont on faisoit usage, en disant que le sel de tartre devoit altérer à l'humidité ; outre que l'expérience lui étoit contraire, il est aisé de sentir qu'une si petitte quantité de sel est plus que sufisamment entourée par la quantité considérable de cire, pour être à l'abry des attaques de l'humidité.

Ce qu'il y eut de plus plaisant c'est que plusieurs années depuis, et plus de trois ans après que les volumes de l'Encyclopédie (où la découverte de Bachelier est expliquée tout au long), avoient paru et étoient répan-

(1) Rouquet était d'origine Gènevoise. Il fut admis à l'Académie, quoique protestant, sur l'ordre du Roi, le 23 février 1754. Voyez sur ce peintre en émail *Les Beaux-Arts à Genève*, par J.-J. Rigaud, 2e partie, Genève, 1846, p. 55. Rouquet mourut au Louvre en 1758.

(2) *L'art nouveau de la peinture en fromage ou en rameqnin, inventee pour suivre le louable projet de trouver graduellement des façons de peindre inférieures à celles qui existent* ; *à Maroilles* M D CC LV (petit in-12 de 22 pages dont 10 numérotées).

dues dans toutte l'Europe, le prince de S. Severo (1) à Naples se donna les airs de cette découverte, et en remplit touttes les Gazettes. Il est facile d'inventer ainsi.

VIII (p. 55). — Malgré le mérite réel et reconnu de M. Pigalle, j'aurois été d'un autre sentiment que M. Bouchardon. S'agissant de figures drapées dans le goust antique, j'aurois préféré M. Slodtz, non que je le regardasse comme plus grand sculpteur que M. Pigalle, s'il eût été question de nud, mais comme excellent dans l'art de bien drapper, et plus propre à se rapprocher du goust de M. Bouchardon. Mais ce dernier n'aimoit point Slodtz, et peut-être avoit quelque antipathie pour lui, comme on le verra dans les anecdotes sur Bouchardon.

Au reste, il a été heureux pour l'exécution de ce morceau qu'il ait été remis à Pigalle puisque M. Slodtz seroit mort avant son achèvement. Pour le bien de l'ouvrage il eût toujours falu revenir à M. Pigalle ou à Vassé si la protection l'eût emporté : il n'y a pas d'apparence que ce dernier en eût fait quelque chose de bien bon.

J'observeray que M. Bouchardon n'avoit jamais marqué beaucoup d'amitié à M. Pigalle, mais il fallut choisir quelqu'un, et le morceau de Rheims lui avoit plu.

IX (p. 64). — Ce M. Bombarde avoit joué un assez grand rôle. A bien l'apprécier, c'étoit simplement un important riche, de ces gens qui font les entendus en

(1) Voyez sur ce singulier personnage la *Correspondance inédite du comte de Caylus avec Paciaudi* tome premier, page 64.

tout, sans que l'on sçache au juste pourquoy, qui cependant viennent à bout de persuader aux gens en place (qui malheureusement ordinairement sont très bornés par eux-mêmes) qu'on ne peut rien faire de bien sans leurs conseils. Je l'ay assés connu pour pouvoir assurer que c'étoit un fort honnête homme, mais très médiocre, vrayement semblable à M. Gobe-Mouche (1) de la soirée des boulevards.

Je me souviens que je fus appellé à quelques conférences qui furent tenües chés lui, lorsqu'on se proposa d'orner une édition in-folio des fables de La Fontaine, des croquis que M. Oudry (2) avoit gribouillé à ses heures perdues. Je fus chargé de rectifier les desseins où il y auroit des figures qu'Oudry estropioit à merveille. Mon affaire étoit rangée, il n'en étoit pas question. Mais la partie tipographique étoit importante, et M. de Montenault l'éditeur (du moins celui qui paroissoit, car il n'étoit pas le véritable bailleur de fonds), n'auroit pas cru rien faire de passable, sans la direction de M. Bombarde. Il sçavoit, je crois, assés bien leur peu de valeur, mais il sçavoit aussi qu'il faut avoir ces prôneurs bavards pour soy. Il y avoit à ces conférences M. Berrier, alors Lieutenant de police et depuis Ministre (3), M. de Malesherbes, Directeur de la librairie et fils de M. le

(1) C'était le surnom du Comte d'Argental, Ministre du duc de Parme à Paris.

(2) Voyez sur Oudry et les fables de La Fontaine la notice biographique de L. Gouguenot insérée dans les *Mémoires inédits sur la vie des Académiciens*. Dumoulin, in-8, t. II, p. 365.

(3) René Berryer, mort le 15 août 1762, devint par la protection de Madame de Pompadour, Ministre de la marine (1758) et Garde des sceaux (1761) après avoir été obligé de résigner ses fonctions de Lieutenant de police à la suite de l'émeute de 1755.

Chancelier (1), et enfin ce M. Bombarde, tous grands juges, soy disans, en tipographie. Encore que j'aye eû quelques occasions en ma vie de voir de près combien les gens en place sont au-dessous de ce que le public en pense, il est certain que je n'ai jamais vu tenir tant de propos sérieux sur rien. M. de Malesherbes étoit un étourdi, le meilleur garçon possible, mais si distrait qu'à chaque instant il avoit perdu le fil de ce qu'on venoit de dire. M. Berrier mettoit de la dignité mêlée de quelque quolibet à tout ce qui se disoit. M. Bombarde gobe-mouche étoit successivement de tous les avis. Il étoit plaisant d'entendre les longues dissertations qu'on faisoit pour sçavoir si l'on mettroit des lettres grises, si la première letttre seroit une fois et demi ou deux fois la hauteur des autres. Le bon c'est qu'après plusieurs conférences où ces Messieurs n'avoient pû se décider, nous restâmes et nous nous rendîmes, en toutte politesse, les maîtres de l'édition et nous fîmes sagement, car cela n'auroit jamais fini. En effet, le moindre des imprimeurs en sçavoit plus qu'eux. Que les hommes de talent sont malheureux! On ne veut jamais croire qu'ils puissent les sçavoir (*sic*) mieux que tous les charlatans qui s'affichent pour décider de tout sans rien sçavoir. Ils sont forcés de ramper sous l'ineptie et, s'ils le refusent, on les décrie comme des obstinés. Il y a plus; si leurs talents se développent, ces Messieurs se donnent des airs de dire qu'ils les ont formés.

A propos de ce M. Bombarde j'ai ouï conter une anecdote assez plaisante que je ne puis garantir, n'en ayant pas été témoin, mais qui est tellement bien dans

(1) C'est le fameux Malesherbes qu'immortalisa la défense de Louis XVI. Son père, Guillaume de Lamoignon, créé Chancelier en 1750, l'avait nommé Directeur de la librairie.

le caractère du personage que je ne doute pas qu'elle ne soit fondée. Il avoit eû une sorte de direction sur l'Opéra dont il étoit le plus grand conseil. Dans ce temps-là un auteur vint lire devant lui les paroles d'un opéra. Comme il faut toujours pour paroistre connaisseur faire force objections, M. Bombarde ne manqua pas de tracasser le pauvre auteur. Celui-ci ne savoit plus à quel saint se vouer. A un endroit où M. Bombarde l'arrêtoit en blâmant un quatrain, il prit le parti de le prier de vouloir l'aider à le reformer et de refaire lui-même ces quatre vers dont il voyoit bien le sens et qui d'ailleurs étoient absolument nécessaires à la pièce

M. Bombarde se trouva pris : avouer qu'on n'a point de talent affoiblit le crédit de critique. Il se met donc en devoir de refaire les vers ; mais comme il n'est pas aussi facile de faire que de trouver à redire, il se trouva court. Il relut le premier vers et le trouva assés bon, le second lui parut pouvoir passer, mais le troisième et le quatrième étoient défectueux. Il avoit annoncé ces vers, d'abord comme ne pouvant rester, il murmura entre ses dents divers moyens de les rectifier, et enfin finit par dire que, quoiqu'ils ne fussent pas très-bons, ils pouvoient passer dans un opéra ; que ceux qui avoient le plus réussi, n'étoient pas sans quelques mauvais vers. L'auteur qui vit le défaut de la cuirasse le pressa, le supplia hipocritement de ne point l'épargner, de réformer sans pitié tout ce qui ne lui sembloit pas bien, se livrant aveuglement à ses doctes avis, et désirant lui avoir cette obligation ; il n'en put tirer autre chose sinon que cela pouvoit passer, et qu'ils étoient suffisamment bons pour un opéra. Si l'on examinoit de près ces prétendus connoisseurs qui décident dans le grand monde, on trouveroit que les neuf dixièmes ne sont autre chose.

X (p. 66). — Du nombre de ces favoris il faut mettre Fessard, graveur, pour lequel (par l'ascendant qu'il avoit sur M. Bignon, Garde de la Bibliotèque du Roy, et depuis Prévost des marchands) il fit créer une place de graveur de la Bibliotèque du roy. Tous les graveurs rirent de ce choix à cause de la médiocrité connue du personnage, et M. de Caylus lui-même n'étoit pas assés ignorant pour lui croire des talens et pour ne pas sentir que si par malheur il étoit besoin d'entretenir quelque planche usée du Cabinet du Roy, le pauvre Fessard (1) ne pouvoit que les gâter d'avantage; mais c'étoit son protégé qui avoit toujours été à ses ordres, il faloit qu'on aperçut son crédit

XI (p. 66). — Entre plusieurs marchés dont j'ay eu connoissance de la façon de M. de Caylus, je me souviens de celui que feu M. Daullé (2) fit pour le portrait de la princesse Trubetscoy d'après M. Roslin (3). M. Ville dont la vûe (qui d'ailleurs étoit courte) finissoit, ne vouloit point se charger de grands ouvrages, à moins que ce fût pour lui des coups de fortune. Il étoit d'ailleurs d'autant mieux fondé à demander ce qu'il lui plairoit, qu'en effet personne ne gravoit au burin

(1) Ce Fessard a gravé trois intailles dans les *Monumenta Peloponnesia* de Paciaudi. (*Correspondance inédite du comte de Caylus*, I, p. 83.)

(2) On possède un *Catalogue des planches gravées par défunt J. Daullé, graveur du Roi... dont les estampes se vendent chez sa veuve*, sur le quai des Augustins, à Paris (s. d.) in-4.

(3) « On trouve cependant que ce peintre a fait des progrès depuis le dernier Salon et l'on a fort loué le portrait de Boucher et celui de sa femme qui est toujours belle. » Diderot. *Salon de 1761*. (Supplément à ses œuvres, 2e édition, Paris 1819, p. 213). « Roslin est aujourd'hui un aussi bon brodeur que Carle Van Loo fut autrefois un grand teinturier. » (*Salon de 1765*. *Œuvres*, édition Brière, t. 8, p. 210).

comme lui, (1) et qu'il faisoit très bien ses affaires en gravant de petits morceaux d'après des maîtres flamands qu'il vendoit le prix qu'il vouloit, et qu'on achetoit avec une avidité singulière. M. Ville donc demanda d'abord un prix exhorbitant, trente mille livres; mais enfin il se restraignit à seize, ce qui étoit à la vérité encore fort cher; mais comme il demandoit ce prix avant de commencer et qu'il ne surprenoit personne, on n'avoit qu'à accepter ou refuser.

M. de Caylus fut furieux et déclama contre Ville; il lui sembloit qu'on devoit ménager l'argent de la Russie, même au détriment des artistes. On n'accepta point, et M. de Caylus fut chercher le pauvre Daullé et le prêcha tant qu'il le fit engager dans un marché par écrit à se charger de graver cette planche pour quatre mille. Autant M. Ville avoit été trop cher, autant Daullé étoit trop bon marché; il ne fut pas longtemps à s'apercevoir combien il étoit la dupe de cette convention. Il est vray qu'il la grava assés mal, en partie parce que ses talens, qui n'étoient pas fondés sur beaucoup de sçavoir, finissoient; et en partie par l'envie d'aller vite afin de perdre moins.

Lorsque la chose fut à peu près finie, le général Betsky (2) qui faisoit faire la planche, ne fut pas content.

(1) « Le burin de M. Wille, écrit Diderot en 1761, a conservé à ce salon la grande réputation dont il jouit. » (*Salon de 1761. Supplément aux œuvres*, 2e édition. Paris Belin 1819, p. 229). En 1765 il ajoute : « Il est le seul qui sache allier la fermeté avec le moëlleux du burin. Il n'y a non plus que lui qui sache rendre les petites têtes. » (*Salon de 1765. Œuvres*, tome VIII, éd. Brière, p. 398). Et en 1767 : « Il faut saisir tout ce qui sortira du burin de celui-ci. Il est habile, et travaille d'après habile. Il a excellé dans de grands morceaux, et il est précieux dans les petits sujets » (*Salon de 1767. Œuvres*, éd. Naigeon, page 134-135). Voyez le *Catalogue de l'œuvre de Jean Georges Wille*, par M. Charles Le Blanc, Leipzig Rodolfhe Weigel 1847.

(2) Citons des lettres de Diderot au Général ces intéressants fragments : Jeune élève de Praxitèle, hâtez-vous de rendre les traits de mon auguste

Daullé l'étoit encore moins, et demandoit des dédommagemens. Le comte de Caylus en appeloit à la convention ainsi que le Général, Daullé crioit à la perte ; M. Mariette fut mis entre deux pour tâcher d'arranger cela; on n'étoit surtout pas content de la teste. Dans l'embarras de cette contestation, comme quand il s'est agi d'obliger, je me suis toujours assés volontiers trouvé prest, lorsqu'on apporta l'estampe chés madame Geoffrin où étoit le bureau des amateurs, voyant l'embarras de M. Mariette qui ne sçavoit comment concilier tous ces intérêts, j'offris de retoucher des épreuves et de ramener la teste à peu près au point où le Général la vouloit ; on accepta et en effet nous contentâmes vaille que vaille le Général.

Il restoit l'article de la gratification ou dédommagement. M. de Caylus n'en vouloit pas entendre parler. Il alléguoit le marché fait, disoit-il, volontairement par Daullé ; mais je sçavois très bien, par Daullé même, qu'il avoit demandé beaucoup plus, mais qu'à force de propos M. de Caylus l'avoit engagé à passer à ce prix.

J'eus alors un peu occasion de faire sentir à M. de Caylus combien il tirannisoit les artistes, car je lui fis observer que trente ans auparavant on payoit ces sortes de planches six mille livres, que, touttes les denrées ayant au moins doublé, il étoit incontestable que le prix de l'industrie devoit être augmenté, que cependant il avoit fait faire les mêmes ouvrages à un tiers de moins ; et, pour répondre au mépris que je ne sçais que

bienfaitrice... C'est par vous, Monsieur, que mon bonheur a commencé ; c'est vous qui fîtes pour la première fois entendre mon nom à votre auguste Souveraine... » — « Portez-vous bien ;... faites le bien ; faites-le avec cette merveilleuse opiniâtreté que le ciel vous a donnée... » (*Œuvres complètes*, éd. Tourneux et Assézat, XIX, p. 498, XX, p 61 ; lettres du 20 décembre 1767 et du 9 juin 1774).

trop que les gens de condition, malgré leurs beaux semblans de politesse, ont pour tout ce qui n'est que bourgeoisie, comme les artistes, je lui disois : Si vous voulés que Daullé ne mange que des harangs sores, j'y consens, mais au moins songés que, lorsqu'on payoit deux mille écus, ils ne valoient que deux liards et qu'à présent ils valent au moins dix-huit deniers.

Je n'ay pas sçu s'il avoit été accordé quelque gratification, si bien due ; mais je pense que non. Le Général Betsky, quoique très-bon homme, ne paraissoit pas généreux, et d'ailleurs Daullé mourut à si peu de temps de là que je crois qu'il en étoit encore à le solliciter vainement.

M. le Bas (1) graveur, passa aussi par le piége de M. de Caylus. M. Le Roy, architecte pensionnaire du roy eut occasion de faire un voyage en Grèce ; il y croqua les antiquités qu'il y trouva ; mais ses desseins étoient si informes que, quand nous les vîmes à Paris, nous eûmes peine à croire qu'on en pût tirer quelque chose. M. de Caylus, chaud amateur de la Grèce ainsi que de l'Egipte, les fit redessiner par Le Lorrain qui, quoique peintre très-médiocre et manqué malgré les plus belles dispositions, néanmoins dessinoit agréablement et avec goust. Il vint à bout d'en tirer les desseins que l'on a gravés ; on peut juger de là du degré de fidélité et combien on peut se rapporter aux détails de cet ouvrage.

Il étoit question de faire graver les planches ; c'étoit

(1) « C'est lui qui a porté le coup mortel à la bonne gravure parmi nous, par une manière qui lui est propre, dont l'effet est séduisant, et que tous les jeunes élèves se sont efforcés d'imiter inutilement » (*Salon de 1765. Œuvres de Diderot.* T. 8, édition Brière, Paris, MDCCCXXI, page 398).

une dépense au-dessus des forces de M. Le Roy, à moins qu'on ne les fit à très grand marché ; cependant on vouloit qu'elles fussent bien gravées. On ne pouvoit pas mieux choisir que le fit M. de Caylus en s'adressant à M. Le Bas ; mais il fallut encore qu'il usast de toutte son éloquence persuasive pour engager Le Bas à les graver pour la moitié moins qu'elles ne valoient, en lui faisant cependant entrevoir quelque dédommagement si le livre réussissoit. Le livre s'est bien vendu, mais la gratification n'est pas venue. Aussi M. Le Bas, qui sçait très bien compter et qui n'est pas mal attaché à ses intérests (1) s'en est-il toujours plaint.

Pendant que je suis en train de me rappeler de ces

(1) Diderot confirme cette assertion à propos de deux estampes des ports de France, faites par Lebas et Cochin : « Gravures médiocres, écrit-il, faites en commun par deux habiles gens, dont l'un aime trop l'argent et l'autre trop le plaisir » (*Salon de 1767, Œuvres de Diderot*, tome XV, Ed. Naigeon. Paris an VI-1798, page 134). Tout ceci s'applique probablement aux dernières années de l'artiste. Dans leurs *Portraits intimes*, MM. de Goncourt nous peignent tout autrement le Lebas des jours heureux : « Il menait grande vie, un train royalement bourgeois; généreux, insoucieux comme un artiste qui se sent l'argent au bout des doigts; sans enfant et n'ayant rien à prévoir, logeant et défrayant sa mère, soutenant le père et les sœurs de sa femme, faisant fortune tous les jours, jetant l'or à ses goûts, ne résistant point aux tentations, à un beau tableau, à une rare gravure, aimant donner, acheter et voir le fond de sa bourse ; brouillé avec les chiffres de l'ordre, ne comptant point avec le gain, parfois surpris par l'échéance d'un billet ; alors il enfermait son créancier, mettait la clef dans sa poche, courait emprunter chez un ami, et rendait à l'homme du billet la liberté et son argent.... Ils étaient vraiment une famille, le maître et les élèves ; famille en laquelle entraient tour à tour Aliamet, Bacheley, Cathelin, Chenu, David, Duret, Ficquet, Gaucher, Godefroy, Guibert, Elmann, Julien, Laurent, Lemaire, Lemire, Lemoine, Longueil, Malœuvre, Martini, Masquelier, Moreau jeune, Née, Riland, l'écossais Strange. Et je ne compte pas les amateurs, Blondel d'Azincourt par exemple, et le comte de Caylus. Et j'oublie le jeune Cochin s'échappant tous les jours de chez son père au grand matin, gagnant en deux heures le petit écu pour ses menus plaisirs, et retour-

petits faits, j'en rapporteray un qui me concerne où l'on a prétendu que M. de Caylus avoit quelque part. Lorsque je n'avois encore qu'environ vingt ans, l'établissement de l'Académie royale de chirurgie fut fait par M. de la Péronie. Il fut question de faire graver un frontispice pour le premier volume des *Mémoires*. M. Quesnay, qui étoit ami de mon père, m'en chargea. Il suffit vis à vis des gens qui ne sont pas au fait de l'art qu'on soit de leur connoissance pour supposer qu'on a les talens dont ils ont besoin, car il le faut avouer, j'étois encore extrêmement foible. Je le dessinay avec tout le soin dont j'étois capable et le gravay de même (1); mais on ne me permit pas de mettre la Minerve sur un nuage comme j'en avois besoin, si bien que cette figure de Minerve fourrée dans la composition après coup étoit très misérable. Quoiqu'il en soit, ils en parurent contents.

Il y avoit bien sept à huit mois que je n'avois point

nant auprès de son père qui croyait lui faire commencer sa journée ». Cette vivante étude se termine par une anecdote bien flatteuse pour Cochin : « Cochin avait gravé les ports de mer de France en société avec Le Bas. Aux termes de l'acte de société, Cochin pouvait prendre la moitié des planches appartenant à Le Bas d'après l'estimation d'académiciens experts. Sa délicatesse se refusa à l'usage de son droit. Cochin ne voulut pas qu'on soupçonnât ses confrères de l'avoir favorisé. Il doubla la première enchère de prisée, et n'obtint qu'au prix de 9,251 ℔ les huit planches des ports de mer qui avaient appartenu à son ancien ami. » *Portraits intimes du dix-huitième siècle*, etc. Paris, 1878, pages 293, 296 et 314).

(1) D'après ce passage, Cochin aurait fait ce frontispice vers l'année 1735, puisqu'il était né en 1715; cependant le frontispice des Mémoires de l'Académie de chirurgie « où l'on voit la Chirurgie qui présente au Roi ses Mémoires au milieu d'un camp » ne figure, sur le catalogue de l'œuvre de Cochin par Ch.-Ant. Jombert, qu'à la date de 1743. Une longue note, fournie probablement par Cochin, confirme le récit qu'on lit ici. Le Bas avait été chargé de graver le dessin de Boucher en le rectifiant et en donnant la ressemblance à la tête du Roi.

demandé à être payé pour ne point paroistre avide, lorsque j'appris que M. Boucher (1) avoit fait un dessein et que M. Le Bas recommençoit la planche; je demanday alors à être payé et j'en vins à bout.

Les deux planches faites, on ne sçut laquelle préférer; le dessein de M. Boucher étoit mieux composé, mais la figure du Roy étoit lourde et d'un caractère bas. MM. de l'Académie de chirurgie, ne sachant comment se déterminer prièrent M. le cardinal de Fleury de les présenter touttes deux au Roy afin qu'il choisît, et la mienne eut le bonheur d'être préférée; je le dis en vérité bien sans vanité, car je conviens que c'est une assés mauvaise besogne.

Je n'ay pas bien sçu le rapport qu'avoit eu M. de Caylus à cette affaire, mais je sçais que M. Boucher qui m'aimoit, fâché du risque que je courois lorsque j'étois incertain si l'on ne me laisseroit point ma planche, me dit: C'est ta faute; tu ne vas jamais voir M. de Caylus.

(1) « Je ne sais que dire de cet homme-ci. La dégradation du goût, de la couleur, de la composition, des caractères, de l'expression, du dessin, a suivi pas à pas la dépravation des mœurs. Que voulez-vous que cet artiste jette sur la toile? Ce qu'il a dans l'imagination; et que peut avoir dans l'imagination un homme qui passe sa vie avec les prostituées du plus bas étage?... J'ose dire que cet homme ne sait vraiment ce que c'est que la grâce; j'ose dire qu'il n'a jamais connu la vérité; j'ose dire que les idées de délicatesse, d'honnêteté, d'innocence, de simplicité, lui sont devenues presque étrangères; j'ose dire qu'il n'a pas vu un instant la nature, du moins celle qui est faite pour intéresser mon âme, la vôtre, celle d'un enfant bien né, celle d'une femme qui sent; j'ose dire qu'il est sans goût. » (*Salon de 1765. Œuvres de Diderot*, Édition Brière, tome 8, page 114-115). Ces tirades de Diderot sont évidemment passionnées et injustes. « Le goût qu'il eut toujours pour le plaisir », remarque l'abbé de Fontenay, « ne l'empêcha pas (Boucher) d'être le plus abondant des peintres de son temps. Son imagination toujours active et son amour pour son art ne lui laissèrent jamais perdre un jour pour sa gloire. » (*Dictionnaire des Artistes*, tome 1, p. 233).

M. BOUCHARDON.

(1698-1762).

Dans le projet que j'ay formé de ramener les portraicts qu'on a tracés des grands artistes à une plus exacte ressemblançe, je ne dois point obmettre M. Bouchardon.

Cet artiste avoit fait un long séjour à Rome, tant à la pension du Roy, que dehors. L'ordre de l'entrée et de la sortie des élèves n'étoit pas réglé comme il l'est présentement (1). Il s'y étoit fait une grande réputation. Enfin M. le duc d'Antin, ayant appris quel étoit son mérite, le rappella à Paris, où il l'accueillit avec toutes les marques de considération qui étoient en son pouvoir. Il lui donna un attelier dans le Louvre, dans lequel il lui fit bâtir un logement commode. Il vint l'y voir et s'attendoit peut-être à de grands remerciemens, mais M. Bouchardon, quoiqu'avec un air tout rond, tout sans façon, étoit haut et

(1) Voyez les *Remarques* de l'auteur à la fin de ce portrait : I. (p. 100)

pensoit qu'on ne pouvoit rien faire de trop pour lui. M. d'Antin lui dit : *Te voilà bien logé* (il avoit la mauvaise habitude de tutoyer). Bouchardon lui répondit : *Monsieur, si vous m'aviés vû à Rome, vous ne penseriés pas ainsy ; j'y avois un palais.* Cette réponse a été admirée des adorateurs de M. Bouchardon ; pour moy je ne puis m'empêcher d'y trouver une dureté déplacée vis à vis d'un bienfaiteur qui a fait ce qui étoit en son pouvoir pour nous obliger, sans compter le défaut de justesse de la comparaison d'une ville habitée comme Paris, avec une ville dévastée comme celle de Rome. Le Roy a tant de monde à loger dans peu d'espace, au lieu qu'à Rome on trouve en effet à louer pour peu d'argent des espèces de palais, composés de grandes pièces, mais sans aucunes commodités.

D'un autre côté l'on peut dire pour sa justification qu'il pouvoit être instruit de la hauteur avec laquelle M. le duc d'Antin traittoit les artistes, même les plus célèbres, et qu'il voulut, dès le commencement, lui faire sentir qu'il n'entendoit pas être traitté ainsi : auquel cas ce seroit une réponse courageuse et prudente (1).

M. de Caylus (comme je l'ay dit dans les anecdotes qui le concernent) et M. Mariette faisoient très assiduement leur cour à

(1) Voyez les *Remarques* de l'auteur : II (p. 100).

M. Bouchardon. Le premier donnoit par là bonne opinion de son goust, et le second en tiroit de la considération et presque touttes les contrépreuves de ses desseins. Il ne faut pas croire cependant que ce fût Bouchardon qui eût beaucoup de complaisance pour eux. Il n'en étoit pas fort susceptible. Il étoit très-despote chés lui, peut-être même l'auroit-il été volontiers chés les autres, mais comme cela n'auroit pas réussi dans le monde, il y a apparence que c'est ce qui l'a engagé à se répandre peu, et à ne manger que très-rarement hors de chés lui, si ce n'est chés M. Mariette qui, pour ainsi dire, étoit toujours à genoux devant lui.

M. Bouchardon a été certainement le plus grand sculpteur et le meilleur dessinateur de son siècle. On lui a l'obligation d'avoir ramené le goust simple et noble de l'antique ; véritablement la sculpture s'en éloignoit trop et se seroit encore plus écartée par le goust maniéré des frères Adam(1). Mais, comme je fais profession de dire icy mon sentiment sans déguisement, j'oseray trouver quelques défauts dans ce grand homme. C'eût été un blasphème aux yeux de ses amis.

Il m'a paru qu'il outroit la simplicité (2), que quelquefois il adoptoit des coeffures de têtes ignobles et qu'il a assés souvent approché si

(1) Voyez les *Remarques :* III (p. 101).

(2) Toutes les biographies insistent sur la simplicité de Bouchardon. (*Dictionnaire des Artistes*, de l'abbé de Fontenay, t. I, p. 232).

près du pauvre que quiconque l'auroit imité servilement auroit pû tomber dans un ridicule insoutenable ; c'est un malheur attaché à l'humanité que presque toujours pour éviter un excès, on tombe dans un autre. Aussi sa manière eut de la peine à prendre faveur et révolta d'abord même les artistes ; cependant le profond scavoir qui soutenoit ses ouvrages lui obtint les éloges qui lui étoient dûs, et les beautés réelles qu'on y apperçut arrachèrent l'estime même de ceux qui d'abord en paroissoient les plus éloignés.

Il aimoit le fini, et sans doute il avoit raison. En effet, il semble qu'on ne peut pas regarder quelque chose comme véritablement et complètement beau qu'il ne soit achevé. De plus, il est tant d'artistes qui font des ébauches et des *à peu près* charmans, et qui néanmoins sont incapables de les achever avec succés, qu'un artiste ne peut être reconnu grand que sur des ouvrages achevés.

Mais, si le fini est un mérite, son excès est un défaut. M. Bouchardon modeloit avec un esprit, une justesse et une netteté admirable ; mais lorsqu'il travailloit le marbre, son extrême passion pour le fini a pu le mener trop loin, et je crois pouvoir avancer qu'il a paru ignorer ce que nous appellons l'art de travailler pour la place et que dans ces occasions, il ne sçavoit pas se dire : *C'est assés*.

Ce beau grouppe qui est à la fontaine de la

rue de Grenelle (1) est un chef-d'œuvre à regarder de près ; je puis le certifier, l'ayant vû sous les yeux dans son attelier, cependant il ne fait pas en place la moitié de l'effet qu'il feroit, s'il étoit plus heurté et que les formes en fussent plus ressenties.

Il en a été de même de la statue du Roy à cheval dont le modèle, trop fini pour la hauteur où il est placé, a encore été gâté par le travail ignorant des cizeleurs. Mais M. Bouchardon, bien loin d'apercevoir que le mérite de la touche admirable de son modèle se perdoit (2), vouloit que ce morceau fût limé, ciselé partout et enfin fini comme un morceau d'orphèvrerie ; son goust d'élection étoit contraire à son goust acquis (3).

M. Bouchardon drappoit supérieurement quant à la disposition et au bon choix des plis. Mais j'ose dire qu'il n'executoit pas aussi bien ses drapperies. C'eût été une hérésie épouvantable que d'avancer cela de son temps. Cependant on peut remarquer aux figures qui sont à Saint-Sulpice et à la statue du Roy que les plis des draperies en sont travaillés (comme l'appellent les sculpteurs) à coups de gouge. C'est-à-dire qu'au lieu de cet enchalnement

(1) Voyez sur cette fontaine la *Lettre de M. M. à un ami de province au sujet de la nouvelle fontaine de la rue de Grenelle au faubourg Saint-Germain-des-Prés*, signée : M (ariette), 1er mars 1746. Cette lettre a été réimprimée par M. de Montaiglon dans l'appendice de l'*Abecedario*. (T. VI, p. 279-291).

(2) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait : IV (p. 102).

(3) Voyez les *Remarques* : V (p. 103).

moëlleux de surfaces diverses qui, en passant forment les différens mouvemens des plis, on y voit des creux pratiqués aigrement et non adoucis qui ressemblent aux creux que laisseroit une longue coquille en enlevant partie d'une crême cuitte et bien liée. Qu'on me pardonne cette comparaison que j'ai cru propre à faire entendre mon idée.

C'est ce qui m'a fait insinuer d'une manière couverte, dans ma lettre sur la vie de M. Slodtz (1), qu'en général ce dernier exécutoit mieux ses draperies que M. Bouchardon, mais je n'ay pas osé le dire clairement ; M. de Caylus vivoit encore et ne me l'auroit pas pardonné.

Lorsque la figure de l'Amour par M. Bouchardon fut achevée (et c'est véritablement un chef-d'œuvre de sculpture) (2), quoiqu'elle eût été ordonnée pour le Roy, néanmoins, il signifia à

(1) « On ne l'a point surpassé quant au goût avec lequel il savoit disposer, former et exécuter les plis des draperies délicates ; il étoit excellent dessinateur, non, comme je l'ai déjà dit, que ses formes fussent toujours pures et correctes ; mais ses dessins, ainsi que tous ses ouvrages, sont remplis de grâces. » (*Lettre de M. Cochin aux auteurs de la Gazette Littéraire*, p. 11.

(2) Nous lisons dans une note de l'*Abecedario* de Mariette, édité par MM. le Marquis Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon, Paris 1851-1853, (art. Bouchardon) : « Notre ami, M. de Chennevières, a publié, dans le premier volume des *Archives de l'Art français*, p. 162, une pièce relative à cette statue ; nous y renvoyons et pour la pièce et pour une très-curieuse lettre de Voltaire. J'ajouterai seulement qu'à Londres se trouve, dans la collection de lord Ellesmere, un tableau dans le goût du Parmesan, et représentant l'Amour taillant son arc. Il est au moins très probable que c'est ce tableau qui a donné à Bouchardon, sinon la

M. Coypel qu'il ne l'auroit pas pour 10,000 ₶ qui étoit le prix ordinaire des estimations de ces statues, qu'un Anglois lui en avoit offert 24,000 ₶ Il fallut donc se résoudre à lui en offrir 20,000 ₶ et on l'eut. Je ne blâme point assurément cette demande, quoiqu'elle ait peut-être bien embarrassé M. Coypel. Ce morceau est d'une telle beauté qu'on ne pouvoit pas trop le payer.

Mais ce qu'il y eut de singulier, c'est que cette figure ne fit point fortune à la Cour. Placée au milieu du salon d'Hercule à Versailles, elle attira la critique de touttes les petittes maîtresses et de tous les talons rouges. La Cour donna dans cette occasion une belle preuve de son ignorance et de son peu de goust pour les Arts. *Quoy, c'est là l'Amour*, disoit-on, *c'est donc l'Amour portefaix; mais cela n'est point du tout agréable*. Le temps même n'en fit point revenir ; et, comme c'est la voix des jolies femmes qui décide de tout dans ce pays-là, et qu'elles n'y trouvoient point un freluquet musqué comme elles les aiment, tant fut discouru et critiqué qu'il falut l'ôter de là, malgré les artistes qui en disoient merveille, mais qu'on regarda comme des imbecilles (1). Il fut

pose, au moins l'idée de sa statue ; car ce tableau, comme le plus grand nombre de ceux de cette collection, faisait partie de la collection du Palais-Royal, où Bouchardon l'a pu voir. »

(1) Voyez les *Remarques* (VI, p. 105). Aux restrictions de Cochin on peut ajouter ces critiques ingénieuses de Diderot : « Il me semble qu'il faut bien du temps à un enfant pour mettre en arc l'énorme solive qui

posé à Choisy dans un vestibule de l'Orangerie. Comme ce lieu tient un peu de la forme d'un temple il y est très-dignement et très-bien pour sa conservation, et, n'en déplaise à la Cour, ce morceau sera quelque jour l'objet de l'étude de tous les artistes.

On prétend que M. Bouchardon l'ayant été voir depuis qu'il étoit dans ce lieu, après l'avoir regardé avec attention, dit, *Cela est bien*, mot plein d'un sens respectable si l'on veut le regarder comme la noble franchise d'un artiste qui juge son ouvrage avec la même vérité qu'il jugeroit celui des autres.

Ce que je ne feins point de reprocher à M. Bouchardon, c'est le mépris trop marqué qu'il faisoit paroistre de presque tous les autres sculpteurs ses contemporains. Il avoit sans doute le plus rare mérite, mais les autres avoient aussi des talens et des parties où ils excelloient.

Lorsque le tombeau du curé de Saint-Sulpice (1)

armoit la main d'Hercule. Cette idée choque mon imagination Je n'aime pas l'Amour si longtemps à ce travail manuel, et puis, je suis un peu de l'avis de notre ingénieur, M. Le Romain, sur ces longues ailes avec lesquelles on ne sauroit voler quand elles auroient encore dix pieds d'envergure. - (*Observations sur la sculpture et sur Bouchardon* dans les *Œuvres de Diderot*, tome XV, édition Naigeon, p. 318).

(1) L'abbé Languet de Gergy dont les originalités sont bien connues. On trouve dans tous les anciens Guides de Paris et notamment dans la *Description de Paris* de Piganiol (VII, 325-332) une description de ce monument théâtral. Piganiol en a même donné la gravure ; mais la reproduction que présente le *Voyage pittoresque* de Paris par Dargenville est bien supérieure. Ce tombeau obtint un grand succès.

par Slodtz fût découvert, on prétend que M. Bouchardon, après l'avoir vû, rentrant à son atelier dit à Bustel et à ses autres compagnons : *Allés à Saint-Sulpice ; vous y verrés le tombeau du curé ; vous rirés bien.* Il n'y a cependant pas de quoy et, quoiqu'en ait pû penser M. Bouchardon et qu'il y ait quelques défauts, il n'en est pas moins vray que c'est un des plus beaux morceaux de sculpture qu'il y ait à Paris. Il n'est pas possible que M. Bouchardon, quelque aveuglé qu'il pût être par la haute estime qu'il faisoit de soy-même et peut-être par la petite jalousie qu'il pouvoit avoir contre Slodtz qu'on avoit osé lui comparer tant à Rome qu'à Paris, il n'est pas possible, dis-je, qu'il n'y sentît beaucoup de mérite, mais peut être le mélange des marbres de diverses couleurs (quoiqu'ingénieusement varié), l'avoit-il choqué et qu'il avoit saisi ce côté pour y jetter un ridicule.

Il faisoit encore moins de cas de M. Le Moyne. Ce sculpteur étoit peu correct, emporté par son feu. Il étoit quelquefois outré, conséquemment il ne pouvoit pas plaire à Bouchardon, dont la correction étoit fort sévère ; mais il auroit dû être assés juste pour applaudir à un certain goust animé et plein de feu qui vivifioit ses ouvrages. Il auroit dû concevoir qu'on pouvoit être inférieur à Bouchardon et être néanmoins un très-bon sculpteur.

Quoique M. Bouchardon n'eût pas l'esprit brillant, il avoit cependant quelquefois le mot plaisant, surtout lorsqu'il étoit question de lancer un trait sur un artiste, et c'étoit avec un air de pesanteur et de bonhomie qui le rendoit encore plus singulier. J'étois un jour avec lui près de l'église Saint-Louis du Louvre. M. Le Moyne (1) nous engagea à entrer pour y voir un autel de la Vierge qu'il venoit de mettre au jour. C'est un morceau à la vérité assés bizarre où M. Le Moyne, saisissant mal l'idée qu'on lui a donnée des tombeaux du Bernin à Saint-Pierre de Rome, s'est avisé de mêler de la peinture avec de la sculpture, ce qui y donne l'air mesquin d'un *ex voto*. Je cherchay tout ce que j'y pouvois trouver de louable pour en faire compliment à M. Le Moyne. M. Bouchardon parla peu, mais en sortant il me dit : *Que veut-il que je lui dise? Je ne me connois qu'en sculpture; ce n'est pas là de la sculpture.*

Il en vouloit à M. Guillaume Coustou, le père, et un jour que je le fus voir dans sa maladie, il me

(1) « Cet artiste fait bien le portrait ; c'est son seul mérite. Lorsqu'il tente une grande machine, on sent que la tête n'y répond pas. Il a beau se frapper le front ; il n'y a personne. Sa composition est sans grandeur, sans génie, sans verve, sans effet ; ses figures sont insipides, froides, lourdes et maniérées ; c'est comme son caractère, où il ne reste pas la moindre trace de l'homme de nature. » (*Salon de 1765. Œuvres de Diderot*, tome 8, édition Brière, p. 366). — « En général, les terres cuites de Le Moine valent mieux que ses marbres. Il faut qu'il ne le sache pas travailler. » (*Salon de 1767. Œuvres de Diderot*, édition Naigeon, tome XV, p. 110)

raconta fort au long comme quoy ce M. Coustou avoit fait mettre à Saverne un buste de M. le cardinal de Rohan et en avoit déplacé un de lui Bouchardon. Il me répéta plus d'une fois que le sien étoit beau, que c'étoit un ouvrage fini et que celui de M. Coustou étoit mauvais, *que c'étoit une borne*, ce qui ne me parust pas fort honnête en ce qu'il avoit été son élève et que d'ailleurs ce M. Coustou, quand il avoit voulu s'en donner la peine, avoit fait de tres-belles choses, telles que le petit Hercule que nous avons à l'Académie, les chevaux retenus par des palfreniers qui sont à Marly, qui non-seulement sont de la plus grande beauté, mais qui de plus ont le mérite qui manquoit à M. Bouchardon et dont peut être il ne sentoit pas la valeur, je veux dire celui d'être achevés précisément ce qu'il faut pour bien faire leur effet en place.

Il louoit cependant quelquefois, mais rarement et étoit fort économe de paroles à cet égard. Outre qu'il a trouvé des beautés dans le morceau de M. Pigalle pour Rheims puisque c'est ce qui l'a déterminé à le demander pour son successeur, il donna quelques éloges assés flatteurs aux frontons que M. Coustou le fils avoit exécutés à Belle Vüe, et c'étoit beaucoup, car il n'aimoit pas le père. J'ay eu aussi l'encouragement qu'il voulût bien trouver du talent dans un dessein que j'avois exposé au Salon, qui représentoit l'audience de

l'ambassadeur turc à Versailles, et il est certain que cette marque de contentement de sa part me fit plus de plaisir que tous les éloges du public et même des autres artistes (1).

Je rapporteray ici en passant un fait peu important, mais où il m'a parû que M. de Boze (2) avoit lourdement pris le change sur le compte de M. Bouchardon. Ce dernier, disoit M. de Boze, à l'âge de quarante ans n'avoit pas encore lu Homère. On peut juger quel opinion un sçavant en *us* et en *idès* comme M. de Boze pouvoit avoir d'un homme qui avoit si peu d'érudition (3). Quoiqu'il en soit, il lui prêta ce livre; il lui demanda ensuite ce qu'il en pensoit. Bouchardon enchanté des images sublimes de ce poëte, lui répondit en langage d'artiste que les héros d'Homère lui paroissoient avoir quinze pieds de haut; M. de Boze prit cette réponse pour une naïveté et pensa que Bouchardon avoit cru en effet que les hommes de ce temps là étoient de cette grandeur. Le plaisant, c'est que M. de Boze, qui se plaisoit à raconter ce fait, ne voyoit pas que tous ceux à qui il le contoit prenoient la reponse de Bouchardon dans un tout autre sens, c'est-à-dire qu'il leur paroissoit clair que Bouchardon, exprimant le sentiment qu'il avoit éprou-

(1) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait : VII (p. 105)
(2) Voyez les *Remarques* de l'auteur, VIII (p. 107).
(3) Voyez les *Remarques*, IX (p. 107).

vé, avoit entendu qu'Homère avoit peint la nature plus grande et plus belle qu'elle ne paroist ordinairement (1).

En qualité de chargé du détail des arts, j'ay eu une petite occasion d'embarras vis-à-vis de M. Bouchardon. Il avoit d'abord été chargé, pour le roy, du tombeau du cardinal de Fleuri (2), ouvrage qui depuis a été fait par M. Le Moyne aux dépends de la famille ; il en avoit fait deux esquisses fort belles, il avoit reçu 4000 ₶, à compte ; il me pria de faire terminer cette affaire afin qu'elle ne restast pas après lui.

Il étoit bien simple que les 4,000 ₶ lui demeurassent pour les esquisses qu'il avoit faittes ; j'en écrivis à M. de Marigny qui en demeura d'accord, mais il pensoit qu'en conséquence M. Bouchardon nous remettroit les esquisses pour le Roy.

Je fus voir M. Bouchardon ; il ne fut point du

(1) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait : X (p. 108.) L'abbé Delille fait probablement allusion à cette anecdote en disant à Homère dans son poëme de l'*Imagination* :

Bouchardon des héros t'empruntait les modèles.

(2) Le tombeau du cardinal ayant été mis au concours, le projet de Bouchardon fut préféré. Outre Lemoine et Bouchardon les autres concurrents étaient Adam et La Datte. Voyez la chanson à laquelle cette histoire donna naissance (*Archives de l'art français*, V, 62-64). Voici le couplet relatif au modèle de Bouchardon :

Ct'-la qui est bâti tout rond
Qui l'a fait ? — C'est ce Bouchardon,
Lon, lon, la, etc.
C'est sa mode d'être arrondy
Lon, lon, la, etc.

tout de cet avis, et me dit qu'il ne les donneroit pas pour dix mille francs. Ce marché n'auroit pas été avantageux pour le Roy. Comment faire? Bouchardon n'entendoit pas que rien contrariast ses idées; on ne l'y avoit point accoutumé. Il falloit donc que les 4,000 fr. lui fussent laissés sans que le Roy eût rien. Heureusement M. de Marigny n'aimoit point à traiter les artistes à la rigueur; il faisoit tout le cas de M. Bouchardon que méritoient ses talens; il consentit à tout plutost que de fâcher M. Bouchardon, qui s'en seroit plaint comme de la plus cruelle injustice et qui n'auroit pas manqué de gens qui l'auroient cru sans autre examen.

Lorsque le désir d'achever le Louvre fit ôter les atelier aux sculpteurs, M. Bouchardon, comme les autres, y perdit le sien et son logement; on peut juger s'il s'en plaignit, mais on lui en laissa peu de loisir, car presque aussitost on pensa à le dédommager. Le Roy lui accorda un logement à son choix dans Paris dont la caisse des Bâtimens payeroit le loyer. Il n'en avoit cependant pas grand besoin, du moins ce fut pendant bien peu de temps, car il eut, ou alors, ou presque aussitost son logement à ses ateliers du Roule. M. Bouchardon n'en voulut pas cependant tenir les Bâtimens quittes, à moins d'un loyer de deux mille quatre cent livres, et lorsqu'ensuitte il arriva quelque retard aux payemens à cause de la mal-

heureuse guerre où nous fûmes si malmenés, on peut imaginer s'il jetta de beaux cris; tout fut cependant payé.

Il fut le seul à qui le Roy accorda cette grâce. Adam et les Slodtz moururent avant que d'obtenir aucun dédommagement; Pigalle et Falconet n'en obtinrent qu'après la mort de M. Bouchardon; et ce furent les mêmes cent louis qui leur furent partagés.(1)

Je n'entreray dans aucun détail sur l'exécution et la conduitte du travail de la statûe équestre du Roy; j'ajouteray seulement qu'il y eut pendant assés longtemps de grandes plaintes de la part de tout ce qui tenoit à la Ville sur la lenteur de M. Bouchardon, et de pareilles plaintes de la part de M. Bouchardon sur les procédés de tous ces gens là. M. Bouchardon, peut-être trop prévenu de la considération qui étoit due à ses grands et rares talens, ne pouvoit se prêter à tous les procédés d'ordre mercantile, que naturellement des Echevins marchands mettent à tout ce qu'ils font. Ce qui est de certain c'est que cet ouvrage a langui longtemps par ce défaut de bonne intelligence et que sans M. Lempereur, échevin, plus intelligent et plus au fait de la manière d'agir convenable avec les artistes, peut-être cette statue n'eût-elle pas été fondûe du vivant de M. Bouchardon.

(1) Voyez les *Remarques* à la fin de ce portrait : XI, (p. 108).

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter qu'au grand étonnement des artistes, il travailla cette statûe avec une quantité de points pris sur son modèle plus nombreuse que n'en auroit mise un compagnon ; en conclura-t-on qu'on ne sauroit prendre trop de précautions pour bien faire, ou que beaucoup de ces précautions étoient de surérogation ?

M. Bouchardon prétendit aussi avoir été extrêmement troublé dans l'exécution de ce morceau et même obligé de le recommencer en entier par les suittes de la visite dont le Roy l'honora ; la quantité de personnes qui entrèrent avec le Roy et leur poids, à ce qu'il a assuré, fit un peu jouer le plancher sur lequel étoit le modèle et lui dérangea tous ces points, mais ces points étoient-ils donc si nécessaires ? et un aussi habile homme que lui étoit-il obligé de se copier lui même si servilement qu'il ne pût suppléer à ce qui étoit dérangé, sans avoir besoin de précautions si minutieuses ? Si j'ose dire ce que j'en ay pensé, je crois qu'il étoit vray que ce dérangement avoit en effet troublé son travail, mais je crois aussi que, naturellement minutieux, un petit obstacle, qui n'auroit pas beaucoup embarassé un autre, le troubloit excessivement.

Ce qui causa principalement la longueur de ce travail ce fut le mauvais succès de la fonte, car, quoi qu'on en ait vanté la réûssite parce que les

figures sortirent touttes entières sans qu'aucune partie eût manqué, néanmoins ce fut avec une croûte adhérente qui coûta un travail infini lorsqu'il fut question de l'emporter avec la lime et le cizeler.

J'ay parlé à l'occasion de M. de Caylus, du legs que fit M. Bouchardon de cet ouvrage et des suittes qu'a eue cette affaire; je n'ajouteray rien, sinon qu'il est étonnant que M. Bouchardon ait donné dans sa lettre l'idée que les quatre figures du piedestal étoient comme faittes, tandis qu'il n'y avoit pas encore travaillé, et qu'elles n'étoient que dans l'état où un compagnon qu'il avoit (nommé Bustel) (1) avait pu les mettre.

Si j'ay osé parler avec tant de franchise d'un aussi grand artiste, ce n'est pas que je ne respecte infiniment sa mémoire, mais la vérité est préférable à tout ; tous les hommes ont leur défauts et les portraits que l'on en fait doivent être tracés avec exactitude. Si l'on avoit eu plus de sincérité à cet égard, peut-être ne dirions-nous pas si souvent que nos ancêtres valoient mieux que nous. Les homes ont toujours été à peu près les mêmes.

(1) Bustel, praticien plutôt qu'artiste, est resté profondément inconnu.

REMARQUES.

I (p. 83). — M. le duc d'Antin donnoit beaucoup à la protection, et ainsi qu'il arrive volontiers aux grands seigneurs, jusqu'à ses valets protégeoient auprès de lui. On laissoit des élèves excellens tels que Vanloo, Boucher et autres, sans les envoyer à Rome, tandis qu'on donnoit les places de pensionnaires à des élèves sans talent, recommandés par ceux qui approchoient le supérieur. Ceux qui y étoient y restoient presqu'autant qu'ils le vouloient, ce qui faisoit perdre le tour de plusieurs autres. Cette négligence cependant a eu quelques bons effets, en ce que les bons élèves d'alors qui peuvent obtenir cette grâce ont eû plus de temps pour se former. Tels ont été Bouchardon, Slodtz et quelques autres.

II (p. 84). — M. d'Antin traittoit les académiciens avec assés de hauteur, aussi ne le voyoient-ils que dans les cas de nécessité. Il les tutoyoit comme je l'ay dit. Cela ne plaisoit pas à M. de Troy le fils. Les artistes appelloient assés ordinairement M. d'Antin: Monseigneur. M. de Troy ne le lui refusoit pas; mais lorsqu'il en étoit tutoyé, il ne l'appelloit plus que Monsieur. Enfin M. d'Antin y fit attention, ne trouva point cette fermeté déplacée et ne le tutoya plus que rarement, et comme par inadvertance.

Ce ministre protégeoit assés mal l'Académie. La grande affection qu'il portoit à tout ce qui étoit pour ainsi dire de son domestique, étoit très-forte pour Stiémart (1). Et lorsque les seigneurs de la cour

(1) Dans la liste des membres de l'Académie, où il fut admis le 28 juin 1720, Stiémart est « copiste de la cour et décorateur du Louvre. » Il avait donné pour morceau de réception une copie du portrait du Roi d'après Rigaud De 1737 à 1740, il fut le *tapissier* du salon, c'est-à-dire

lui demandoient son avis sur les tableaux dont ils décoreroient leur palais ou châteaux, il leur conseilloit de ne point s'adresser aux Académiciens, mais de faire faire par Stiémart de bonnes copies d'après les grands maîtres. C'est ainsi que Stiémart, avec les foibles talens d'un bon copiste, gagna plus de bien que les plus habiles peintres.

Quelqu'un recommandoit un jour à M. le duc d'Antin M. Colin de Vermont (1) peintre de l'Académie, et croyoit donner plus de poids à sa recommandation en ajoutant que c'étoit le frère de M. de Blamont, intendant de la musique du Roy: *Colin de Vermont, Colin de Blamont, je ne connois point tous ces Colins-là,* dit M. d'Antin, *je ne connois que Colin Tampon*, quolibet en usage alors.

III, (p. 85). — A l'occasion de Adam l'aîné (2), je

qu'il fut chargé du placement des tableaux à l'exposition des peintres de l'Académie, charge qui échut plus tard à Chardin.

(1) Peintre d'histoire, né à Versailles, mort en 1761. « Il posait supérieurement le modèle et le dessinait correctement. » (*Dictionnaire des Artistes* de l'abbé de Fontenay. tome I, Paris, 1782). Ce M. Colin de Vermont est cité dans une lettre écrite par M. de Tournehem à M. Cazes, directeur de l'Académie de peinture et de sculpture, parmi les onze officiers de ladite Académie choisis pour travailler en concours supérieur pendant l'année 1747. (*Conférences et détails d'administration de l'Académie roiale de Peinture et de Sculpture*, année MDCCXLVII). Ce manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, n'est pas moins officiel que le manuscrit correspondant conservé à l'Ecole des Beaux-Arts; la copie du compte-rendu de chaque séance y est suivie de la signature « *Lépicié* »; mais il est plus complet. Voyez ci-dessus p. 16.

(2) Né en 1700, ce sculpteur est mort en 1759. C'est donc au cadet que s'adresse cette diatribe de Diderot: « Abominable, exécrable Adam! Je ne parle pas du plus ancien des sots maris; mais d'un sculpteur de son nom, qui nous donne un des Pères du désert, qui prie sur le bout d'une roche, pour Polyphème; je ne sais quelle petite bête légère et frisée pour un des moutons à longue laine du Cyclope, et un sac de noix pour un Ulysse. » (*Salon de 1765. Œuvres de Diderot*, tome 8, édition Brière, p. 380-381).

rapporteray une petitte anecdote, lors des commencemens de M. Bouchardon à Paris. Dînant avec mon père à Saint-Cloud, chés M. Legrand, architecte de Mgr le duc d'Orléans, cet architecte demanda à mon père à qui il lui conseilloit de s'adresser pour un grand grouppe de pierre qu'on vouloit mettre au haut de la cascade, ajoutant que cela étoit si peu payé qu'il n'osoit le proposer à un habile homme, qu'il voudroit seulement trouver quelque jeune homme qui n'en fit pas absolument une mauvaise chose. D'après cet exposé mon père n'osa point penser à M. Bouchardon dont il connoissoit les rares talens, et regarda cela comme audessous de lui. Il indiqua Adam l'aîné qui, comme je l'ay dit, avoit alors plus de réputation qu'il n'en méritoit. C'est ce qui est cause que nous avons là le médiocre grouppe qu'on y voit. M. Bouchardon reprocha depuis à mon père de n'avoir point pensé à lui, qu'il l'auroit fait au prix qu'on auroit voulû ; on peut juger par la besogne d'Adam, si mon père en eut du regret.

IV (p. 87) — Après la mort de M. Bouchardon, Pigalle étant chargé de finir cet ouvrage fit appeller plusieurs artistes de l'Académie pour qu'il fût décidé s'il étoit vray, comme le prétendoient les fanatiques adorateurs de M. Bouchardon, que les quatre figures de piédestal (qui étaient telles que Bustel les avoit faites et où M. Bouchardon n'avoit pas encore touché), étoient en effet assés faittes, et assés bien, pour qu'en se contentant simplement de finir les têtes et les mains ébauchées, on pût les fondre sur ce modèle. Il n'y eut qu'une voix de tous les artistes capables d'en juger. Il fut décidé que le modèle étoit à remanier et à corriger partout. A cette occasion nous vîmes toute la statue du Roy et le cheval étant limées et arrondies sans gous par les cizeleurs ; cepen-

dant nous eûmes le plaisir de voir une jambe et un pied du Roy qui n'avoient point encore été cizelées et qui étoient modelées avec un goust, une netteté et une fermeté admirables. Les touches meplattes et les formes décidées y étoient encore; nous ne pûmes nous refuser au déplaisir de voir qu'on étoit obligé de laisser gâter encore cette belle partie afin qu'elle fût conforme au reste. Mais nous conclûmes que M. Bouchardon, par son goust excessif pour le fini, avoit laissé perdre les principales beautés d'un ouvrage qui auroit fait l'admiration et l'étude des siècles à venir.

M. Pigalle dans son morceau pour la ville de Rheims fut plus sage et ne le fit point ou peu cizeler. Il se peut qu'il y ait eu des vues d'économie, en ce que cela lui épargnoit les frais de la cizelure; mais l'art y a gagné; et l'on voit dans la figure du cytoyen tout l'art d'un grand sculpteur. Il est vray que s'il avoit osé prévoir que sa fonte eut un succés assez heureux pour pouvoir rester sans être cizelée, il auroit pû finir ses cires avec plus de propreté afin qu'on ne vit pas dans la fonte les traces du torchon, mais il a mieux valu les laisser que d'ôter avec la lime touttes les grâces du modelé sçavant qu'on y découvre. Si M. Bouchardon avoit eu le même bonheur et que son ouvrage eut pû rester comme le pied que nous avons vu, c'eût été un chef-d'œuvre.

V (p. 87). — Je distingue son goust d'élection d'avec son goust acquis. J'appelle goust d'élection ce sentiment qui nous fait préférer une manière d'être ou de faire à une autre, le fini au heurté, etc., et je nomme goust acquis ce sentiment des beautés de détail de la nature que l'on acquiert à force d'étudier d'après elle. Il semble qu'on est fondé à croire que, par la science qu'il

avoit de la nature, il ne pouvoit se refuser à mettre dans son modèle les touches meplates et sensibles qu'elle indiquoit, mais qu'il étoit charmé quand quelqu'un moins sçavant que lui venoit les ôter même en arrondissant, perdant l'esprit et gâtant l'ouvrage, et tout cela par la crainte d'être maniéré, crainte qui l'occupoit d'autant plus qu'il reprochoit ce prétendu défaut à presque tous les sculpteurs tant anciens que modernes.

Ce goust d'élection, qui chés lui alloit jusqu'à la bizarrerie, lui faisoit porter des jugemens singuliers sur plusieurs ouvrages. Il regardoit le cheval de la statue de Henri IV, comme le meilleur qu'il y eût à Paris dans ce genre, quoiqu'il ne paroisse qu'extrêmement médiocre aux yeux de tous les artistes ; le portail gothique de Saint-Germain l'Auxerrois auquel personne n'avoit jamais fait attention lui paraissoit une belle chose. Il trouvoit des beautés dans de méchantes images à deux liards qui se vendoient sur les quais. Peut-être y avoit-il un peu de cette envie de soutenir des paradoxes, à quoy sont sujets beaucoup de personnes. L'amour-propre y gagne en ce qu'on paroist plus éclairé lorsqu'on trouve des beautés où les autres n'aperçoivent rien.

Cependant je ne prétends pas qu'il faille rejetter les opinions des hommes de son mérite parce qu'elles ne nous paroissent pas recevables d'abord ; mais il faut les examiner. C'est ainsi qu'en considérant depuis le portail de Saint-Germain je ne puis me refuser à convenir que les masses générales et les proportions de ce portail sont en effet belles ; mais quant au cheval de bronze, j'ai eu beau le regarder il ne m'en a paru que plus mauvais et je ne puis deviner ce qu'il y a trouvé de beau ; à moins que ce ne soit le grand fini et la propreté du cizeler. En ce cas ce seroit sa marotte, si mieux l'on

n'aimoit imaginer que c'étoit une manière détournée de faire la critique du cheval qu'avoit fait M. Le Moyne pour la statue de Bordeaux, lequel lui paraissoit maniéré.

VI (p. 89). — Cette figure est d'une nature qui n'est pas entiérement formée. Les bras en sont maigres, les jambes un peu engorgées, les pieds grands. Ce peut être ce qui l'a rendue désagréable à ceux qui n'y sçavoient pas voir les autres beautés. On prétend qu'il arriva à M. Bouchardon une scêne désagréable et ridicule. Comme il alloit voir baigner les jeunes garçons sur les bords de la rivière pour y chercher quelque beau modèle de l'âge qu'il vouloit représenter dans sa figure, il en trouva un qui lui parut beau, il lui proposa de venir chés lui. Ce jeune homme s'alla imaginer qu'il avoit de touttes autres intentions, l'insulta; je crois même qu'il appella la garde et que M. Bouchardon fut obligé de décliner son nom et d'expliquer ses desseins.

VII (p. 94). — Ce dessein en 1740 ou 1742, m'avoit coûté un temps considérable; il m'avoit été décommandé dans le temps qu'il étoit déjà suffisamment avancé pour me faire désirer de l'achever, d'autant plus que je voyois qu'il pourroit me faire honneur; ainsi, n'ayant plus de temps déterminé, je l'achevay en différens temps et comme il étoit à la mine de plomb sur vélin, et que la mine de plomb s'évapore promptement, il me fallut le refaire presque tout entier à plusieurs reprises. Lorsqu'il fut achevé, je le montray à M. de Bonneval, alors controlleur des Menus-Plaisirs du Roy. Il me parut le désirer avec tant d'ardeur, lui qui étoit froid et peu démonstratif, que je lui en fis présent. C'étoit à lui que

j'avois l'obligation d'avoir travaillé pour le Roy dès l'âge de vingt ans, honneur dont j'étois flatté, ne prévoyant pas que je serois toujours fort mal payé dans ce district et que je perdrois toutte ma jeunesse sans profit à leur service. M. de Bonneval étoit alors par sa place à portée de me faire du bien dans la suitte ; mais à peu de temps de là il la quitta par les degouts que lui donna M^r^ le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre du Roy : ainsi ce dessein fut en pure perte pour moy.

M. le duc d'Aumont, aussi premier gentilhomme de la chambre (1), eut depuis envie de ce dessein ; ce M. de Bonneval ne sçavoit comment le garder et le lui refuser, mais je ne voulûs pas démentir le don que j'en avois fait,

(1) Ce duc avait été tourné en ridicule dans une parodie de *Cinna* ; Marmontel ayant récité chez Madame Geoffrin quelques vers de cette parodie et n'ayant point voulu en désigner l'auteur, le premier gentilhomme de la chambre le fit enfermer à la Bastille. La lettre suivante du comte de Saint-Florentin se rapporte à cette affaire. Nous en avons trouvé la copie dans les papiers de Libri. (Bibliothèque Nationale. Fonds français. Nouvelles acquisitions N° 3383) :

A M. DE SARTINES.

A Versailles, le 27 décembre 1759.

Le Roy a jugé à propos, Monsieur, d'envoyer M. de Marmontel à la Bastille; ainsi je vous envoye la lettre de Sa Majesté pour l'y faire conduire. Il suffira, je crois, que vous l'envoyiez chercher et que vous lui ordonniez de s'y rendre. Vous ferez dire à M. le Gouverneur de lui faire donner une des bonnes chambres.

Vous connaissez les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obeissant serviteur.

S. FLORENTIN.

On peut lui faire donner des livres, des plumes et du papier.

En marge de cette lettre on lit l'annotation suivante :

« *Répondu le 28 décembre que le sieur Marmontel est entré ledit jour à la Bastille et que je me conformerai à ce qu'il me marque.* »

quoique peut-être cela m'eût été profitable. J'encourageay M. de Bonneval à soutenir qu'ayant été décommandé il étoit à moy, qu'ainsi j'avois pu le lui donner et que je persistois dans cette intention.

VIII (p. 94). — M. Gros de Boze, dont le nom mérite de passer à la postérité à cause de quelques éloges d'académiciens très bien faits, étoit cependant un homme très-lourd, très-pédant et fort ennuyeux par la lenteur de ses propos et l'affectation avec laquelle il s'écoutoit parler. Dailleur si plein d'estime pour soi-même qu'il en étoit insolent; une de ses phrases favorites à ceux qu'il regardoit comme ses inférieurs (et c'étoit presque tout le monde) étoit : *avec votre petite permission.*

Ce n'est pas la seule occasion que j'ay eu de m'aperçevoir qu'un bon nombre de gens de lettres, même de ceux qui ont fait de bonnes choses, ne sont que de grosses bêtes très instruites.

IX (p. 94.) — En général les gens de lettres font l'honneur aux artistes de les regarder comme des ouvriers renforcés, et s'il nous trouvent dans le cas d'ignorer quelques-unes des choses dont le sçavoir les rend si fiers, ils en concluent étourdiment que nous ne pouvons pas avoir de génie. Ils ne font pas réflexion qu'ignorer ce que l'on n'a pas appris ne peut être une preuve de manque de génie, que même en poësie ils ne peuvent refuser le titre de grand génie à Shakespear et à d'autres qui ont manqué d'instruction. D'ailleurs ce qui constitue le genie de l'homme de lettres n'est pas précisément la même chose que ce qui constitue celui de l'homme d'art, quoiqu'il y aît beaucoup de rapport; mais je crois que les connoissances du dernier n'exigent pas autant d'éten-

dûe pour remplir leur but; peut-être même oserois-je dire qu'elles sont d'une toutte autre espèce et que la plus belle éducation quant aux lettres n'est pas encore un pas de fait dans le carrière des arts. Le génie de l'homme d'art est un sentiment du grand, du beau, des grâces, de la vie et du mouvement que lui présentent la nature dans ses aspects extérieurs.

X (p. 95). — Cecy me rappelle un fait peu important, mais qui peut intéresser par le personnage. M. Jean-Jacques Rousseau, de Genève, qui avoit tant d'esprit et qui écrivoit si bien, prit bien gauchement un compliment que j'avois voulu lui faire. J'avois dessiné pour frontispice à son roman de Julie un peintre, la Nature rayonnante de gloire, l'Imagination allumant son flambeau à celui de l'Amour, et le peintre faisant un tableau de cette Nature plus grande qu'elle n'est. M. Rousseau crut que j'avois voulu faire une critique de son ouvrage (1); il fallut que quelques amis lui écrivissent pour le dissuader.

XI (p. 97). — M. Pigalle en eut seize cent livres comme ayant perdu un grand atelier et des frais de transports considérables. M. Falconnet en eut huit cent livres.

(1) M. Rousseau était excusable. Diderot qui aimait Cochin lui a toujours reproché un allégorisme outré : « Autre vice de ces compositions, c'est qu'il y a trop d'idées, trop de poésie, de l'allégorie fourrée partout, gâtant tout, brouillant tout, une obscurité presque à l'épreuve de légendes. Je ne m'y ferai jamais, jamais je ne cesserai de regarder l'allégorie comme la ressource d'un tête stérile, foible, incapable de tirer partie de la réalité, et appelant l'hiéroglyphe à son secours, d'ou il résulte un galimatias de personnes vraies et d'êtres imaginaires qui me choque ; compositions dignes des temps gothiques, et non des nôtres.» (Diderot, *Salon de 1767*. *Œuvres*. Tome XV. Ed. Naigeon, page 132.)

Lorsque M. de Marigny fut obligé d'ôter ces ateliers aux artistes, il assuroit qu'il imploreroit les bontés du Roy pour dédommager de cette perte des gens de mérite qui n'avoient pas démérité. En effet on roula pendant longtemps le projet de faire construire des ateliers ailleurs, on marchanda un grand terrain sur la chaussée d'Antin ; mais M. Gabriel, premier architecte, fit manquer tout par sa maladresse et par l'étendue ridicule du projet qu'il forma. Il proposa un arrangement au moyen duquel il en auroit coûté au Roy environ 600,000 ℔ pour ne faire que six ateliers ; je ne me souviens pas bien si ce n'étoit pas douze ateliers, mais c'étoit toujours trop cher et l'on pouvoit les contenter à beaucoup moins. Il vouloit leur donner à chacun leur maison, leur cour, leur jardin, etc.

C'est ainsi que la vaste étendue du projet fou qu'il avoit imaginé pour l'Ecole millitaire a fait qu'il n'a point eu d'exécution ; on n'en a construit que la sixième partie, et cependant la moitié des élèves et tous leurs supérieurs s'y sont trouvés très-bien logés.

M. Soufflot et moy nous formâmes divers projets pour retrouver des ateliers; enfin, au bout de quelques années que le projet de finir le Louvre paroissoit abandonné à cause de la détresse de l'État, et que les contrôleurs généraux des finances avoient cessé de donner le fonds de 250,000 ℔ à quoy on s'étoit borné pour suivre ce projet qui néanmoins avec ce peu d'argent avoit été grand train par le zèle qu'y avoit mis M. Orré, entrepreneur maître maçon du roy, qui étoit riche et qui mît son honneur à avancer une partie de sa fortune pour le succès de cette belle entreprise ; lors donc que cela fut suspendu, la partie à laquelle on avoit travaillé se trouvoit couverte, j'avois hazardé d'y

demander un atelier pour Deshays (1). M. de Marigny l'avoit accordé ; mais je n'osois pas encore de quelques années en demander pour d'autres, si ce n'est pour un méchanicien, homme de mérite et persécuté par des gens très puissans ; il se nommoit Loriot (2).

Quelques autres y avoient obtenu quelques emplacemens de M. de Marigny, mais non pas par mon canal ; j'en avois seulement fait donner un petit coin à un pauvre petit graveur qui n'étoit pas fort habile, mais qui avoit trouvé un moyen assés ingénieux d'imiter promptement l'effet du lavis (3) Enfin un beau jour un sculpteur nommé Berruer (4) qui n'étoit pas même encore de l'Académie, s'avisa de demander à M. de Marigny la permission de se faire un atelier dans quelqu'une des places qui restoient ; son Placet me fut renvoyé ; je saisis cette occasion pour dire à M. de Marigny qu'il avoit là bien des places qui feroient grand plaisir aux artistes et qui ne servoient à rien ;

(1) « C'est celui-là qui avait du feu, de l'imagination et de la verve ! c'est celui-là qui savait montrer une scène tragique, et y jeter de ces incidents qui font frissonner,.. c'est celui-là qui était vraiment poëte ! né libertin, il est mort victime du plaisir. » (*Salon de 1765, Œuvres de Diderot.* tome 8. Ed. Briére, 1821, page 155.) Charles-Nicolas Cochin a écrit un *Essai sur la vie de M. Deshays.* Paris, 21 juin 1765 in-12. Jean Fontaine Malherbe a rédigé son *Éloge historique* (Paris 1767, in-12, extrait du *Nécrologe*). Le catalogue des dessins, tableaux et estampes qui ont figuré à la vente de Deshays (26 mai 1765) a été dressé par P. Rémy.

(2) Ingénieur distingué, Loriot a fait exécuter la table mécanique de Choisy, qui montait le diner du roi dans les petits appartements sans l'intervention d'un valet. Il avait aussi inventé un ciment supérieur à ceux qu'on connaissait alors. Frédéric II de Prusse avait fait installer à Postdam une table mécanique sur le modèle de celle de Choisy.

(3) Il se nommoit Charpentier. (*Note de Cochin*).

(4) « Ce jeune homme sait amollir et vivifier le marbre. » (Diderot, *Salon de 1766*). « Berruer a du talent qu'il a bien caché cette année. (*Salon de 1767*).

comme il aimoit beaucoup à faire du bien aux artistes, quand cela se pouvoit, il me dit : *Hè bien, il n'y a qu'à y en mettre tant qu'il en pourra tenir*. Je ne lui fis pas dire deux fois, et Soufflot et moi (1) en moins de huitaine nous en avions déjà installé huit ou dix.

Il est vray que comme cela fit un peu de bruit et qu'on demandoit : « est-ce que l'on abandonne le projet de finir le Louvre ? » je reçus bientost une lettre de M. de Marigny par laquelle il me demandoit la liste de ceux qui étoient déjà dans le Louvre, voulant lui-même leur tracer l'emplacement qu'il leur permettoit de prendre ; le mal étoit qu'ils étoient déjà tous placés et fort contens. Cela étoit alarmant, parce qu'il étoit à craindre qu'il ne leur fît une distribution plus resserrée ; je rompis adroitement le coup et, comme il vouloit leur accorder cet emplacement par une lettre, je lui écrivis que le projet du Louvre n'étant que suspendu il me paroissoit nécessaire que le don de ces ateliers qui n'étoit qu'une tolérance, ne fût point authorisé par une lettre particulière du supérieur qui sembleroit les mettre en droit, en cas qu'il en falût sortir, de répéter des dédommagemens, ce qui étoit bien opposé à ses intentions, puisqu'au contraire il vouloit qu'ils s'engageassent chacun par écrit chés M. Soufflot à déménager au premier ordre sans prétendre à aucun dédommagement (et en effet quoique ce cérémonial leur fit un peu mal au cœur, nous l'exigions d'eux). M. de Marigny ne s'en informa pas davantage et nous laissa placer des artistes peintres, sculpteurs et autres, tant que nous en trouvâmes qui nous parurent, à l'un ou à l'autre, en valoir la peine.

(1) Cochin et Soufflot conservèrent toujours une grande influence auprès de leur compagnon de route en Italie

Nous eûmes beau leur dire d'éviter de faire de la dépense dans des emplacemens qui pouvoient leur être redemandés dans le moment où ils s'y attendroient le moins, il n'y en eut presque aucun qui voulût nous croire ; ils s'y firent des logemens sans autrement prendre le consentement de M. Souflot, et moins encore le mien.

On peut juger si nous fûmes bien contens, Soufflot et moi, de cette manière d'agir, un peu trop sans façon ; mais, d'une part, l'envie de ne pas leur nuire en irritant contre eux M. de Marigny qui n'étoit que trop vif (1) et que nous n'aurions peut-être pas arrêté où nous aurions voulu ; de l'autre, la crainte d'être compromis nous-mêmes auprès de M. de Marigny pour avoir trop pris sur nous dans la distribution de ces ateliers ; tout cela nous tint dans le silence, sauf à les abandonner si leur imprudence leur attiroit quelques mésaventures vis-à-vis du supérieur.

C'en est déjà trop sur ce sujet; je n'ajoute aucunes réflexions sur le peu d'agrément qu'on retire en rendant service et sur le besoin dont il est que ceux qui se trouvent à portée de le faire, ayent pour unique but de faire le bien, sans prétendre à la reconnaissance ; c'est de quoy je pourray traiter plus au long, si j'écris l'histoire de ma vie (2).

(1) « Jamais railleur n'a moins souffert la raillerie. » *Œuvres posthumes de Marmontel. Mémoires*, tome II, Paris, 1804, page 5)

(2) Cochin ne parait pas avoir mis ce projet à exécution. Il n'en est pas trace dans le testament publié plus loin.

M. René-Michel SLODTZ.

(1703-1764).

J'ay peu de chose à ajouter à ce que j'ay dit dans ma Lettre sur la vie de M. R. M. Slodtz; je ne lui ay point connu de défaut sensible et c'étoit réellement un des meilleurs caractères possible, ce que l'on appelloit alors un homme de la vieille roche.

On ne pouvoit gueres lui reprocher qu'une certaine indétermination, et une variation d'idées qui cependant n'a jamais nui qu'à lui. Par exemple il avoit été chargé d'une figure de l'Amour pour Belle-Vûe dans le temps que ce château appartenoit à Mme de Pompadour (1). Il a fait cinq modèles de cette figure, en grand et achevés, sans pouvoir se contenter. Ils étoient cependant tous beaux, et nous ne pouvions deviner ce qu'il cherchoit de plus. Tout le temps qu'il y avoit

(1) Le château de Bellevue fut vendu au roi en 1757 pour la somme de 325000 livres. Sur cette délicieuse création de Madame de Pompadour voyez E. et J. de Goncourt, *Madame de Pompadour*, 1878, p. 120 et J. Guiffrey, *Les Caffieri*, pp. 89 et 113.

employé fut perdu pour lui, puisqu'il n'en montra jamais rien à Mme de Pompadour, qui d'ailleurs longtemps avant sa mort avoit vendu Belle-Vûe au roy. Ce qui est plus singulier c'est que, ce projet abandonné, M. Slodtz qui conséquemment ne continuoit plus la statûe, faisoit néanmoins achever le pieddestal en marbre et c'étoit un travail assés considérable (1) et une dépense qu'il faisoit sans destination.

Il fut plusieurs années à se déterminer à quitter un logement très mal sain et lorsqu'il eût enfin loué une assés belle maison au faubourg Saint-Honoré, quoiqu'elle ne fût pas à lui, il y fit beaucoup de dépense et y bâtit un corps de logis. Non content de cela, il changea cinq ou six fois ses appartemens de distribution et de décoration. Enfin nous comptions qu'il n'en pouvoit gueres être quitte à moins de 30,000 ₶. Mais il étoit à son aise ayant hérité de ses frères (2), et comme nous voyons sa santé fort douteuse, nous désirions que du moins il joult à son goust pendant le peu qui pourroit lui rester à vivre.

Cette indétermination lui attira quelquefois des tracasseries de la part des Controlleurs des Menus-Plaisirs du Roy. Ce sont souvent des gens qui n'entendent rien aux arts, et qui n'ont sçu qu'acheter le droit de les employer avec un certain

(1) Il étoit orné de bas reliefs d'enfans; il s'est vendu parmy ses effets après son décès. (*Note de Cochin*).

(2) Voyez *l'Appendice*, V, p. 175. Nous devons à la courtoisie de M. Jules Guiffrey copie du testament de Slodtz.

air d'authorité et de décision, qu'ils placent à propos ou non. Slodtz changeoit assés souvent d'idée dans les choses qu'il faisoit pour eux et recommençoit des ouvrages déjà faits. Comme ces ouvrages doivent être terminés à jour prefix, les valets des Menus-Plaisirs (qu'on y honore du nom d'inspecteurs), pour faire les zélés, alloient cornant aux oreilles de ces controlleurs qu'on n'auroit pas fait à temps, que M. Slodtz ne faisoit que faire et defaire ; cependant il est vray qu'il a toujours eu fini lorsqu'il convenoit et que ce n'étoit que des alarmes prises mal à propos.

Il reste une anecdote plus importante et que je ne rapporte qu'à regret, parce que M. le Marquis de Marigny, mon protecteur et mon amy, y entre pour beaucoup, et que je ne puis me cacher qu'il m'a paru y avoir quelque tort. Cependant elle est nécessaire à connoistre pour l'honneur de la mémoire de mon amy Slodtz, et d'ailleurs il me paroist qu'aux yeux de tout homme sensé elle ne peut tacher celle de M^r^ le Marquis de Marigny, qui sera toujours chère aux artistes. Si je ne m'en croiois pas certain, je l'ensevelirois dans le plus profond silence. Mon but donc en le rapportant est uniquement de faire sentir aux gens en place combien ils doivent peser leurs moindres actions à l'égard de leurs inférieurs, à qui, souvent sans le vouloir, ils causent les chagrins les plus cruels.

Il est necessaire d'abord de dire que M. de

Marigny étoit rempli d'estime et d'affection pour Slodtz, et lui en avoit donné beaucoup de marques. Il avoit vu en Italie et a Vienne, en Dauphiné (1), ses plus beaux ouvrages. Tout ce que nous étions d'artistes liés plus intimement avec M. de Marigny, amis de Slodtz, nous ne faisions qu'aider à fortifier cette estime bien méritée. Cependant ce fut de ce supérieur affectionné que M. Slodtz éprouva les chagrins que je vais dire.

J'ay eu quelque lieu de penser que dès longtemps avant, M. de Marigny n'étoit pas content que M. Slodtz se fût tellement attaché aux Menus-Plaisirs qu'il en eût en quelque façon abandonné la grande sculpture statuaire; mais M. Slodtz l'avoit fait en quelque sorte involontairement et entraîné par les circonstances. Ce qui sembleroit contredire cette idée, c'est l'appuy que lui, M. de Marigny, avoit donné à la requête de Slodtz, lorsque celui-cy avoit demandé la place des Menus-Plaisirs vacante par la mort de ses frères. Mais il se pouvoit que depuis M. de Marigny, reflexion faitte, pensast autrement. Quoiqu'il en soit, j'ai crû l'entrevoir, bien que M. de Marigny, ne l'ait pas témoigné distinctement. Ç'a pu être un premier motif de refroidissement et il n'en faut pas davantage chez les gens en place pour les disposer défavorablement.

(1) Voyez plus haut, page 31, note 1

Lorsque Slodtz eût fait son premier catafalque à Notre-Dame (1), il se leva un cri d'applaudissement par la surprise agréable que causèrent la noblesse et la simplicité de son goust à la suite de tant de colifichets qu'avoient faits ses frères dans ce genre. Slodtz alla prier M. de Marigny de venir voir son ouvrage. M. de Marigny en fit la partie un jour au sortir de diner chés Madame Geoffrin. Le comte de Caylus y dinoit aussi, car il étoit l'inventeur et la base fondamentale de ce dîner. Il offrit de mener M. de Marigny dans son équipage. M. de Marigny, M. de Caylus et M. Mariette se mirent donc dans cet équipage. M. Souflot me mena dans le sien. Nous fûmes coupés et retardés par quelques embarras et ne pumes arriver à Notre-Dame que plus d'un quart d'heure après les trois premiers. Ce court intervalle avoit suffi au comte de Caylus pour décrier tout à son aise cet ouvrage, et pour prévenir M. de Marigny contre; ce qu'il n'eût jamais osé faire devant moy, car il sçavoit que j'étois le Don Quichotte de tous les hommes de mérite et j'avois bien des fois rompu des lances contre lui

(1) Est-ce celui qui fut fait en 1760 pour les pompes funèbres du Roi et de la Reine d'Espagne? Les planches gravées par Martinet sont conservées à la Chalcographie du Louvre (n° 3642-3651 du catalogue). La Chalcographie du Louvre conserve aussi la planche également due à M. F. N Martinet, représentant le bal du May donné à Versailles pendant le carnaval de 1763, d'après M.-A Slodtz (n° 3629).

sur ce sujet, avec assés d'avantage pour qu'il n'aimast pas à s'y jouer.

M. de Marigny ne sçavoit pas encore alors combien M. de Caylus étoit un homme partial et dangereux ennemy. Il le croyoit bon connoisseur et y avoit encore confiance. Il l'étoit assés en effet, s'il eût voulu être sincère ; mais, dès qu'il n'aimoit pas quelqu'un, il ne lui voyoit plus de talens. Quant à Mariette ce n'étoit que son écho.

Souflot et moy, nous nous aperçûmes bien du beau coup qu'avoit fait M. de Caylus parce que, lorsque nous voulumes faire remarquer quelques beautés (et il y avoit de quoi s'étendre), nous vîmes que cela ne prenoit point et que le bon M. de Caylus, triomphant, nous regardoit en pitié. Nous en étions très fâchés, mais que faire ? le coup étoit porté, et d'ailleurs mon amitié pour Slodtz que je ne cachois pas, me rendoit suspect. Nous comptions bien, avec le temps, réparer le mal ; mais le fait qui devoit brouiller Slodtz avec M. de Marigny fut si précipité que nous n'eûmes pas le temps.

Les premiers gentilshommes de la chambre furent frappés des complimens qu'ils recevoient de touttes parts sur la beauté de cet ouvrage, qui étoit en effet composé d'excellent goust et exécuté comme s'il eût dû durer éternellement. Il leur prit envie de donner à M. Slodtz quelque récompense brillante et comme volontiers les

gens en place vont chercher dans le district d'autruy les bienfaits qu'il convient qu'ils répandent sur ceux qui les servent bien dans le leur, ils s'avisèrent de demander au Roy le cordon de Saint-Michel pour M. Slodtz. Le Roy y consentit. Ils firent plus, ils allèrent (ce que j'ay sçu depuis) jusqu'à prendre tout de suite un bon du Roy.

Il est à remarquer que tous ceux qui ont le travail avec le Roy, et conséquemment sont en quelque manière ministres dans leur partie sont, et avec raison, très-jaloux que personne n'empiète sur leurs droits. En effet, dès qu'ils les laissent une fois entamer, il n'y a plus de fin, et c'est à qui leur arrachera quelque plume. Or c'étoit à M. de Marigny, en qualité de secrétaire des ordres, de prendre ce bon du Roy, et il n'étoit pas homme à laisser attaquer ses droits.

Les gentilshommes de la chambre qui n'avoient pas fait cette réflexion, ou qui croyoient pouvoir passer par dessus, firent sçavoir comme une chose décidée à Slodtz qu'ils lui avoient obtenû cette grâce. Ils en répandirent eux-mêmes la nouvelle dans tout le district des Menus-Plaisirs. Ainsi M. Slodtz fut forcé d'en recevoir les compliments de tous ses amis, qui n'étoient pas en petit nombre.

Après avoir été chés les premiers gentilshommes les remercier, Slodtz alla chés Soufflot pour lui demander s'il n'étoit pas à propos qu'il

vit M. de Marigny, ce qu'il lui conseilla et bien vite. Quoique Soufflot et moy nous ignorassions encore la circonstance du bon obtenu par ceux à qui il n'appartenoit pas de le demander, nous sentîmes d'abord que Slodtz ne tenoit rien s'il n'avoit un plein consentement de M. de Marigny.

Il fut en effet chés M. de Marigny, mais il en fût très mal reçu. Je rencontray Slodtz qui en descendoit comme j'y allois dîner. Il me compta tout, j'en fus affligé. Au sortir de table, M. de Marigny m'en parla, je plaiday la cause de Slodtz comme celle de mon amy, et même avec une vivacité qui surprit M. de Marigny; je n'ay cependant sçu que depuis combien il y avoit été sensible.

Il s'étoit malheureusement mis dans la teste que Slodtz avoit fait des démarches et sollicité cette faveur, tandis que j'étois bien assuré qu'il n'y avoit pas pensé et que les gentilshommmes de la chambre s'étoient faits un plaisir de le surprendre agréablement.

Je représentay à M. de Marigny que j'étois certain par tous les gens tenans aux Menus-Plaisirs et plus encore par le témoignage de M. Slodtz, que je lui certifiois incapable de mensonge, qu'on avoit fait à l'égard de M. Slodtz, comme lui, M. de Marigny, avoit fait à mon égard lorsqu'il m'avoit honoré de ce même ordre auquel je n'avois jamais pensé.

Imbu du mépris que M. de Caylus lui avoit tout récemment inspiré pour le catafalque de Slodtz, et dans ce moment d'humeur, il me dit que le cordon de Saint-Michel n'étoit pas la récompense d'ouvrages de carton, que s'il avoit à le donner dans la sculpture, il y avoit avant M. Slodtz, M. Le Moyne et M. Pigalle.

Je lui répliquay que ce n'étoit pas la valeur de la matière employée qui faisoit le mérite d'un ouvrage, qu'il n'ignoroit pas que M. Slodtz étoit un grand sculpteur en touttes matières, que je convenois que sans la concurrence de MM. les premiers gentilshommes de la chambre peut être ne pourroist pas sans chagriner ces deux artistes *(sic)* quoiqu'il fût vray qu'à l'égard de M. Pigalle M. Slodtz étoit de beaucoup son ancien et qu'à l'égard de M. Le Moyne peut-être pourroit-on avancer qu'il lui étoit supérieur en talens et en étendue de génie; mais que, sans avoir recours à ces motifs de préférence peu obligeans, l'intervention des premiers gentilshommes dans cette affaire le mettoit à l'abry de tout reproche; que, ceux-ci n'ayant reçu de service que de Slodtz, il étoit naturel qu'ils ne le désirassent que pour lui, qu'il pouvoit tout rejetter sur eux et n'y participer qu'autant qu'il le voudroit parce qu'il pourroit toujours se retrancher sur ce qu'il n'auroit pu se résoudre, étant le protecteur des arts, a s'opposer aux récompenses accordées à un homme

d'un vray mérite, enfin qu'il n'avoit pas besoin d'agir, qu'il suffisoit qu'il voulût bien ne point mettre d'opposition.

Voyant cependant que je ne gagnois rien, je me retranchay sur ce que je sentois bien que par la délicatesse de la position il étoit peut-être nécessité à faire échouer cette affaire pour l'instant, mais que du moins certain que j'étois de l'estime qu'il portoit avec justice à M. Slodtz et qu'il ne s'opposeroit que malgré lui à ce qui pouvoit contribuer à sa satisfaction, j'espérois que du moins, s'il retardoit le don de cette grâce par des raisons dans lesquelles je ne devois point entrer, sa bonté et son affection pour cet homme estimable le porteroit à le lui rendre dans un autre temps.

Je finis par lui représenter que, pouvant lui certifier que M. Slodtz n'avoit fait aucune démarche, je le priois, s'il lui refusoit absolument cette faveur, de lui conserver l'amitié dont jusque là il l'avoit honoré et dont il ne s'étoit point rendu indigne.

M. de Marigny sembla me rassurer en me disant qu'il rendoit toujours à M. Slodtz toutte la justice qui étoit dûe à un homme de son mérite. Cependant il s'en suivit un refroidissement qui dura près de deux ans; et c'est en quoy j'ose dire qu'il fut injuste et crut trop sa prévention.

Les gentilhommes de la chambre n'avoient cependant pas perdu toutte espérance d'amener

cette affaire à bonne fin et ils en berçoient quelquefois M. Slodtz qui n'en croyoit rien et à qui cela ne pouvoit que renouveler le déplaisir qu'il avoit reçu.

Longtemps après, comme j'étois véritablement chagrin de voir mon amy si longtemps traversé par mon amy M. de Marigny (car j'ose sans crainte le nommer ainsi, il m'en a donné des preuves trop délicates pour que j'en puisse douter), je me hazarday d'écrire à M. de Marigny une lettre sur ce sujet qui étoit assés vive et pressante pour faire quelque effet si cela eût été possible. Je lui rappelois les mêmes raisons que j'avois pu lui dire dans le temps, mais exposées d'une manière plus mesurée et plus touchante; il me répondit d'un ton d'amitié qu'il n'avoit pas oublié avec quelle chaleur j'avois disputé cette même cause contre lui, il y avoit quatorze mois (tant il se ressouvenoit bien de ma vivacité), qu'il avoit pour M. Slodtz toutte l'estime que je pouvois désirer, qu'il ne négligeroit pas de lui en donner des preuves; mais qu'à l'égard du cordon de Saint-Michel, cela ne se pouvoit pas. En effet Slodtz a encore vécu quelques années sans que cela ait eu lieu, quoique cependant M. de Marigny lui ait donné quelques marques d'affection, comme de lui avoir augmenté, sur mon exposé, sa pension, quoique Slodtz ne l'eût pas demandé.

Il y avait eu dans ces intervalles quelques faux

rayons d'espérance de renouer l'affaire. Les gentilhommes de la chambre avoient un peu ramené M. le comte de Saint-Florentin qui, en qualité d'officier des ordres, avoit appuyé l'opposition de M. de Marigny, et avoit mis au néant le mémoire que Slodtz lui avoit présenté, ainsi qu'il est d'usage pour obtenir les lettres de noblesse. Il avoit fait un espèce de raccomodement de M. de Marigny avec Slodtz, car c'est une plaisante chose que les usages du monde; lorsque les supérieurs ont quelque tort, la politesse veut que ce soyent les inférieurs qui leur demandent excuse. Malgré tout cela M. de Marigny ne revint point jusqu'où l'on désiroit, et peut-être M. Perrier, premier commis des bâtimens alors, eut-il bonne part à empêcher que le supérieur ne nous donnast cette satisfaction, car c'étoit lui qui étoit chargé, sous M. de Marigny, de ce qui concernoit les ordres, et quoiqu'il trouvast tout simple qu'on eût honoré de cet ordre lui Commis, il ne croyoit pas que l'art de la sculpture en fût digne. (1)

Quelques-uns des amis de M. Slodtz ont cru que ce chagrin pouvoit avoir eu quelque part à la maladie qui lui a causé la mort, parce que ce fut un épanchement d'un excès de bile dans le sang qu'ils ont regardé comme la suitte de quelque

(1) Voyez la *Remarque* qui termine ce portrait (p. 126).

chagrin. Il est vray que M. Slodtz étoit naturellement sensible ; que, sans qu'il y eût de précipitation de sa part, il s'étoit trouvé forcé à recevoir les compliments sur cette faveur du Roy et qu'il eût mieux valu pour lui de n'en avoir jamais entendu parler : mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours à cet évènement pour trouver dans sa vie des causes de chagrin, et je puis ajouter qu'ayant eu avec lui beaucoup de conversations sur ce sujet, où j'ay eu lieu de croire qu'il me parloit avec franchise, n'ignorant pas le zèle que je mettois à cette affaire, je l'ay toujours trouvé très-modéré.

Je dis qu'il avoit eu d'autres causes de chagrin, sans compter celui d'avoir été si longtemps à Paris presque oublié, et sans être employé d'une manière digne de lui ; les tracasseries qu'il éprouva dans sa famille en recueillant la succession de ses frères pour sa part sont plus que suffisantes pour lui avoir fait amasser ce fonds de bile et il m'y a toujours paru fort sensible. En effet ce sont ces petits chagrins domestiques qui assomment par leur continuité.

Ainsi il est tout aussi raisonnable d'y placer la cause de sa mort, qui dailleurs put bien être la suitte d'un espèce de catharre qui quelques années auparavant l'avoit mis au bord de la fosse, et qui avoit cruellement affoibli son tempérament, à quoy l'on peut ajouter que peut-être,

mal conseillé par quelques amis, il quitta un médecin qui, lors de sa première attaque, l'avoit remis en l'état de convalescence pour se livrer à d'autres qui ne surent pas parer la rechute.

Enfin ce seroit un chagrin trop cruel pour moy que d'avoir en aucune manière à reprocher la perte d'un amy que j'aimois tendrement à un amy qui ne m'est pas moins cher; ainsi je m'y refuse entièrement, mais j'en infère au moins que les gens en place ne peuvent trop apporter d'attention à la manière dont ils traitent leurs inférieurs, surtout des hommes sensibles comme le sont la plupart des artistes, puisqu'on peut leur attribuer des suittes facheuses qu'il n'ont pas sçu prévoir, et qu'ils seroient très-fachés d'avoir à se reprocher lorsqu'ils ont le cœur bon.

REMARQUE.

(P. 125). — M. Perrier me dit à l'occasion de cette croix promise à Slodtz qu'il y avoit bien des méchanismes dans la sculpture; je lui répliquay que c'étoit un beau méchanisme que celui qui faisoit l'admiration de toutes les nations et qui conservoit la gloire des empires trois mille ans après leur destruction; mais c'étoit un fort honnête homme, très-ignorant a l'égard des arts et même des lettres, passablement hautain, violent, emporté, mais cependant réellement, au demeurant, le meilleur fils du monde.

MM. Sébastien-Antoine SLODTZ

ET

Paul-Ambroise SLODTZ.

La vie des deux frères Slodtz offre peu de circonstances intéressantes. Ils ont été moins célèbres dans les arts que leur frère plus jeune ; peut-être s'y seroient-ils rendus également habiles si les circonstances où ils se trouvèrent l'avoient permis. Ils étoient encore fort jeunes tous deux, lorsqu'ils perdirent leur père; ils se trouvèrent les ainés d'une famille nombreuse, et avec peu de bien; il fallut donc chercher les moyens de gagner promptement.

Comme leur père (1) avoit été sculpteur des Menus-Plaisirs du Roy, on leur continua cette même place. Elle étoit peu importante alors, parce que la composition générale étoit accordée à un peintre, et que le sculpteur n'y étoit que

(1) Sébastien Slodtz, né à Anvers, élève de Girardon, mort en 1726, à Paris, âgé de 71 ans. Il a laissé une statue d'Annibal, dont Mariette fait l'éloge (*Abecedario*, V, 223).

comme subalterne et seulement chargé de sa partie. Cependant il y avoit de temps à autre des occasions de faire quelque chose de lucratif. Cela les fit incliner tout naturellement du côté de la décoration et de la sculpture d'ornement. S. A. Slodtz l'aîné surtout s'y livra entiérement. P. A. Slodtz, en suivant aussi ces sortes de travaux, s'attacha davantage à la figure et devint statuaire passable.

A la mort de M. Pérot (assés bon peintre d'architecture, mais mauvais compositeur) qui avoit les Menus-Plaisirs, les deux frères Slodtz s'étant fait bien venir des supérieurs, ils y furent mis en chef. Auparavant ce qui se faisoit pour les Menus-Plaisirs étoit peu de chose. Ce fut en 1745 (1) que les dépenses de cette espèce devinrent très considérables, ce qui a continué depuis. Ils furent chargés des fêtes du premier mariage de M. le Dauphin, pour lesquelles ils firent dans le manège de la petite écurie du roy une salle de bal paré qui dans les vingt-quatre heures fut changée en une salle de comédie dont on a fait usage pendant quelques années. (2).

Depuis ce temps les décorations de feu d'arti-

(1) Voyez les *Remarques*, I (p. 135).

(2) Voyez les deux estampes représentant cette double décoration du manège de Versailles à la Chalcographie du Louvre (n^os^ 3617et 3618 du catalogue). L'invention est attribuée par le catalogue aux Slodtz et à Perrot ; la gravure est de Cochin.

fice, de théâtres pour la Cour, et autres qui se firent en différentes occasions furent exécutées sur leurs desseins. Les pompes funèbres devinrent quelque chose entre leurs mains. (1) Ce qu'on y avoit jusques là exécuté qu'en platte peinture, il l'exécutèrent en relief. Il est vray qu'on leur a reproché qu'ils y avoient répandu un goust galant et un air de fête peu convenable à la gravité du cérémonial ; mais ils s'efforçoient de plaire à la Cour qui n'admet de sérieux nulle part qu'avec peine, et ils réussissoient assés. Ils construisirent un théâtre à Saint-Cloud qu'on trouva assés bien dans ce temps là ; ils faisoient aussi force décorations d'autels d'église et gagnoient beaucoup d'argent.

Si leur architecture et leur goust d'ornemen furent mauvais et mesquins, on ne peut guères leur en faire un grand reproche ; les meilleurs architectes d'alors n'en sçavoient pas d'avantage. Depuis qu'on avoit négligé de les envoyer en Italie, tous travailloient sans principes ; ils se livroient à touttes les idées folles qui leur pas-

(1) Le catalogue de la Chalcographie indique les principales décorations de pompes funèbres exécutées par les frères Slodtz sous la direction de M. de Bonneval. Les planches sont gravées par Cochin (nos 3636 à 3640). Ils furent chargés, en 1735, de la pompe funèbre de Polixène de Hesse-Rinfels, Reine de Sardaigne, en l'église Notre-Dame ; en 1741, de celle d'Elisabeth Thérèse de Sardaigne, en la même église ; en 1746, de celle de Marie Thérèse d'Espagne, dauphine de France, en l'église de Saint-Denis et à Notre-Dame de Paris ; enfin, encore à Notre-Dame de Paris, de la pompe funèbre de Philippe V, roi d'Espagne, mort en 1746.

soient par la teste, et ceux qui en produisoient de plus bizarres étoient ceux qui se faisoient le plus de réputation. (1) Cependant on a lieu de croire que les frères Slodtz auroient volontiers saisi le bon goust s'ils en avoient été plus instruits, puisque, leur frère étant revenu d'Italie et les ayant aidés tant au projet d'une place pour la statüe équestre du Roy qu'au feu d'artifice qu'ils décorèrent à la naissance de M^gr le Duc de Bourgogne, ils adoptèrent trés-facilement le goust qu'il leur inspira, et que l'on aperçut une différence très considérable entre ce qu'ils firent alors et ce qu'ils avoient produit auparavant (2).

S. A. Slodtz (3), l'aîné, étoit un homme d'une probité respectable, d'un caractère égal dans la société, serviable et bon amy; il joignoit à ces qualités essentielles un noble désintéressement. Il étoit ardent et laborieux pour remplir les objets dont il étoit chargé, mais très négligent ensuitte à en recueillir le payement, et il falloit que son frère Paul le harcelast pour lui faire donner ses mémoires.

(1) Voyez les *Remarques*, II (p. 140).

(2) « On vit bientôt une différence sensible pour l'excellence du goût dans les ouvrages qu'ils produisirent conjointement avec lui. » (*Lettre de M. Cochin aux auteurs de la Gazette Littéraire*, page 5, ligne 3-7).

(3) Maillet du Boulay, secrétaire de l'académie de Rouen, a laissé un éloge d'Antoine-Sébastien et un autre de Michel-Ange Slodtz (*Archives de l'art français*, I, 310, note)

P.-A. Slodtz, son frère, non moins honnête homme, étoit néanmoins beaucoup plus attaché à ses intérêts. Il fut suspect d'un peu de jalousie des talens et de l'estime qu'avoit son frère R.-M. Slodtz. En effet on distinguoit volontiers, chés les artistes, ce dernier sous le nom de Slodtz l'habile homme. Après avoir employé celui-cy pendant beaucoup de temps à travailler à leurs décorations et autres ouvrages peu dignes de ce grand statuaire, il lui rendit peu de justice sur la part qu'il pouvoit prendre au bénéfice; vraysemblablement l'aîné l'auroit mieux traitté, mais les comptes et le maniement des deniers étoient du district de Paul. D'ailleurs, comme R.-M. Slodtz ne se vouloit point plaindre de ses frères, l'aîné pouvoit ignorer qu'il ne fût point satisfait.

A propos de la chaleur que Paul Slodtz apportoit à ses intérests et de la jalousie qu'il ressentoit contre ceux qu'il croyoit qui pouvoient les traverser, je me souviens de la colère ou il fut contre Pigalle à qui M. Boffrand, architecte, voulut procurer quelques bas-reliefs à Saint-Méry où P. Slodtz se prétendoit le sculpteur habitué. Il déclama abondamment contre Pigalle et fit pour ce petit ouvrage tous les mouvemens qu'il auroit pu faire pour quelque chose de bien considérable; il l'emporta car il avoit surtout l'attention de se faire des amis chés les marguilliers des paroisses. Ces bonnes gens sont ordinairement

très étrangers aux arts et les regardent comme une sorte de commerce où chacun peut également fournir du bon, et ainsi ils se croyent bien fondés à préférer leurs amis.

Paul Slodtz, étant déjà assés âgé, eut l'ambition d'être de l'Académie royale. Il y entra, ayant à la rigueur les talens suffisans, mais surtout beaucoup d'amis, et, par la continuation de leur affection, il y arriva à son tour aux grades auxquels il se trouva en droit de prétendre. Au reste ces deux frères étoient de très-honnêtes gens vivant avec beaucoup de décence, et dont les talens, sans être du premier ordre, n'étoient cependant point à mépriser.

Outre ces trois frères, il y en avoit encore deux et une sœur. Des deux frères, l'un fut un assés mauvais peintre, ou plutôt son état fut de raccommoder les tableaux anciens, et il fut chargé de l'entretien du cabinet de M^gr le duc d'Orléans; l'autre, nommé Dominique, après avoir été soldat jusqu'à l'âge de trente ans, étant revenu chés ses frères, ils tentèrent de lui faire apprendre quelque chose; il étoit si borné qu'ils n'en purent venir à bout; néanmoins ils le fourrèrent dans les Menus-Plaisirs comme entrepreneur de la peinture; il s'y soutint assez passablement pendant plusieurs années par le secours de ses frères qui veilloient à touttes les parties qui demandoient quelque talent. Lorsqu'on fut forcé de le réformer

à cause de son ineptie et de la dureté de son caractère, il avoit gagné suffisamment pour s'en passer.

La sœur fut mariée à M. Vanfalens, peintre assés médiocre à l'imitation éloignée de Wouvermans. Il fut cependant de l'Académie (1).

Ces cinq frères sont morts tous garçons (à l'exception du raccommodeur de tableaux) et à peu près de la même maladie, de l'hidropisie; leur postérité tant de celui qui a été marié que de la sœur, semble destinée à tomber dans le plus parfait oubly.

(1) Charles Van Falens d'Anvers fut reçu académicien le 29 novembre 1726 et mourut, à quarante-neuf ans, le 29 mai 1733. La Chalcographie du Louvre conserve plusieurs planches gravées d'après ses compositions.

REMARQUES.

I, (p. 128). — Ce fut une année où chacun fit assés bien sa main : M. de Bonneval, cadet d'une famille de financiers, n'ayant rien, ou très peu de chose, frère d'un M. Michel fort riche, mais qui dans la suitte culbuta; ce M. de Bonneval en resta riche.

Mais la fortune vrayement scandaleuse qui se fit alors dans ce district, ce fut celle du petit l'Eveque. Il avoit commencé par être petit Commis du magasin des Menus-Plaisirs à 800 ℔ par an ; il avoit joint à cela le petit talent de monter des lustres. C'est avec ces deux foibles outils et de bonnes griffes que nous le vîmes en peu d'années de là avoir gagné assés de bien pour prendre un carosse, plusieurs laquais à la petite livrée du Roy, et étaler impudemment le faste le plus insolent. En soy ce n'étoit qu'un petit homme sans jugement, sans décence, insolent et bas, deux qualités qui se rencontrent presque toujours ensemble, d'ailleurs actif, entreprenant, ne doutant de rien.

De touttes les fortunes indécentes que l'on vit dans ce siècle, qui fut celui où le vol marcha le plus tête levée, ce fut certainement une des plus ridicules. A la

Cour, on en haussa les épaules, ce fut la risée publique ; néanmoins il ne fut point recherché ; les premiers gentilshommes de la Chambre voulurent bien croire que c'étoit à faire des lustres qu'il avoit gagné tout cela.

Il eut même le crédit de culbuter un M. Le Noir de Cindré, controlleur des Menus-Plaisirs, qui s'avisa de vouloir éclairer sa conduitte. Comme ce M. Le Noir n'étoit lui-même pas trop net et qu'il avoit un peu triché pour fournir des cotillons à Mlle Clairon, cette actrice célèbre qui depuis a joüé ou cru jouer un si grand rôle, il en fut la dupe. Le petit l'Evêque le dévoila et lui n'eut pas à l'esprit les preuves contre l'Evêque, qui apparemment étoit mieux protégé. Quoiqu'il en soit, le pauvre M. Le Noir, pour cinquante mille écus qu'on prouva qu'il avoit détourné à son profit, fut chassé comme un coquin. L'Eveque, qui avoit volé peut être plus d'un million, resta en faveur et même obtint dans la suitte que, moyennant cent mille livres on érigeroit sa place de garde-magasin des Menus-Plaisirs en une charge ; ainsi il acquit le droit de profitter doresnavant à son aise, sans craindre un examen qui auroit pu le mener loin.

A propos de ce tripot des Menus-Plaisirs que j'ai connu d'assés près, je ne croy pas hors de propos de dire quelques mots de certains controlleurs de ce district qui l'ont géré de mon temps : un certain M. Le Febvre, Amateur de l'Académie de peinture, étant cependant si peu connoisseur qu'il soutint à M. Belle, peintre de l'Académie, et à mon oncle, qu'un portraict qu'on lui présentoit pour en être payé, n'étoit pas original, parce que l'ayant regardé par derrière la toile, il crut apercevoir par le jour qui perçoit à travers la toile que la teste avoit été achevée sur la première ébauche sans ce

que l'on appelle un *pentimento* (1), ce qu'il regardoit comme le caractère distinctif d'un original.

On est à plaindre quand on est soumis à de pareilles connoisseurs. M. de Sindisant son confrère en charge, encore plus ignorant, manifesta vilainement et inutilement sa voracité dans une occasion. Les graveurs qui avoient gravé les estampes du sacre du Roy furent longtemps sans qu'on achevast de les payer. Lassés d'attendre, ils s'adressèrent à Bargeac, valet de chambre de M. le cardinal de Fleury et obtinrent un ordre pour être payés. Lorsqu'ils furent chés M. de Sindisant, il entra en fureur et leur dit : *Hè ! qu'auray-je donc moi pour les peines que je me suis données ?*

Il auroit donc espéré de gagner quelque chose avec le Roy sur ces gravures. A cette occasion j'observeray que j'ai été souvent blessé de la manière dont on nous fait donner nos quittances aux Menus-Plaisirs ; nous mettons notre nom en blanc sur un parchemin sans spécifier la somme ; je veux croire qu'on n'en abuse point ; mais il est clair qu'il est aisé de mettre sur cette quittance une somme plus forte que celle que nous recevons, au profit de qui il appartiendra. J'ai eu la consolation de voir que dans les Bâtiments du Roy il n'en est pas de même ; chacun met de sa main et en touttes lettres la somme qu'il reçoit ; aussi puis-je avancer que dans ce district, que j'ay connu très bien, en général je n'y ai vu que de l'honnêteté.

Après ces deux controlleurs succédèrent M. de Bonneval et M. de Cindré dont j'ay parlé. J'ajouteray seulement que M. de Bonneval avoit une petittesse de gloriole assés singulière : sur mes planches dont j'avois fait les desseins, il faisoit mettre *De Bonneval invenit ;* on

(1) Proprement « *repentir* », d'où « *retouche* », « *correction.* »

en rioit, personne n'en étoit la dupe, mais il étoit content.

De leurs successeurs je ne citeray que M. Bay de Curis; ce n'est cependant pas manque de matière, mais j'ay eu lieu de me louer de celui-cy, et c'est le seul qui m'ait une seule fois fait payer convenablement. C'étoit réellement un galant homme et de beaucoup d'esprit, mais sans conduitte et dissipateur parfait. Il avoit gagné du bien dans les affaires et avoit été, je crois, employé dans les vivres. Il vouloit avoir les coquines les plus chères, et tout alloit en proportion, si bien qu'avec les plus belles occasions de gagner, il se ruina. Ce M. de Curis eut envie de soutenir les droits de sa charge qui consistent à pouvoir réviser sévèrement touttes les dépenses qui se font dans ce district. Cela ne plut pas à beaucoup de gens. Il se croyoit bien appuyé par le crédit d'un ministre qui l'excitoit. Mais on fourra dans la tête à MM. les gentilshommes de la Chambre que c'étoit un brouillon qui les vouloit tracasser. Ils demandèrent son renvoy. Les appuis sur lesquels il avoit compté lui manquèrent, et il fut obligé de vendre sa charge. Il en acheta une autre de secrétaire du cabinet du Roy, qu'il a revendu depuis à M. Bouret peu de jours avant sa mort.

Puisque je tiens M. Bouret, il en faut dire un petit mot. Ce personnage, moitié fou, moitié grand, mais surtout se croyant fait pour attirer les yeux, fermier général et fermier des postes, célèbre pour avoir approvisionné une province en mettant la disette dans une autre, ce qui fut cause qu'on lui frappa une médaille dans un lieu, tandis qu'on l'auroit volontiers pendu dans l'autre; ce personnage, dis-je, avoit mangé des millions à bâtir d'une manière extravagante, payé tout,

avec un faux air de noblesse, d'un argent qui ne lui coûtoit gueres à gagner, de même que font tous ses chers confrères ; il avoit joint à cela touttes les autres folies qui peuvent passer par la teste d'un financier impudent. Il étoit enfin prest à manquer à ses créanciers, malgré les sommes énormes qui avoient passé par ses mains, lorsque M. de La Borde, banquier de la Cour, eut l'humanité de venir à son secours. Il exigea de lui qu'il se restreignît pendant six ans à quinze mille livres par an et, pendant cet intervalle, raccommoda ses affaires. Cela est beau, sans doute, mais un homme sage et honnête qui auroit manqué sa fortune par de véritables malheurs, ne rencontreroit pas ces secours. Il est avantageux de faire beaucoup parler de soy, fût-ce par des folies.

Encore une petitte anecdote et je finis cette remarque. Je bats la campagne ainsi que ma mémoire me guide. Ce M. de Bonneval fit une bonne bévue ; je lui avois donné un imprimeur pour imprimer mes planches de 1745 ; je l'avois prévenu que c'étoit un des plus habiles, mais qu'il avoit besoin d'être veillé. En effet par la négligence de l'Evêque et des autres valets des Menus-Plaisirs, avec qui il buvoit, il fit faire l'ouvrage par un mauvais compagnon, au moyen de quoy les planches furent usées sans avoir donné à peine cent bonnes épreuves. J'en avertis plusieurs fois inutilement ; il les servit donc de manière à mériter punition. Le bon M. de Bonneval lui fit donner une pension.

Ce qu'il y eut de plaisant, c'est que l'imprimeur qui avoit imprimé mon ouvrage, qui avoit mal servi, fut bien payé et récompensé, et que moy je fus mal payé et n'eus aucune récompense.

II, p. 130. — Il y eut dans ce temps-là quantité de mauvais inventeurs d'ornemens qui jouirent de la plus brillante réputation, un Pineau (1) qui estropia de sa sculpture toute l'architecture qui se fit alors. La Joue (2) même peintre d'architecture assés médiocre, fit des desseins d'ornements assés misérables, qui se vendirent avec la plus grande rapidité. Tout étoit livré à un esprit de vertige.

Meissonier (3), homme qui avoit véritablement du génie, mais un génie sans règle et de plus gâté en Italie par son admiration pour le Borromini, acheva d'amener le désordre dans toutes les têtes. Comme il étoit plus aisé d'imiter ses extravagances que ce qu'il pouvoit avoir de bon, s'il naisit par lui-même, il fut encore plus dangereux par ses mauvais imitateurs. Néanmoins il fut regardé dans son temps comme une divinité et le fameux M. Germain (4), qui n'étoit pourtant pas fort chatié dans la plupart de ses productions fut regardé comme un génie froid; on lui a bien rendu justice

(1) Nicolas Pineau mourut en 1754; il avait travaillé pour diverses églises et pour Versailles. Il a laissé un ouvrage intitulé: *Livre de panels de tables* inventés et gravés par Pineau, 10 feuilles.

(2) Jacques Lajoue, admis à l'Académie le 26 avril 1721, mourut à soixante-quatorze ans passés, le 12 avril 1761.

(3) Juste-Auguste Meissonier, né à Turin, mort à Paris en 1750, fut à la fois peintre, sculpteur, architecte, dessinateur, et acquit une grande reputation comme orfèvre. Il fut orfèvre du Roi et premier dessinateur du Cabinet du roi.

(4) Il s'agit plutôt de François-Thomas Germain, que de son père Thomas, mort dès l'année 1748. On sait que cet orfèvre fit une faillite de plus de deux millions, à la suite de laquelle son logement du Louvre lui fut retiré (Voyez le *Dictionnaire des artistes* de l'abbé de Fontenay et les *Archives de l'art français*, passim.).

depuis (1), mais alors il éprouva beaucoup de refroidissement de la part du public.

C'étoit M. Openor (2) architecte, qui avoit commencé à sortir du bon goust du siècle de Louis XIV. Comme il dessinoit avec chaleur, d'une plume ferme et hardie, ses desseins séduisirent; on en saisit les excès, et d'excès en excès les choses arrivèrent au comble du ridicule où nous les avons vûes.

On peut donner pour première époque du retour d'un meilleur goust, l'arrivée de Legeay (3) architecte, qui avoit été pensionnaire à Rome. C'étoit un des plus beaux génies en architecture qu'il y ait eu; mais d'ailleurs, sans frein, et, pour ainsi dire, sans raison. Il ne pouvoit jamais se borner à la demande qu'on lui faisoit, et le grand Mogol n'auroit pas été assés riche pour élever les bâtimens qu'il projettoit.

Je me souviens qu'il fit douze desseins pour la décoration du théâtre de la Tragédie des Jésuites, tous ingénieux, mais dont pas un n'étoit propre à être exécuté décemment dans ce lieu, tant ses idées étoient éloignées de ce qu'on lui avoit demandé. L'un étoit un Parnasse avec des cavernes, et l'on auroit vu sortir César et

(1) « Le bruit de sa mort ayant été porté à Lisbonne, le roi de Portugal ordonna qu'on lui fît un service solemnel, et voulut que les artistes de la ville y assistassent : témoignage glorieux de l'estime singulière que ce monarque faisoit de Germain, digne de cette distinction par ses rares talents. » (*Dictionnaire des Artistes* de l'abbé de Fontenai, tome premier, page 639).

(2) Gilles Marie Oppenord, surnommé le Borromini français, était mort en 1730 (Voyez sur lui le *Dictionnaire des Architectes français* de Lance, II, 173).

(3) Jean Le Geay travailla surtout à l'étranger et particulièrement à Berlin. Les plans du château de Sans Souci lui sont attribués (Voyez *Lance*, II, 43.)

Pompée de ces souterrains ; un autre étoit deux grands escaliers comme ceux de l'Orangerie de Versailles et les acteurs servient venus de dessous ces escaliers. Meissonier à qui l'on en avoit aussi demandé avoit aussi eu cette idée folle d'escaliers.

Quoiqu'il en soit, comme le gousst de Legeay étoit excellent, il ouvrit les yeux à beaucoup de gens. Les jeunes architectes le saisirent autant qu'ils purent, peut-être plutost parce qu'il leur parut nouveau que par un véritable sentiment de ses beautés. On vit changer sensiblement l'école d'architecture au grand étonnement de tous les architectes anciens de l'Académie.

Depuis, la véritable époque décisive, ç'a été le retour de M. de Marigny d'Italie et de sa compagnie. Nous avions vu et vu avec réflexion. Le ridicule nous parut à tous bien sensible et nous ne nous en tûmes point. Nos cris gagnèrent dans la suitte que Soufflot prêcha d'exemple. Il fut suivi de Potain et de plusieurs autres bons élèves architectes qui revinrent de Rome. J'y aiday aussi comme la mouche du coche. J'écrivis dans le *Mercure* contre les folies anciennes et les couvris d'une assés bonne dose de ridicule (1).

Enfin tout le monde se remit, ou tâcha de se remettre sur la voye du bon goust du siècle précédent. Et comme il faut que tout soit tourné en sobriquet à Paris, on appella cela de l'architecture à la grecque et bientôt on fit jusqu'à des galons et des rubans à la grecque; il ne resta

(1) Dans le premier volume des *Œuvres diverses de M. Cochin ou recueil de quelques pièces concernant les arts* (Paris, Jombert 1771, 3 vol. in-12), sont reproduits plusieurs articles imprimés dans le *Mercure* et où l'auteur plaisante spirituellement le mauvais goût des admirateurs du Borromini. C'est évidemment à une de ces pièces, dont les titres trop longs ne sauraient être transcrits ici, qu'il est fait allusion dans ce passage.

bon goust qu'entre les mains d'un petit nombre de personnes et devint une folie entre les mains des autres.

Nos architectes anciens qui n'avoient pas sorti de Paris voulurent faire voir qu'ils feroient bien aussi dans ce goust grec ; il en fut de même des commençans et même des maîtres maçons. Tous ces honnêtes gens déplacèrent les ornemens antiques, les dénaturèrent, décorèrent de guillochis bien lourds les appuis des croisées et commirent mille autres bevües. Le Lorrain (1) peintre, donna des desseins bien lourds pour tous les ornemens de l'appartement de M. de la Live , amateur riche et qui dessinailloit un peu. Ils firent d'autant plus de bruit que M. de Caylus les loua avec enthousiasme ; de là nous vinrent les guirlandes en forme de corde à puits, les vases, dont l'usage ancien étoit de contenir des liqueurs, devenus pendules à heures tournantes, belles inventions qui furent imitées par tous les ignorans et qui inondèrent Paris de drogues à la grecque. Il s'en suivit ce qui sera toujours, c'est que le nombre de bonnes choses sera toujours très-petit dans quelque goust que ce soit et que l'ignorance trouvera toujours le moyen de dominer dans l'architecture ; mais, quoiqu'il se fasse toujours de bien mauvaises choses, elles sont du moins plus approchantes du bon que le mauvais goust qui les a précédées et que quiconque aura du goust naturel, sera moins éloigné de la voye qui conduit au bon qu'on ne l'étoit cy-devant, si touttefois ce goust ne devient (par la faute de ceux qui en font la parodie), si décrié qu'on ne puisse plus le souffrir.

(1) Louis Le Lorrain, peintre d'histoire, né le 10 mars 1713, admis à l'académie le 21 juillet 1756, mourut à Saint-Pétersbourg le 24 mars 1759. Il avait été appelé par la Czarine Élisabeth pour diriger l'Académie que cette princesse venait d'établir dans sa capitale. (Consultez sur l Dussieux, *Artistes français à l'étranger*, page 405).

APPENDICE.

I.

TESTAMENT DE COCHIN.

Pardevant les conseillers du roy, notaires au Chatelet de Paris soussignés, fut présent Charles-Nicolas Cochin, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire de l'académie royale de peinture et sculpture, et garde des dessins du Cabinet du Roy, demeurant à Paris, aux galeries du Louvre, trouvé par les notaires soussignés, dans une chambre du 1er étage, ayant vue sur la rue des Orties, dépendant du logement du garde des dessins du Cabinet du Roy, assis dans un fauteuil auprès de la cheminée, indisposé de corps et touttes fois sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement, ainsi qu'il est apparu aux notaires par ses discours et entretiens.

Lequel, dans la vue et la certitude de la mort et de l'incertitude du moment, a fait, dicté et nommé auxdits notaires son présent testament comme il suit, après avoir invoqué le sain nom de Dieu dans la miséricorde duquel il déclare mettre sa confiance : Je déclare qu'indépendamment des gages qui se trouveront dus au jour de mon décès à la nommée Therèze, ma domestique, d'après mes registres, je lui dois douze cents livres en deux parts par reconnaissances ou billets qu'elle a de moi.

Je donne et lègue au nommé Chatelain, la somme de deux cents cinquante livres par chacune des quatre années qui suivront mon décès, pour le mettre en état de continuer ses études dans la gravure pour laquelle je l'ai destiné.

Je donne et lègue à Jean-Charles Tardieu, fils de M. Tardieu, mon cousin, graveur de l'Académie, la somme de mille livres que me doit son père, aux termes d'un acte qu'il a passé à mon profit, laquelle somme il ne pourra repéter qu'après le décès de son père et dans sa succession.

Plus je donne et lègue audit Jean-Charles Tardieu, la somme de mille neuf cent quatre-vingt-douze livres qui lui sera payée, savoir :

1° Cent vingt livres pendant chacune des trois années qui suivront mon décès, pour son entretien et habillement ;

2° Quatre cents livres pendant chacune des trois mêmes années pour payer sa pension chez son père et à son défaut partout ailleurs ;

3° Et cent quarante-quatre livres pendant chacune des mêmes trois années pour servir à payer les honoraires de son maître, à raison de douze livres par mois

Le tout pour le mettre en état de finir ses études, et se perfectionner dans la peinture.

Je donne et lègue à titre de prélegs, à dame Madelaine-Geneviève Cochin, ma sœur, la somme de douze cents livres, une fois payée, pour l'aider à subsister en attendant qu'elle puisse jouir des revenus de legs universels que je vais lui faire ci-après :

Je veux et entens que touttes les sommes que j'ay ci-dessus léguées, soient prises et prélevées sur les premiers deniers qui proviendront, soit de la vente de mes meubles et effets, soit des recouvrements qui seront faits de ce qui se trouvera dans ma succession.

Je charge mon exécuteur testamentaire, cy-après nommé, de faire achever et perfectionner par M. Chauffard, graveur, la planche du port de Rouen, qui m'appartient, pour en remettre le produit avec plus d'avantage dans ma succession, et de faire à ce sujet les avances nécessaires sur ma succession, comme aussi de tenir compte et payer à M. Deschamps (1), de Rouen, la somme de trois cents livres ou environ dont je lui fus débiteur et qu'il a bien voulu consentir à ne recevoir que sur le produit de cette même planche.

Je donne et lègue à la bibliothèque du roy, le manuscrit de ma main qui se trouvera chez moy intitulé : anecdotes, comme un monument relatif aux arts dont j'ay eus la connaissance,

Je donne et lègue à l'Académie royalle de peinture et de sculpture, comme une marque de mon attachement, le volume in-folio grand aigle, où j'ay collé mon œuvre qui sera complété autant qu'il sera possible avec les estampes dispersées qui se trouveront chez moy et ce tant par les soins de mon exécuteur testamentaire que par ceux de M. Belle, son père, surinspecteur de la manufacture des Goblins.

Plus je donne et lègue à ladite Académie les différents portraits d'aucuns de Messieurs les académiciens que j'ay dessiné.

Plus les volumes où se trouvent collées les estampes que j'ai pu ramasser de l'œuvre de mon père et de ceux de ma mère, de sa sœur Madame Belle, de leur frère, M. Hortemels, et de leur beau-frère, mon oncle Tardieu.

Je donne et lègue au Cabinet des dessins appartenant au roy dont j'ai eu l'honneur d'avoir la garde, les dessins allégoriques de ma main qui se trouvent faits pour l'histoire métallique du feu roy, et ce afin qu'il reste dans ce dépôt quelque mémoire de mes foibles talents.

Quant au surplus des biens que je laisserai au jour

(1) Probablement le peintre-écrivain (Descamps) auquel on doit les *Vies des Peintres*.

de mon décès, en quoi qu'ils puissent consister, je fais et institue pour mes légataires universels, savoir: madite sœur Madelaine-Geneviève Cochin, quant à l'usufruit et 1° M. Tardieu père, ci-dessus nommé; 2° le sieur Belle, surinspecteur des manufactures des Goblins; 3° M. Belle, son frère, commissaire honoraire au Chatelet; 4° et Madame Bareau, leur sœur, mes cousins et cousines, quant au fond et propriété chacun pour un quart.

Je choisis et nomme pour mon exécuteur testamentaire, ledit M. Belle, commissaire honoraire au Chatelet de Paris, que je prie de vouloir bien en prendre la peine et de me donner cette dernière marque de son amitié pour moi, je veux et entends qu'il conserve cette qualité tout le temps nécessaire pour l'exécution pleine et entière de mes présentes dispositions, à l'effet de quoi je proroge jusqu'à l'expiration de ce temps le délay de la coutume.

Je révoque tout autre testament et dispositions à cause de mort que je pourrais avoir fait avant le présent mon testament, auquel seul je m'arrête comme contenant mes dernières volontés.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par ledit testateur aux notaires soussignés, et ensuitte à luy par l'un d'eux, l'autre présent, lu et relu, et qu'il a dit avoir entendu et y persévérer.

A Paris, en la chambre sus-désignée: l'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-huitième jour d'avril, sur les six heures après midi,

Et à ledit sieur testateur signé avec les notaires.

COCHIN. MONNOT. LHOMME.

II.

§ 1.

CATALOGUE DES MANUSCRITS PROVENANT DE CAYLUS.

(Bibliothèque de l'Université).

1. — CONTES ET VERS. (M. S. L. IV. in-8 13).

En envoyant un Portefeuille.

Les Inconséquences : Bouts rimés.

De la part d'un Comédien à une femme qui avoit deviné qu'il avoit de la Voix, à la jeune Dame couleur de rose.

Traduction de ces vers de Martial :

Cum peteret dulces audax Leandrus amores
Et fessus tumidis jam premeretur aquis,
Sic miser instantes affatus dicitur undas ;
Parcite dum propero, mergite dum redeo.

Vers à une Sourde qui avoit demandé des Vers sur sa surdité. Il avoit été question des anciens et des modernes.

Etrennes à une femme qui avoit une maison à Courbevoye ; de la part de son amie.

De la part du Curé de.... à Mesdames de.... qui ne manquoient pas un office.

A Madame de.... qui m'avoit demandé des Lunettes, et qui m'avoit donné un Cordon bleu, avant que je fusse nommé.

A Mademoiselle... ; les vers expliquent ce qui y avoit donné lieu.

Sonnet sur le même Sujet.

A la même, le jour de son Mariage.

A Mesdames qui demandoient des Caleçons pour monter à ane.

A Madame la Duchesse de.... qui avoit demandé un dictionnaire de Rimes.

De la part d'une jeune femme qui envoyoit à son amie le portrait de sa fille agée de trois ans.

A une Jolie Vénitienne à qui j'avois donné une Lorgnette et promis de lui envoyer du Rouge.

Pour une autre qui avoit donné ses gants à M. de Marmy pour lui en envoyer de pareils.

Pis que des Bouts Rimés.

A une femme qui se plaignoit que je lui disois trop de galanteries.

Contes : Le Brave dégoûté.

Le pain béni.

L'amant Pendule.

Le Nouveau Rajeunissement.

Le Caffé Répandu.

2. — CHANSONS. (M. S. L. IV. in-8 13).

Il y avoit une plaisanterie établie d'un Bosquet enchanté qu'on prétendoit défendu par un amant de ma fille nommé Adrien et surnommé le Chevalier de la Constance. M^r^ de Viella dit un jour l'avoir blessé à mort. L'Evêque de Lescar assura l'avoir enterré : il n'avoit laissé que la main, dehors, pour qu'il pût écrire encor. Tous les jours on voyoit de la part de cette main vers et chansons. Elle demandoit une réponse qui selon qu'elle seroit favorable ou non, la désenchanteroit ou acheveroit sa perte ; et voici cette réponse. *Air : Nous sommes précepteurs d'amour.*

Chanson sur deux sœurs qui ont montré ce que l'on va voir. *Air : Gabrielle de Vergy.*

Une femme m'avoit obligé de dire toute une soirée

assez dans chaque phrase. *Air : l'amour qui passe en un jour.*

A Mesdames... qui portoient des habits de Lévite. *Air : Le Moineau de Lesbie.*

Sur de Jolies femmes que nous vîmes sur le chemin. *Air : Nous sommes Précepteurs.*

A Mesdames qui avoient fait un seul couplet de chanson pendant une longue Route de traverse. *Air : Mr le Prévôt des Marchands.*

Quelques Couplets d'une chanson dont j'ai perdu le reste. *Air : Le Moineau de Lesbie.*

A une femme qui avoit fait une chute d'âne. *Air : Tu croyois en aimant Colette.*

A une femme qui avoit pensé faire une chûte heureuse pour moi, et qui ne vouloit pas croire que je l'aurois préférée à la Comédie de Madame de Montesson. *Air : Le Moineau de Lesbie.*

Une femme le jour de sa fête avoit reçu de tout ce qu'elle avoit de neveux un couplet où il y avoit six fois le mot *Tante. Air : Pour la Baronne.*

A Mde de Laigle huit jours après sa fête. *Air : Le moineau de Lesbie.*

A une Majore que j'aimois beaucoup. *Air : Tu croyois en aimant Colette.*

Sur l'oreille : *Air : Nous sommes Précepteurs d'amour* ou : *Sans dépit, sans Légèreté.*

A une femme qui avoit fait un air charmant à cette ancienne chanson.

A une femme qui apprenoit à broder de la verlle. *Air : Réveillez-vous.*

A une femme de Vingt-quatre ans. *Air : Le Démon malicieux et fin.*

A Madame la D... D... D... D... dont je sais seulement que c'est la fête, en lui donnant une pierre gravée qui représentoit un petit amour. *Air : Ton humeur est, Catherine*, ou : *le Curé de mon Village.*

L'occasion perdue ou les Veilles. *Air : Quoi ma voisine.*

Epithalame pour M^r^ et M^de^ de Pommery. *Air Connu.*

Polichinelle avoit chanté sa chanson ordinaire sur l'air *Hé non, non, non, Je n'en Veux pas davantage* : je fis accroire à Mad^e^ de Pommery que c'étoit une chanson faite exprès pour elle ; Elle me la demanda, et je lui donnai celle-ci. *Air : Hé non, non, non.*

A Madame de... qui ne peut souffrir qu'on fasse de chansons pour elle. *Air : Avec nos Jeux dans le Village.*

Autre faite à Souper à la *Redoute chinoise. Même Air.*

A Une Jeune femme qui, le jour de notre fête m'avoit envoyé un Bouquet. Air : *Lise chantoit dans la Prairie.*

A une fête où on faisoit trouver à une femme, des couplets dans tout. Je fus chargé de celui de son ombre. Air : *Dans un Verger, Colinette*, ou : *S'il falloit qu'à la plus Belle.*

Impromptu pour le jour où Madame la D. D. D. D. accouchera d'une fille. Air : *Que le Sultan Saladin.*

La Réalité de l'illusion. Romance. Air noté ; on peut la chanter sur L'air de *Gabrielle de Vergy.*

Chanson a mon fils. Ceux qui le connoissent, en sentiront la justesse. Air : *La Chambort.*

A Madame D. De la part de son Confesseur. Air : *Que l'on goute ici de plaisirs.*

Portrait de Madame de... *Par Elle-même.* Air : du *Confiteor.*

Réponse. *Même Air.*

Couplets. *Pour Le Proverbe de L'Indécise.* Air : *Ton humeur est, Catherine.*

3. — MÉMOIRES DU COMTE DE ... ÉCRITS PAR LUI-MÊME (M. S. L. III. 4.49).

Première partie.

Seconde partie.

Troisième partie.

Histoire du Chevalier de ....

Continuation des *Mémoires*.

Un autre manuscrit (1) renferme la 2e et la 3e parties du même ouvrage, qui n'a rien de commun avec les *Mémoires et Réflexions du comte de Caylus* publiés à Paris chez Rouquette, 1874.

4 — TROP EST TROP. CONTE TERRIBLEMENT MORAL. (M. S. L. IV. in-12 19).

5. — DISCOURS. (M. S. L. III. in-4 50).

1°. Sur l'orgueil, la vanité et l'amour-propre.

2°. Sur ce précepte : « Ne faites à autrui que ce que vous voudriez qu'on vous fît. »

3°. Sur l'ambition et l'avarice.

4°. Sur l'épicurisme. (Epître en vers).

5°. Sur les Muses. (Epître en vers).

6°. Bonne influence des passions sur la politique.

7°. Epître adressée à M. de Villars. (Vers).

8°. Discours sur la probité.

6. — POÉSIES DIVERSES. (M. S. L. III. 40 in-4 et M. S. L. III. 47 in-4).

(Deux volumes dont le second est une copie partielle du premier).

1°. Le fourage ou Les Travaux d'Alix.

2°. Lettre écritte pendant le Siége de Namur.

3°. Lettre écritte de Plombieres en 1745 par Mr d'Argentiere et moi à Me de...

4°. Lettre à Mr De Sade en 1746.

5°. Les avantages de la sottise.

6°. Epitre à Madame La Marechalle de Villars, dattée de Loyau en 1746.

7°. Epitre à Mr De Forcalquier, 1748.

8°. Epitre à Mr De Tressan, 1748.

9°. Epitre à Mr De Navarre sur le Bonheur, 1750.

10°. Epitre à Mr De Cailus, 1750.

(1) M. S. L. III. 4 48.

11°. Adieux aux Muses.

12°. Epitre à M^me^ de Maurepas, novembre 1750.

7. — ŒUVRES POÉTIQUES ET MORALES. (M. S. L. II. 12 in-f°).

Outre les matières du volume précédent, ce manuscrit renferme :

1° Réflexions sur Alexandre et César.

2° Réflexions sur L'origine et Les avantages des différents gouvernements.

3° Réflexions sur La flatterie.

4° Réflexions sur La superstition.

5° Réflexions sur la société.

6° L'ambition Et l'avarice.

7° Dissertation sur les Epicuriens et les Stoïciens.

8° Sur la Singularité.

8. — LIRADI OU LES INCONVÉNIENTS DE L'HUMEUR. NOUVELLE ESPAGNOLE. (M. S. L. IV. in-8 18).

Rédaction différente de celle de *Liradi*, la nouvelle espagnole qui se trouve dans le *Recueil de ces Messieurs*. (*Œuvres badines*, tome V, page 331).

9. — ALLÉGORIES. (M. S. L. III. in-4 44).

1°. Fragment des douze volumes de l'histoire de Rosanie; allégorie différente de la féérie nouvelle du Comte insérée dans le *Cabinet des Fées* (tome XXIV, p. 179).

2°. Histoire de Celamire Et d'Amelise; fragment.

3°. Extrait D'un Manuscrit de Candgi, Docteur Arabe, Auteur d'un Livre nommé Ossul.

4°. Allégorie.

5°. Le temple de L'amour; allégorie.

10. — ÉPIMENIDES. HISTOIRE GRECQUE. (M. S. L. III. 45 in-4).

11. — MORCEAUX PHILOSOPHIQUES. (M. S. L. III. 46 in-4).

1°. Réflexions sur la flaterie.

2°. Réflexions sur la superstition.

3°. Suitte des réflexions sur l'origine et les défauts des différents gouvernements.

12. — MÉLANGES. (M. S. L. III. 36 in-4).

1°. Histoire de La Princesse Commune Et du Singe Verd ; fragment.

2°. Lettre Écrite le 14 Septembre 1733.

3°. Lettre Écrite de S^t^-Dizier, le 12 7^bre^ 1733.

4°. O toy jadis la douceur de ma vie....

5°. Lettre Écrite au Président Hainault, du Camp de Stadel, le 12 juillet 1735.

6°. Chat échaudé, comme on dit, craint l'eau froide.

7°. Epitre à M. De Caylus sur les malheurs de la Guerre.

8°. Lettre Écrite à Madame de ***, le 10 Juillet 1735.

9°. Epitre Contre les Stoïciens.

Tous ces manuscrits proviennent de Caylus, d'après le Catalogue de la Bibliothèque de l'Université (1).

§ 2.

CATALOGUE

des manuscrits renfermant des œuvres autographes, inédites ou rarissimes du Comte de Caylus.

(Bibliothèque Nationale, Portefeuilles La Vallière).

1. — Ms. FRANÇAIS 24343.

1°. « Les âges ou la fée du Loreau, comédie en prose en un acte, 1739» ; 19 feuillets numérotés par pages; autographe du Comte de Caylus commençant : « *Célimène.*

(1) Le ms. M. S. I. IV. 20, provenant des Doudeauville, présente, entre autres contes de Caylus, différents des rédactions imprimées, une allégorie : *le Prince Rosindor*, avec corrections autographes.

Mathurin n'as-tu point vu Pirante ? » finissant : « On finit par la contre danse. »

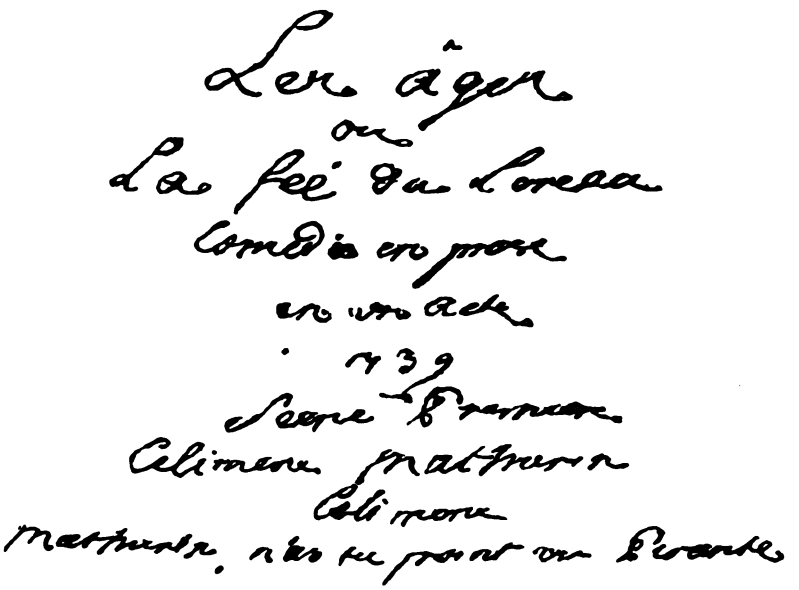

2°. « Alcibiade, tragédie » ; in-8 de 71 pages.

3°. « Agathocle, tragédie en cinq actes; copie de 65 pages.

4°. « Agapitus, tragedia » du P. Porée; copie de 45 pages.

5°. « Agapit, tragédie » ; copie de 35 pages.

6°. « Agapit Martyr, tragœdie latine avec intermèdes françois par le Père Porée, de la Compagnie de Jésus » ; in-8 de 83 pages.

7°. « Parodie du prologue d'Alceste servant de prologue à l'Avare fastueux » ; elle porte sur son premier feuillet de garde : « Représentée en 1720 » ; copie de 38 feuillets.

vous ny prendrez pas d'intérêt que vous me témoignés
J'ai l'honneur très parfaitement Monsieur votre très humble et
très obéissant serviteur Caylus

Prologue de l'Opéra du
pont neuf et de la pastorale ajoutée
Scène 1.re Caylus Surgeon
Caylus
Non vous avez beau dire mon
cher Surgeon je ne puis me
déterminer

8°. « Adelaïde du Guesclin, tragédie par M. de Voltaire représentée pour la première fois aux François le dix-huit janvier 1734 » : copie de 42 feuillets.

9°. « La mort d'Absalon, tragédie » : copie de 49 feuillets.

2. — Ms. français 24344

1°. « L'avantage de l'esprit, comédie en prose, en trois actes. Tirée du canevas en un acte donné aux Italiens par M. Coypel en 1728, 1731 » ; copie de 102 pages.

2°. « Les Bergers » ; copie de 44 pages.

3°. « L'Amante travestie, comédie en trois actes et en prose » ; copie de 53 feuillets.

4°. « L'Amante aimable, comédie : ; autographe du Comte de Caylus, 31 feuillets.

5°. « Broukolacas ou la Fausse resuscitée, tragi-comédie vers 1700 » : copie de 17 feuillets.

6°. « La bourgeoise Madame, comédie » ; original de 22 feuillets.

7°. « Canevas des Bergers » : autographe du Comte de Caylus, 1 feuillet.

8° Première rédaction de l'*Amante Aimable*, 18 feuillets.

9°. « Asba, tragédie » ; original et copie de 57 feuillets.

3. — Ms. français 24345.

1° « Le Complaisant ou l'Ecole du monde, comédie en trois actes en vers » ; copie non numérotée de 57 feuillets.

2° « La Comédie impromptu, comédie en trois actes en prose [par M. de Caylus] (1) 1739. Représentée pour

(1) D'une autre main.

la première fois à Morville le 1er septembre 1740 » ; autographe, elle commence par ces mots : « *Un Gagiste.* Monsieur, ayez la bonté d'attendre icy, M. Octave va venir vous trouver » ; 31 feuillets, y compris ceux qui sont intercallés et collés partiellement.

3°. « Sainte Cécile, tragédie en quatre actes » ; copie de 64 pages.

4°. « La Comédie bourgeoise, en un acte, 1731 » ; copie de 60 pages in-8.

5°. La Comédie bourgeoise, en un acte, 1731 » ; autographe du Comte de Caylus, 36 pages.

6°. « Fragment d'une Comédie de l'Enragé » ; copie de 8 pages.

7°. « Le Confiant ou le Fat, comédie en cinq actes en prose, 1733 » ; 10 feuillets y compris les blancs et le frontispice ; copie.

8°. « Le Confiant ou le Fat, comédie en prose faite en cinq mauvais actes en 1733 et remise par ordre en trois mauvais actes en 1741 » (1) ; 30 feuillets, y compris le frontispice ; autographe du comte de Caylus.

9°. « Le Confident intéressé, comédie en un acte en prose avec un divertissement. Représentée pour la première fois à Morville, le 7 septembre 1740 ». Cette phrase depuis le mot : « *Représentée* » est écrite de la main de Caylus ; la pièce est une copie corrigée par Caylus ; « manque la fin depuis la 15e scène » ; 60 pages.

4. — Ms. français 24346.

1°. « La double Intrigue, comédie en un acte, en prose. [Comme M. de Sades me l'a donnée double] (2); copie de 47 feuillets numérotés.

(1) Le mot « mauvais » a été ajouté après coup.

(2) De la main de Caylus.

2°. « La même copiée ; mais « telle que je l'ay rendue à M. de Sades en 1740 » (1); 64 pages numérotées.

3°. Demetrius, tragédie en cinq actes » avec Préface ; copie de 65 pages numérotées.

4°. « Le Dépôt, comédie en trois actes en prose tirée du trinumme de Plaute, 1742 » ; autographe de Caylus ; 40 feuillets numérotés.

5°. « Les divertissements, comédie en trois actes en prose » ; autographe du Comte de Caylus ; 18 feuillets numérotés.

6°. « La double intrigue, comédie en un acte en prose, 1740 » ; autographe du Comte de Caylus ; « 19 feuillets y compris le canevas de la pièce » qui se trouve avant le titre (2).

7°. « Le Désespoir amoureux, comédie en trois actes avec des intermèdes par le licencié Janus Erythrœus Udor » ; de 40 feuillets.

8°. « Les Fontanges, petite comédie par M. Perrault, de l'Académie françoise, 1690 » ; copie de 13 feuillets.

9°. La foire des Fées, pièce en un acte, 1722 » ; de 13 pages.

10°. « La Folie raisonnable, comédie par M. Dominique » ; copie de 57 pages in-8.

11° « L'Esprit de propriété, comédie en un acte, en prose » ; autographe de Caylus de 20 feuillets.

(1) Note écrite par le comte de Caylus après la liste des personnages.

(2) Une copie de ces pièces se trouve encore dans le manuscrit français 9246 (de la collection Soleinne) sous le titre : *La double intrigue*, comédie en un acte et en prose, par M. de Sades et retouchée par M de Caylus. 1740. Écrite sur 26 feuillets (recto et verso), elle commence : « *Programme. Scène* 1re. Valère expose avec Frontin, son amour pour Rosalide qu'il aimait » ; elle finit : *Valère.* Belle Rosalide, j'en suis plus assuré que vous. » Nous pourrions signaler dans cette volumineuse collection d'autre copies ; mais la chose n'offrirait aucun intérêt.

12°. « Prologue de l'Ecolle du monde et de la fausse Niaise » ; 7 pages autographes de Caylus (1).

5. — Ms. FRANÇAIS 24347,

1°. « Eriphile, etc., tragédie de M. de Voltaire, représentée le 13 mars 1732 » ; copie de 39 feuillets.

2°. « Electre, tragédie de M. de Longepierre, 1719. Hilaire-Bernard de Roqueleyne, seigneur de Longepierre, né à Dijon, est mort à Paris le 31 mars 1721, âgé de.... » ; copie de 119 pages.

3°. « Sujet avec les caractères du Faux bonheur » ; 19 pages.

4°. « Le Faux bonheur, la Généralité ou la Nouvelle Ressemblance, comédie » ; canevas de 48 feuillets.

5°. « La femme honnête homme, comédie en cinq actes en prose » ; autographe du Comte de Caylus ; 50 pages.

6°. Fauste et Crispe, tragédie ; original de 115 pages.

7°. « La fille généreuse, tragi-comédie. » Le papier qui portait probablement le nom de l'auteur a été découpé ; on lit au-dessous : « Pour lors âgé de 15 ans et demy. Cette pièce n'a point été imprimée. 1650 » ; 32 feuillets ; corrections.

8°. « Gonaxa, ou les Gendres duppez, comédie » ; copie de 62 feuillets.

9°. « Bouts rimés, remplis par M. de La Mothe la veille de la première représentation d'Inès de Castro » ; un peu plus d'une demi-page numérotée 63.

10°. « Sur le recto du même feuillet : « Portrait d'un anglois devot. »

11°. Déclaration d'amour deVoltaire à la princesse de Prusse suivie d'une critique (très amère).

(1) Voyez le fac-simile, page 159.

12°. « Sur le recto du feuillet suivant numéroté 64 : « A M. le chancelier sur la détention de M. Grand-Jean, con[er] au Châtelet » ; 8 lignes de la même écriture.

13°. Sur le verso du même feuillet, de la même main : 10° « Echos » 1°, sur le duc de Gesvre ; 2°, sur le duc d'Ayen ; 3°, sur le duc de Richelieu ; 4°, sur M. de Sivry ; 5° sur les femmes ; 6°, sur M. de Maurepas ; 7°, sur M. de Puizieux ; 8°, sur M. l'évêque de Mirepoix ; 9° sur le Prevost des marchands, Barnage ; 10°, sur Voltaire.

6. — Ms français 24348.

1°. « La Haine inutille, comédie en trois actes en prose, 1744 » ; autographe du comte de Caylus ; « 50 feuillets y compris ceux d'un troisième acte double avec des changements. »

2°. « Henry, tragi-comédie » ; copie de 36 feuillets avec quelques corrections de l'auteur.

3°. « L'heure du Berger, commédie françoise en un acte avec un divertissement » ; copie de 22 feuillets.

4°. « L'heureux Mensonge, comédie en un acte en prose » ; original de 22 feuillets « imprimé en 1732 ».

5°. D'une autre main avec des corrections de l'auteur de la précédente : « l'Heureux mensonge avec des changements » ; 31 feuillets numérotés.

6°. « L'homme marin, comédie en vers en un acte, représentée pour la première fois par les comédiens italiens, le 22 may 1726 » ; copie de 48 pages numérotées.

8°. « Hirlande, tragédie » ; copie de 56 feuillets numérotés,

8°. « L'humeur, comédie en prose en cinq actes » ; autographe du comte de Caylus ; 127 pages numérotées.

9°. « Le Jardinier de Chaillot, Prologue » ; autographe du comte de Caylus ; 10 feuillets numérotés

10°. « Méléagre, tragédie en musique ornée de danses, de machines et de décorations, argument »; copie de 13 feuillets non numérotés.

7. — Ms. français 24349.

1°. « Le marquis comtesse »; copie de 65 feuillets non numérotés.

2°. « La Mort d'Ulisse, tragédie »; copie de 22 feuillets non numérotés.

3°. « Les Incommoditez De La Grandeur, comédie héroïque »; copie de 74 feuillets non numérotés.

4°. « Vers sur le Prétendant »; original, 1 feuillet non numéroté.

5°. « L'inconstance justifiée, comédie en prose en cinq actes »; 71 feuillets non numérotés.

6°. « Josias, tragédie, argument »; copie de 45 feuillets non numérotés.

7°. « Le Jaloux, comédie triste en trois actes, en prose »; copie de 139 pages dont 137 seulement sont numérotées; le titre, les personnages, l'avertissement au lecteur ne le sont pas.

8°. « Les Mariages assortis, comédie en deux actes en prose, par M. d'Armenonville, représentée pour la première fois à Morville, le 1er septembre 1740 »; copie de 30 feuillets non numérotés.

ACTEURS.

Pyrante, père d'Agathe, Mr de Cailus.
Oronte, oncle de Valère, Mr Escour.
Lucinde, veuve, sœur de Pyrante, Me de Surgeres.
Agathe, Mlle de Morville.
Valère, Mr d'Armenonville.
Lisette, suivante de Lucinde, Me d'Armenonville.
Pasquin, valet de Valère, M. de Surgeres.
Un laquais.

9°. « Lisle de la Coquetterie » ; autographe du comte de Caylus ; 12 feuillets non numérotés, entre le premier et le second feuillet se trouvent quelques observations sur la pièce, d'une écriture fort lâchée.

10°. Pièce in-8 de 20 feuillets non numérotés, en tête duquel on lit : « Acte troisième, Arlinœ » ; original.

11°. Même ouvrage in-8, copie corrigée.

8. — Ms. français 24350.

1°. « La maison culbutée, comédie en un acte et en prose, avec un divertissement, représentée pour la première fois à Morville, le 13e septembre 1738 (1) » ; copie avec corrections du comte de Caylus ; 71 pages dont 66 seulement sont numérotées, le titre, la liste des acteurs et le divertissement écrit sur papier de musique ne sont pas numérotés ; le comte de Caylus, le chevalier de Caylus son frère, M. de Sades, Mlle Socar, Fleuri, etc., font partie des acteurs.

2°. « Le mariage par contre lettre » ; autographe du comte de Caylus ; 18 feuillets non numérotés y compris un petit feuillet collé.

3°. « Les Belles Manières, Parade de Cour, en un acte et en prose, par M.... 1755 » : copie in-folio de 15 feuillets pliés non numérotés.

4°. « Marianne, tragédie » ; copie de 52 feuillets non numérotés.

5°, « Mustapha, tragédie en vers, en cinq actes, 1738 », copie de 147 pages numérotées.

6°. « Le Nouveliste Muët, comédie-tragicomique en trois actes, 1742 » ; 16 feuillets non numérotés, copie.

7°. « L'Oublieux, petite comédie en trois actes (par M. Perrault de l'académie françoise) 1691 » ; copie de 16 feuillets non numérotés.

(1) De la main de Caylus.

8°. « L'Officieux intéressé » ; la liste des acteurs est de la main de Caylus, la première scène est une copie de 3 feuillets, la seconde et la troisième scènes, de 4 feuillets non numérotés, sont écrites par Caylus; la quatrième scène, 1 feuillet, est copiée; la cinquième, 1 feuillet, est de Caylus ; la sixième est une copie de 1 feuillet; la septième, écrite par Caylus, comprend 2 feuillets; la huitième et la neuvième, de 4 feuillets, sont copiées; la dixième, la onzième et la douzième scènes, comptant 3 feuillets, sont de Caylus; la treizième, 2 feuillets, est copiée; les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième scènes sont de Caylus et comprennent 6 feuillets; en tout : 27 feuillets non numérotés.

9°. « Pastoralles, tragédie » ; sur le feuillet du titre se trouve un compte de femme de chambre; copie de 82 pages numérotées.

10°. « Le paysan et la paysanne parvenus, comédie », copie de 58 pages numérotées.

11° « Promethée, comédie » ; copie de 29 feuillets non numérotés.

9. — Ms. français 24351.

1°, « Les deux Veuves, comédie en prose, en un acte 1732 » ; copie de 30 feuillets numérotés.

2°. « Prologue pour la comédie de la Répétition ». Les interlocuteurs sont d'abord M. Coypel et Caylus, survient Mademoiselle Quinault ; autographe du comte de Caylus, 3 feuillets non numérotés commençant : « *Caylus* : N'est-il pas vrai, mon cher Coypel, qu'il n'y a peut-être pas dans tout Paris d'aussi bonnes gens que nous deux ? »

3°. « La Soubrette maîtresse, comédie en trois actes, en prose » ; autographe du comte de Caylus ; 26 feuillets numérotés.

4°. « La défense des romans, comédie en un acte »; copie de 35 feuillets non numérotés.

5°. « Roxelane, tragédie »; 86 feuillets numérotés; original.

6°. Musique; « Air chanté par Lydamon », « Menuet », « Vaudeville », « Divertissement du *Confident intéressé* »; 4 feuillets non numérotés dont 3 feuillets in-folio.

7°. « La Restauration du Parnasse, comédie en un acte »; copie de 26 feuillets non numérotés.

8°. « Silvie ou la fausse niaise, comédie en un acte en prose avec un divertissement »; copie de 40 feuillets non numérotés, avec quelques corrections de Caylus; au bas du 32e feuillet est ajouté un feuillet entier écrit recto et verso par le comte de Caylus.

9°. « Thémistocle, tragédie »; original de 32 feuillets non numérotés, sur le recto du premier desquels est écrit: « De Petit ».

10°. « Le Silphe, comédie avec des divertissements»; original de 118 pages numérotées.

11°, « La Résolution pernicieuse, tragi-comédie »; original de 11 feuillets non numérotés; analyse.

12°. « Le Triomphe de Plutus; 9e avril 1728 »; original de 18 feuillets non numérotés.

13°, « Le Valet à deux Maîtres, comédie en trois actes » 30 feuillets non numérotés; autographe du comte de Caylus.

Signaler les autographes du Comte de Caylus serait une tâche toujours incomplète; indiquons cependant dans le manuscrit 16986 du fonds français huit feuillets. Notes techniques extraites pour la plupart du *Dictionnaire* de Lémery, ces pages attestent l'insatiable curiosité du Comte.

III.

LETTRES DE PIGALLE ET DE SA VEUVE.

Cet ouvrage de Pigalle devait avoir laissé quelques traces dans la Bibliothèque de la ville de Reims. Voici deux lettres inédites, la première de Pigalle, la seconde de sa veuve.

Paris, ce 8 janvier 1763.

Messieurs,

Je suis au désespoir que vous m'ayez prévenu dans les souhaits de la nouvelle année ; et si j'ai tardé si longtemps à vous faire mes remercîments de votre obligeante lettre, ce n'est assurément point manque de reconnaissance ; mais je n'ai pas cru pouvoir mieux vous la témoigner qu'en me mettant en état de vous marquer au juste le tems de la fonte de la figure du Roy. Nous fermons aujourd'hui samedy le recuit ; et par conséquent la fonte sera en état d'être faite d'ici à trois semaines au plus tard ; j'irai chez M. le Controlleur général pour l'engager à s'y trouver. Je crois cependant que si Monsieur Clicquot était à Paris, il

réussirait beaucoup mieux que moi à l'y déterminer. Dans le cas où le jeudi 27 conviendrait à Monsieur le Controlleur général plutôt que le samedi 29, nous ferons en sorte d'être prêts pour ce jour là.

Je vous remercie beaucoup, Messieurs, de l'argent que vous m'avez fait tenir. J'en avais un très-grand besoin pour avancer vos ouvrages. La satisfaction que vous paraissez avoir du choix que vous avez fait de moi pour l'exécution de votre monument, est pour moi la récompense la plus flatteuse et l'eguillon le plus fort pour m'engager à redoubler d'attention et de travail jusqu'à ce que je l'aie conduit à son entière perfection.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PIGALLE.

Messieurs,

Permettez-moi de vous importuner; je sais que votre temps est précieux, aussi je vous promets de n'en pas abuser. Je ne puis cependant m'empêcher de parler, les circonstances m'en font un devoir.

Je suis créancière de la ville de Reims d'une rente viagère de 3200 ℔. Cette rente n'est pas une grâce, une pension; elle fait partie du prix des ouvrages que M. Pigalle, mon mari, a fait dans votre ville. Il lui restait dû 40000 ℔.; j'en ai consenti l'aliénation moyennant ces 3200 ℔. de rente viagère sur ma tête. Voilà

l'objet dont je veux vous parler et je vous avoue qu'il commence à devenir pressant. Depuis le premier janvier 1790 je n'ai rien touché ; je ne vous dirai pas combien j'ai fait de démarches chez M. Cambeau, correspondant de votre ville, qu'elles ont toutes été infructueuses, mais je vous avourai franchement que j'ay besoin de mes revenus. Les hommes à talens s'attachent plus à la gloire qu'à la fortune ; aussi la femme de Pigalle n'est-elle pas riche. Je vous prie donc de me faire payer les arrérages qui me sont dûs et j'attens avec confiance une réponse favorable à ma requête.

Ma reconnaissance pour vous, Messieurs, ne le cédera qu'à mon respect.

Veuve PIGALLE.

Paris, le 22 novembre 1792.

Ma demeure est rue St-Lazarre, barrière Blanche, N° 73.

Sur le piédestal de la statue sont gravées les deux inscriptions suivantes :

1.

DE L'AMOUR DES FRANÇAIS ÉTERNEL MONUMENT
INSTRUISEZ A JAMAIS LA TERRE
QUE LOUIS DANS NOS MURS JURA D'ÊTRE LEUR PÈRE
ET FUT FIDÈLE A SON SERMENT
A LOUIS XV
LE MEILLEUR DES ROIS
QUI PAR LA DOUCEUR DE SON GOUVERNEMENT
FAIT LE BONHEUR DES PEUPLES.
1765.

2.

ÉRIGÉ PAR LA VILLE DE REIMS EN MDCCLXV
M. SUTAINE ÉTANT LIEUTENANT, M. COQUEBERT VICE-LIEUTENANT
M. CLIQUOT PRÉVOT, M. CLIQUOT-BLERVACHE, PROCUREUR DU ROI, SYNDIC

RÉTABLI PAR LA VILLE DE REIMS EN MDCCCXVIII
AU MOYEN D'UNE SOUSCRIPTION DES HABITANTS
SON EXCE M. LAINÉ ÉTANT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
M. LE BARON DE JESSAINT, PRÉFET DE LA MARNE
M. LE COMTE H. DE GESTAS, SOUS-PRÉFET, M. LE BARON PONSARDIN, MAIRE
MM. ANDRIEUX, BOISSEAU, CAMU-DIDIER, ADJOINTS.

IV.

LETTRE DE MONSIEUR BOUCHARDON

A MESSIEURS DE LA VILLE DE PARIS.

« L'ouvrage important que j'ai entrepris pour la ville de Paris, et que j'ai actuellement entre les mains, ne cesse de m'occuper, même dans l'état de souffrance et d'infirmité auquel m'ont réduit des travaux, peut-être au-dessus de mes forces ; plus j'approche du terme où il plaira à Dieu de m'appeler à lui, plus cet ouvrage me devient cher et me fait penser aux moyens de lui donner son entière perfection. Supposé que lors de mon décès il ne fût pas tout-à-fait terminé ; dans ce cas, je supplie très humblement M. le Prévôt des Marchands, et MM. du Bureau de la ville de Paris, de vouloir bien permettre que je leur présente M. Pigalle, sculpteur du roy et professeur de son académie royale de peinture et de sculpture, dont l'habileté est sufisamment connue ; et je les prie de l'admettre et d'agréer le choix que je fais de lui pour l'achèvement de mon ouvrage. Assuré que je suis de sa grande capacité et de l'accord de sa manière avec la mienne, j'espère que ces Messieurs ne me refuseront pas cette dernière marque de leur confiance : je la leur demande sans aucune vue d'intérêt

et avec l'instance de quelqu'un qui est aussi véritablement jaloux de sa réputation, qu'il l'est de l'ouvrage même : et je compte assez sur l'amitié de mon cher et illustre confrère, pour oser me promettre qu'il fera pour moi ce qu'en pareil cas il ne doit pas douter que je n'eusse fait pour lui, s'il m'en avoit jugé digne, qu'il se chargera volontiers de terminer ce qui se trouvera manquer à mon ouvrage au jour de mon décès. Je lui en réitère ma prière, et je souhaite, s'il s'y rend ainsi que je l'espère, qu'il s'entende sur cela avec mes héritiers, et que les modèles et desseins que j'ai déjà préparés pour cette fin d'ouvrage, et qu'il estimera lui être nécessaires, lui soient remis, sous le bon plaisir de la Ville, afin qu'il puisse mieux juger de mes intentions, et en les remplissant autant qu'il le jugera à propos, qu'il travaille pour ma gloire et pour la sienne. Car quoique je sois très-convaincu qu'il ne seroit pas difficile de faire mieux, je crois devoir déclarer que dans l'état où j'ai amené l'ouvrage il seroit dangereux d'y rien changer tant par rapport à l'ordonnance générale, que pour la disposition de chaque figure. Aussi est-ce par cette considération et parce que je connois le goût et la façon d'opérer de M. Pigalle, que j'ai principalement jeté les yeux sur lui ; et que sans vouloir faire tort à aucun de mes confrères, dont je respecte les talens, j'ose assurer de la réussite de l'ouvrage de la Ville, du moment que la conduite lui en aura été confiée. *Au Roule*, le 24 juin 1762. Signé : BOUCHARDON.

V.

TESTAMENT ET CODICILE

du sieur SLODTZ.

25 SEPTEMBRE — 23 OCTOBRE 1764.

(Archives Nationales Y 59, f° 26 verso).

TESTAMENT DU SIEUR SLODTZ

Du Samedy quatre May 1765.

Le désir que j'ay d'établir autant qu'il est possible une égalité de fortune entre les personnes qui me sont parentes et suivant la proportion des différends degrez de leur proximité, m'engage à fixer sur un sujet aussy intéressant et duquel doit résulter l'harmonie et la payx que j'ay toujours souhaitté dans la famille, des arrangements qui seront mes dernières volontés ; je les fixe donc par ce présent testament que je commence par le plus profond annéantissement devant Dieu pour im-

plorer sa miséricorde et luy demander pardon de mes péchés.

Je désire qu'il soit dit peu après mon décès, un annuel de cent messes pour le repos de mon âme dans telle eglise et à telle rétribution que mon exécuteur testamentaire jugera à propos.

Je donne et lègue au nommé Gilon, mon frère de lait, demeurant à Villiers-le-Bel, la somme de trois cents livres à une fois payer.

Je donne et lègue au sieur Joseph Fiquet, qui s'est attaché depuis plusieurs années aux travaux de mon attelier la somme de cinq cent livres aussi à une fois payer.

Je donne et lègue à Marie-Madeleine Durand, ma domestique, qui depuis douze ans est à mon service, si elle y est encore lors de mon décès, la somme de deux mille [livres] à une fois payer.

Ces trois sommes seront payées sur les loyers, arrérages et intérêts qui me seront dus au jour de mon décès de ma maison rue du Petit Lyon, de mes rentes sur les postes, des sept cent livres de rente qui me sont dues par l'abbaye de Chalys et de ma part dans les objets de recouvrement de la succession de feu M^e^ *Paul-Ambroise Slodtz*, mon frère, qui n'auroient point été recouvrés à mondit décès, et qui produiroient alors des intérêts; et si lesdits loyers, arrérages et intérêts dus à mon décès, ne suffisoient pas pour l'acquit de ces trois legs, le surplus sera suporté et payé par mes légataires universelles.

Je donne et lègue à mon frère Dominique-François Slodtz, à Marie-Angélique Slodtz, Marie-Julie Slodtz, Madeleine-Michelle Slodtz et Marie-Jeanne Slodtz, mes nièces, filles du feu sieur Jean-Baptiste Slodtz, mon frère, Louis Van Falens, mon neveu, et à damoiselle Marie-Louise-Charlotte Van Falens, ma nièce, maditte maison rue du Petit Lyon, faubourg St-Germain, les

rentes à trois pour cent sur les Postes, de l'édit de May mil sept cent cinquante-un, qui se trouverront dans ma succession, la part des recouvrements qui resteront à faire lors de mon décès de ceux laissés en commun entre mes cohéritiers et moy, partage de la succession dudit sieur Paul-Ambroise Slodtz, mon frère, ensemble ce qui restera des loyers, arrérages et intérêts du tout, échu à mon décès après le payement des trois legs particuliers cy-dessus faits audit Gilon et Fiquet et à la ditte Durand.

Pour du tout jouir, faire et disposer en toute propriété, tant en fonds que revenus, du jour de mon décès, sçavoir : par ledit sieur Dominique-François Slodtz, pour un tiers, par les quatre filles de mon frère Jean-Baptiste Slodtz, conjointement pour un autre tiers, et par lesdits sieur et demoiselle van Falens pour le dernier tiers.

Je donne et lègue de plus au sieur Dominique-François Slodtz, mon frère, trois cent livres.

Audit sieur Van Falens cent cinquante livres ; à la demoiselle Van Falens, aussy cent cinquante livres ; au sieur Jean-Baptiste Loison, veuf de Marie-Madelaine Van Falens, ma nièce, pareille somme de cent cinquante livres.

Et au sieur Charles-Louis Deunel, veuf de Catherine Suzanne Van Falens, aussy ma nièce, pareillement cent cinquante livres.

Le tout de rente viagère à l'inventaire, exemptes de toutes retenues, non saisissables par leurs créanciers respectifs pour quelque cause que ce soit et qui commenceront de courir, sçavoir : celle dudit sieur Deunel, du jour de mon décès, et celles dudit sieur Dominique-François Slodtz et demoiselle Van Falens et sieur Loison, seulement à compter d'un an après mon décès.

Pour acquitter les arrérages desdittes rentes, il sera des premiers deniers de ma succession fait des emplois et remplois suffisans dont le fond appartiendra à mes

légataires universelles cy-après instituées, et dont les revenus seront délégués ou assignés en usufruit par les emplois même en faveur desdits rentiers ou réservés à mesdites légataires universelles, à la charge du payement des arrérages desdittes rentes viagères, le tout suivant que le Conseil cy-après l'estimera à propos comme il décidera aussy ès mains de qui seront payées lesdittes rentes viagères des sieurs Loison et Deunel.

Je donne et lègue à Marie-Anne Loison, majeure, ma petite nièce, la somme de huit mille livres.

A Marie-Jeanne Loison, sa sœur, pareille [somme de] huit mille livres.

A Guillaume Loison, leur frère, aussy huit mille livres.

A Gabriel-Charles Loison, leur père, aussy pareilles huit mille livres.

Et à Marie-Antoinette Deunel, pareillement ma petite-nièce, aussi huit mille livres.

Lesquelles sommes seront payées à chacun d'eux respectivement en deniers, sçavoir : quatre ans après mon décès à ceux d'entre eux qui seront alors majeurs ou mariés, et pour les autres seulement à mesure de leurs majorités ou mariages, le tout sans intérêt pendant l'année qui suivra mon décès, mais avec un intérêt d'un et demy pour cent seulement, sans retenues, pour chacune des trois années suivantes, et de cinq pour cent, aux déductions de droit, par chacune des années ultérieures jusqu'au payement des principaux, et le payement desquels intérêts se fera de quartier ou de six mois en six mois au choix dudit Conseil cy-après nommé.

Les différents termes que j'apporte au payement des legs cy-dessus ont pour motifs la nature des biens de ma succession qui seront composés pour la plus part de recouvrements qui ne pourront tous être faits avec la même facilité et la même célérité.

J'institue mes légataires universelles par égalle portion lesdittes Marie-Angélique Slodtz, Marie-Julie Slodtz, Madelaine-Michelle Slodtz, et Marie-Jeanne Slodtz, mes nièces, auxquelles je donne et lègue tous mes biens, droits et actions mobiliers et immobiliers qui m'appartiendront au jour de mon décès, pour en jouir par elles en toute propriété du jour de mon décès, à la charge des legs particuliers cy-dessus spécifiés.

Mais comme les biens que mesdites légataires universelles ont recueilly des successions de leur père et de mon frère Ambroise, Paul-Ambroise Slodtz, sont plus que suffisans pour leur donner un entretien et une éducation honnête, j'entend que tout ce qui composera ma succession, excepté les objets cy-dessus spécifiés et légués en nature, et sauf les payements dans les termes cy-dessus déterminés des capitaux, intérêts et arrérages de rentes viagères aussy cy-dessus légués, soit employé et remployé au proffit de mesdites légataires universelles, à mesure des recouvrements ou remboursements, qu'il en soit usé de même pour la portion de mes légataires universelles dans le legs particulier auquel elles sont cy-dessus appellées, et que les revenus du tout de ceux desdits employs ou remploys soient joints aux recouvrements ou remboursements subséquents pour en être conjointement fait employ, soit à mesure des recettes, soit de six mois en six mois, ou d'année en année, suivant que l'estimera le Conseil après nommé, le tout jusqu'aux majorités ou mariages respectifs de chacune de mesdittes légataires universelles, à mesure desquelles elles jouiront séparément par elles ou leurs ayant-cause, de leurs portions dans lesdits legs universels et dans ledit legs particulier, tant en fond qu'en revenus, lors échus ou à échoir, et les employs et remploys des revenus et recouvrements ne continueront d'être faits que pour les portions des

autres, et ainsy successivement jusqu'à ce qu'elles soient toutes majeures ou mariées.

Et jusqu'à ce qu'elles ayent aussy toutes acquises leur majorité ou qu'elles soient toutes mariées, les biens, deniers et revenus de ma succession qui composeront lesdits legs universels et particuliers, soit pour le tout, soit pour les portions de celles qui ne seront pas encore ny majeures ny mariées, seront régis, gérés et administrés par un Conseil, composé, savoir : M. Chauveau, père, architecte, doyen des experts entrepreneurs, mon cousin germain, et à son deffaut, M. Chauveau, son fils, avocat en Parlement, de M. Legnel, marchand drappier, rue du Petit-Pont, aussy mon cousin, de Me Lambo, notaire, rue Saint-Honoré, et de Me Blaye, procureur au Chatelet, dont les bons offices pour la famille et particulièrement ceux dudit sieur Blaye pour lesdits mineurs Slodtz, me persuadent qu'ils voudront bien se charger de cette fonction, avec laquelle et indépendamment d'icelle je désire qu'ils exercent chacun les fonctions de leur ministère respectifs, selon qu'il y aura lieu, sans qu'il puisse en être induit d'incompatibilité; pendant la durée de laquelle administration seront faits de l'avis desdits sieurs ou au moins de trois d'entre eux, et sur les quittances et par les mains dudit sieur Lambot, tous les recouvrements, employs et remploys, tant des fonds que des revenus, ainsy que les payements de mes dettes, et legs, et les remboursements, sans que la dame veuve Slodtz, ses parens ou les miens, ny autres personnes, puissent en quelque cas, ou en quelque qualité que ce soit, faire ou prendre lesdittes gestions, administrations et perceptions, excepté mondit sieur Chauveau père, ou mon dit sieur Chauveau fils et mondit sieur Legnel, mes cousins. Voulant au surplus que les sieurs Conseils règlent tous les objets de comptes ou discutions qui pourraient se trouver, soit entre mes présomptifs héri-

siers, ou légataires, soit avec toutes personnes avec qui ma succession pourrait avoir à règler quelques comptes ou droits, activement ou passivement, comme aussy que lesdits sieurs Conseils se choisissent les personnes qu'ils croiront à propos pour remplacer ceux d'entre eux qui, pendant l'administration, cesseroient, par mort ou autrement, d'y participer, et de même que ledit sieur Lambot, ou la personne qui luy auroit été subrogée par ledit Conseil, dans le cas cy-dessus prévu et relativement aux opérations dont je l'ay cy-dessus engagé de se charger, puissent au sujet donner à ceux qu'ils choisiront les pouvoirs particuliers qui seroient nécessaires. L'établissement et la forme que je prescris desdits Conseils et administrations sont une condition inhérante audit legs universel et que je veux être exécuté sans qu'elle puisse être contredite par les légataires universelles, leurs tuteurs, ny qui que ce soit, autrement ledit legs universel n'auroit point lieu, et les biens le composant appartiendront, et je les lègue, audit cas, à mes héritiers naturels.

Je veux que les parts de mes légataires universelles dans les fonds et revenus, tant dudit legs universel que de leur legs particulier et remploys d'iceux, ne puissent, en cas qu'elles décèdent ou aucunes d'elles en minorité et sans postérité, être recueillyes dans leurs successions par laditte dame leur mère; mais que lesdittes parts en fonds et revenus, échus alors et à échoir, passent, audit cas, par égalle portion à celles d'entre elles qui survivront, et ainsy de suitte à chaque décès d'elles arrivant en minorité et sans postérité, les substituant à cet effet, audit cas seulement, les unes aux autres.

Arrivant le décès desdittes Marie-Jeanne Loison, Guillaume Loison et Gabriel-Charles Loison, ou de l'un d'eux en minorité et sans postérité, toutes fois après mon décès, les legs cy-dessus faits et qui se trouveront revenir aux décédés, appartiendront aux survi-

vans d'entre eux et de laditte Anne-Marie Loison, leur sœur, avec les revenus desdits legs lors échus ou à échoir, les substituant quant à ce les uns aux autres, ledit cas avenant seulement.

Pareillement, arrivant le décès de laditte Marie-Antoinette Deunel en minorité et sans postérité, aussy après mon décès, son legs cy-dessus et les revenus d'iceluy échus et à échoir appartiendront pour un tiers audit sieur Van Falens, pour le second tiers à laditte demoiselle Van Falens, et pour le dernier tiers, par égalles portions, aux dittes Anne-Marie, Marie-Jeanne, Guillaume et Gabriel-Charles Loison, ou à ceux d'entre eux qui existeraient audit décès de laditte Deunel, à laquelle à cet effet et audit cas cy dessus seulement, je substitue les susnommés, suivant la répartition cy-dessus.

Je veux, nonobstant les différentes reversions cy dessus exprimées dans les cas y prévus, qu'il soit dans les contrats de mariages de ceux de mes légataires universelles, ou desdits Marie-Jeanne, Guillaume et Gabriel Gabriel-Charles Loison, ou enfin de laditte Deunel, qui viendraient à se marier en minorité, stipulé toutes espèces de conventions quand même elles dérogeroient à l'effet et exécutions desdittes réversions.

Je prie ledit sieur Legnel de se charger de l'exécution de mon présent testament; j'espère qu'il voudra bien ne pas refuser ce bon office à ma famille. Je le prie d'accepter en reconnaissance mes deux flambeaux de la façon de Monsieur Roëtiers.

Je révoque expressément tout testament, codicille et autres dispositions de dernières volontés que j'ay pu avoir faits avant ce présent testament que je veux seul être exécuté.

Fait à Paris, le vingt-cinq septembre mil sept cent-soixante-quatre, signé : *René-Michel Slodtz*.

Je désire qu'en cas que Me Blaye cesse, par mort ou autrement, de faire partie du conseil que j'ay nommé par mon testament cy-dessus, ce soit Me Barré, l'aîné, son confrère, et qui a ma confiance, qui luy soit subrogé dans cette fonction de conseil, à Paris, ce vingt-trois octobre mil sept cent soixante-quatre, signé: *René-Michel Slodtz.*

Sur l'enveloppe est écrit: ce papier contient mon testament que je prie Me Lambot, notaire, de remettre à Me Legnel, mon parent, après mon décès. Signé: *René-Michel Slodtz.*

En marge de la première page dudit testament est écrit: Vu au greffe des insinuations du Châtelet, du trente octobre mil sept cent soixante-quatre, signé: *De Lobel.*

En fin dudit testament est écrit: Controllé à Paris, le trente octobre mil sept cent soixante-quatre, reçu vingt-six livres, signé: *Langlois.*

Au-dessous dudit codicile est encore écrit: Controllé à Paris, le trente octobre mil sept cent-soixante-quatre, reçu treize sols, signé: *Langlois.*

Lesdits testament et codicile et leur enveloppe, signés et paraphés ont été déposés pour minute à Me Lambot, l'un des notaires à Paris soussignés, de l'ordonnance de M. le Lieutenant Civil audit Châtelet portée par le procès-verbal de l'ouverture par luy faite en son hôtel desdits testament et codicile, en datte du vingt-sept dudit mois, sont demeurés en la possession dudit Me Lambot, notaire, qui a délivré ces présentes, ce jourd'huy trente octobre, mil sept cent soixante-quatre, signé: *Lambot*, avec paraphe. En marge est écrit: scellé ledit jour et an.

Pardevant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, fut présent sieur *René-Michel Slodtz*, connu dans le monde sous le nom de *Michel*

Ange, dessinateur du Cabinet du Roy et l'un des membres de son Académie royalle de peinture et de sculpture, demeurant à Paris, grande rue du faubourg Saint-Honoré, près la Madeleine de la ville l'Evêque, trouvé par les notaires soussignés, au lit, malade de corps, en une chambre au premier étage de la maison où il demeure, appartenante à M. Pernel et ayant vue sur la cour et face du jardin de laditte maison, mais sain d'esprit, mémoire et bon jugement, ainsy qu'il est apparu auxdits notaires soussignés par ses discours et entretiens.

Lequel, dans la vue de la mort, a, par forme de codicile dicté et nommé aux notaires soussignés ce qui suit :

Je déclare avoir, le vingt-cinq septembre dernier, fait mon testament olographe, que je veux être exécuté, à l'exception de ce qui va y être par moi changé et dérogé par mon présent codicile.

Je donne et lègue à M. Brenel, sculteur, mon élève, tant pour le payer de ce que je puis lui devoir pour ouvrages, dont je le dispense de justiffier, qu'en reconnaissance de son attachement à mes ouvrages et à moy-même, la somme de mille livres à une fois payer.

Je désire que mon exécuteur testamentaire fasse accepter à M. Brenel, père de celuy-cy dessus nommé, pour les gravures qu'il a faites sur ma vaisselle la somme de deux cent quarante livres.

Je donne et lègue à M. Houdon qui, depuis huit ou neuf ans, travaille en architecture sous moy la somme de huit cent livres à une fois payer.

Je donne et lègue au nommé Noël, manœuvre, qui a cessé de me servir depuis environ deux mois, la somme de cent livres, aussy à une fois payer.

Je déclare devoir à M. Chauveau père, les honoraires de plusieurs règlements de mémoires pour les successions de mes frères et pour moy, desquels il ne m'a

jamais voulu dire ny recevoir le montant, et je désire que mon exécuteur testamentaire lui fasse [accepter] pour le payement et reconnaissance de ses bons offices à ce sujet la somme de six cent livres.

Je donne et lègue à M. Chauveau, son fils, avocat en parlement, mon bassin à barbe, les deux boëtes et le marabout qui en dépendent, le tout d'argent, le priant de continuer à ma famille ses conseils, et les bons offices dont je l'ay par mon dit testament prié de se charger.

En cas que M. Dominique-François Slodtz, mon frère, vienne à décéder avant moy, j'entends que le legs que je luy ay fait par mon dit testament, passe à mon neveu Van Falens pour un quart, à demoiselle Van Falens sa sœur, pour un autre quart et Mesd moiselles Slodtz, mes quatre nièces mineures, pour les deux autres quarts conjointement, leur faisant audit cas don du legs par moy fait audit sieur Dominique-François Slodtz, pour par lesdits sieur et demoiselles Van Falens et demoiselles Slodtz, mineures, en jouir et disposer suivant la distribution cy-dessus de la même manière que les autres legs que j'ay fait à chacun d'eux par mondit testament.

Quant à la rente viagère que j'ay par mon dit testament légué audit sieur Dominique-François Slodtz, s'il me précède, j'entend que la ditte rente demeure éteinte et ne fasse point partie du legs éventuel que je viens de faire à mes dits neveux et nièces ; j'entend que l'on ne puisse imputer et déduire aux sieurs et demoiselles Loison et à demoiselle Deunel, mes petits-neveux et nièces sur les legs particuliers que je leur ay faits par mondit testament, ny répéter contre eux autrement, les sommes que je puis avoir payées ou avancées pour eux et en leur acquict, pour leur subsistance, pensions et entretiens, au-delà toutes fois des sommes dont je

pourrois avoir moy-même à leur compter, leur faisant remise, don et legs de tout ce qu'ils pourroient me devoir à ce sujet au-delà desdittes sommes dont je puis moy-même leur être comptable.

Je prie M. Legnel, mon exécuteur testamentaire, de se charger aussy de l'exécution de mon présent codicile.

Je confirme au surplus mondit testament en tout ce qui n'y est pas dérogé par mon présent codicile.

Ce fut ainsy fait, dicté et nommé par ledit codicillant auxdits notaires soussignés, et ensuite à lui par l'un d'eux lu et relu, qu'il a dit avoir bien entendu et y persévérer, à Paris; en ladite chambre susdésignée, l'an mil sept cent soixante-quatre, le vingt-trois octobre à une heure et demie de relevée, et a signé avec lesdits notaires la minutte des présentes demeurée à Me Lambot, notaire, qui a délivré ces présentes cejourd'huy trente octobre mille sept cent soixante-quatre; le tout demeuré audit Me Lambot, notaire. Signé : *Lambot*, avec paraphe. En marge est écrit : scellé ledit jour et an. Au bas est écrit : Insinué à Paris, le six avril, mil sept cent soixante-cinq, reçu pour le droit d'insinuation des testament et codicile, neuf cent soixante dix-huit livres dix-huit solz, et pour le centième denier, cent quatre-vingt-deux livres, et trois livres pour frais.

Signé : Le VACHER, pour De LOBEL.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES

'p., signifie peintre ; sc., sculpteur ; arch., architecte ; gr., graveur).

Adam (Lambert - Sigisbert et Nicolas - Sébastien), sc., 38, 85, 95, 97, 101.
Agnesi (Marie-Gaëtane d'), 15.
Aguesseau (Henri-François d'), chancelier, 15.
Aliamet (Jacques), gr., 79.
Allegrain (Gabriel-Christophe), sc., 47.
Andrieux, 172.
Anguier, (Michel), sc., 16.
Anhalt-Dessau (la princesse d'), 15
Antin (le duc d'), 13, 83, 84, 100, 101.
Argental (le comte d'), 72.
Argentières (marquis d'), 156.
Argenville (d'), voy. Dezallier.
Armenonville (M. et Mme d'), 165.
Asselineau (Charles), 14.
Audran (les), gr. 9.
Aumont (le duc d'), 106.
Auvergne (le cardinal d'), 31.
Ayen (le duc d'), 164.

Bacari (Louis-Antoine), sc., 34, 35
Bachaumont (Louis) 12.
Bacheley (Jacques), gr. 79.
Bachelier (Jean-Jacques), p. 40, 41-44. 70
Bacon (François), 59.
Bareau (Mme), 150.
Bargeac ou Barjac, 137.
Barnage, prévôt des marchands 164.
Barré, procureur au Châtelet, 183
Basan (Pierre-François). gr., 34.
Beaudemont (M. Emile), 62.
Bay de Curis (M.), 138.
Belle, avocat en Parlement, 23, 150.
Belle (Clément - Louis - Marie - Anne), p. 136, 149, 150.
Belle (Mme), 149.
Berruer (Pierre), sc., 110
Berryer (Nicolas-René), lieutenant de police, 72, 73.
Betzki (le général), 76. 78.
Bienaimé (M. P.-Th.), 32.
Bièvre (le marquis de), 17.
Bignon (l'abbé), garde de la bibliothèque du Roi, 75.
Blamont (Colin de), voy. Colin.
Blaye, procureur au Châtelet, 180, 183.
Blondel d'Azincourt, amateur, 79.
Boffrand (Germain) arch., 131
Boisseau, 172.

Bombarde (M. de), 13, 64, 71, 74.
Bonneval (Michel de), intendant des menus-plaisirs, 105-107, 129, 135, 137, 139.
Borromini (Francesco), arch., 140, 142.
Bossut (Charles), mathématicien, 15.
Bouchardon (Edme), sc., 13, 16, 28, 34, 37-39, 43, 48-52, 54, 56-58, 69, 71, 83-101, 102-103, 105, 173-174.
Boucher (François), p. 49, 75, 80, 81, 100.
Bouret (M.), 138.
Bourgogne (le duc de), 130.
Boze (Claude Gros de), érudit, 94, 107.
Brenel, sc., 184.
Brochant, amateur, 35.
Buffon (Jean-Louis Leclerc, comte de), 15.
Bustel, sc., 91, 99.

Cabaret, (M°), notaire, 24.
Cambeau, 171.
Camu-Didier, 172
Candji, docteur arabe, 156.
Cars, (Laurent), gr., 30.
Cathelin Louis-Jacques), gr., 79.
Caylus (la marquise de), 43
Caylus (le comte de), 13, 15, 17, 25-84, 88, 99, 117-118, 121, 143, 151-168.
Caylus (le chevalier de), 166.
Cazes (Pierre-Jacques), p., 101.
Chamfort, (Sébastien-Roch-Nicolas), 13.
Champfleury, (Jules-Fleury-Husson, dit), 62.
Chardin (J.-B. Siméon), p. 101.
Charpentier, gr., 110.
Chatelain, gr, 148.
Châtelet, (la marquise du), 15.
Chauffard, gr. 149.
Chaulnes (la duchesse de), 15.
Chauveau père, arch., 180, 184.
Chennevières (le marquis de), 88.
Chenu, gr., 79.
Chevreuse (le duc de), 56.
Cindré (Lenoir de), 136, 137.
Clairon (Mlle), 136.
Clermont (le comte de), 17.
Clicquot, 169, 172.
Clicquot-Blervache, 172.
Cochin père (Charles-Nicolas), gr., 102.
Cochin (Mlle), 148, 150.
Colin de Blamont, 101.
Collin de Vermont (Hyacinthe), p. 101.
Contat (Mlle) 14.
Conti (le prince de), 17.
Corneille (Pierre), 59.
Coquebert, 172.
Coustou, père (Guillaume), sc. 39, 40, 69, 92-93.
Coustou, fils (Guillaume), sc. 60.
Coypel (Charles-Antoine), p. et gr., 16, 31, 32, 65, 89, 160, 167.
Crébillon (Prosper Joliot de), 16.
Cros (M Henry), 69.

Daullé (Jean), gr., 75-78.
David (Emeric), 46.
David (François-Anne), gr., 79.
Dazincourt (J. J.-B.) (Albouis dit) 14.
Delille (l'abbé), 95.
Delisle (M. Léopold), 12.
Delobel, 183, 186.
Descamps (Jean-Baptiste), p. 150.
Desfriches (Aignan-Thomas), p. et gr., 10.
Deshays (Jean-Baptiste-Henri), p., 110.
Desmaze (M Charles), 62.
Deunel, 177-178.
Deunel (Marie-Antoinette), 178.

Dezallier d'Argenville (Antoine-Joseph), 31, 36, 90.
Diderot (Denis), 15, 32, 34, 37, 42, 43, 45, 47, 59, 61, 62, 67, 75, 76, 78, 79, 81, 89, 92, 101, 108.
Dionis du Séjour, 15.
Doudeauville, 157.
Doyen (Gabriel-François), p. 45.
Dréolle de Nodon (M. Ernest), 62.
Duclos (Charles-Pineau), 16, 50.
Dumesnil (M. Jules), 10.
Duplaquet, 62.
Duplessis (M. Georges), 62, 65.
Durand, (Marie-Madeleine), 166-177.
Duret, gr., 79.
Dussieux (M. Louis), 143.

Eisen (Charles), gr., 9.
Elisabeth (la Czarine), 143.
Elisabeth-Thérèse, de Sardaigne, 129.
Ellesmere (lord), 88.
Elmann, voy. Helmann.
Escour (M. d'), 165.
Espagne (Marie-Thérèse d'), 129.
Evêque (l'), voy. Lévêque.

Fabre (M. Marc), 24.
Falconnet (Etienne-Maurice), sc., 58, 59, 63, 97, 108.
Fénelon (le chevalier de), 17.
Fessard (Etienne) gr., 75.
Ficquet (Etienne), gr., 79.
Fiquet (Joseph), 176-177
Fleuri, 166.
Fleuri (le cardinal de), 81, 95, 137.
Fontaine-Malherbe (Jean), 110.
Fontenay (l'abbé de), 81, 85, 101, 141.
Forcalquier (M. de), 156.
Fréron (Elie-Catherine), 70.

Gabriel (Jacques-Ange), arch., 60, 109.
Gaucher (Charles-Etienne), gr., 79.
Gautier (Théophile), 7.
Geoffrin (Mme), 77, 106, 117.
Germain (Thomas), orfèvre, 140.
Gestas (le comte H. de), 172
Gesvres (le duc de), 164.
Gilon, 176-177.
Girardin (M.), 69.
Girardon (François), sc., 127.
Gleon (la marquise de), 17.
Glomy, 35.
Godefroy (Jean), gr. 79.
Goncourt (MM. Edmond et Jules de), 8, 10, 12, 13, 16, 28, 62, 79, 113.
Gouguenot (l'abbé Louis), 59, 72.
Grandjean (M.), 164.
Gresset (Jean-Baptiste-Louis), 13.
Grosbert (le colonel), 39.
Guibert, gr., 79.
Guiffrey, (M. Jules), 113, 114.

Helmann (Isidore-Stanislas), gr., 79.
Hénault (le président), 50, 157
Henri IV, 104.
Hesse-Rinfels (la princesse de), 129.
Homère, 95.
Horthemels (Frédéric), gr., 149.
Houdon (Jean-Antoine), 184.
Houssaye (M. Arsène), 7.
Hypatie, 15.

Jessaint (le baron de), 172.
Jombert (Charles-Antoine), 10, 80.
Joubert du Bosc, 15.
Joullain fils (F.-C.), 65.
Julien, gr., 79.

La Borde (de), banquier, 139.

Ladatte (François), sc., 95.
Laigle (Mme de), 153.
Lainé, 172.
Lajoue (Jacques), p. 140.
La Live (M. de La), amateur, 143.
Lambot, notaire, 180-181, 183, 186.
La Mothe (de), 163.
Langlois, 183.
Languet de Gergy (l'abbé), 90.
La Péronie de), chirurgien, 80.
Latour (Maurice-Quentin de), 62.
Lauraguais (le comte de), 17.
Laurent (André), gr., 79.
Lavalette Mlle de), 17.
Lavallière (le duc de), 17, 157.
Lebas (Jacques-Philippe), gr., 9, 10, 78-81.
Leblanc l'abbé), 9.
Le Blanc (M. Charles), 26, 76.
Lebreton (André-François), imprimeur, 13.
Lecointe (le Père), 34.
Lefebvre, amateur, 136
Legeay, arch., 141.
Legnel, 181-182, 183, 186.
Legrand (Jacques-Guillaume), arch., 102.
Lelorrain (Louis), p., 78, 143.
Lemaire, gr., 79.
Lémery (Nicolas), chimiste, 168.
Lemire (Nicolas), gr. 79.
Lemoine (François), p., 16, 60, 79, 91, 92, 95, 105, 121.
Lempereur (Louis-Simon), gr., 97.
Lenoir de Cindré, voy. Cindré.
Le Normand de Tournehem, 9, 31, 65, 101.
Léonard de Vinci, 14, 15.
Lépicié (Bernard), p. 47, 101.
Le Romain ingénieur, 90.
Le Roy (Julien-David), arch., 78, 79.
Lescar (l'évêque de), 152.
Lesueur (Eustache), p. 45.
Levacher, 186.
Lévêque, 136, 139.
Lhomme, notaire, 23, 24, 150.
Libri (Guillaume), 106.
Lignerac (de), 64.
Loison (Jean-Baptiste), 177-178.
Longepierre (le baron de), 163.
Longueil (Joseph de), gr., 79.
Loriot (Antoine-Joseph), inventeur, 110.

Mabille (M.), 13.
Macquer (Pierre-Joseph), 15.
Maillet du Boulay, 130.
Majault, chimiste, 40, 69.
Malesherbes (Chrétien-Guillaume Lamoignon de), 15, 72, 73.
Malherbe (François), 15.
Malœuvre, gr. 79.
Manny (M. de), 153.
Mariette (Pierre-Jean), 33, 35, 39, 45, 46, 55, 56, 77, 84, 85, 88, 117, 118, 127.
Marigny (le marquis de), 9, 11, 47, 49, 51, 65, 95, 96, 109-112, 115-120, 122-124, 142.
Marmontel (Jean-François), 27, 106, 112.
Martial, poète latin, 151.
Martinet (M.-F.-N.), gr., 117.
Martini, gr., 79.
Masquelier (Claude-Louis), gr., 79.
Maurepas (le comte de), 64, 164.
Maurepas (Mme de), 156.
Meissonnier (Just-Aurèle), p., sc. et arch., 140, 142.
Mélot, 43.
Michaud (biographie), 18.
Michel, 135.
Michel-Ange, 15, 30.
Mignard (Pierre), p., 16.
Mirepoix (l'évêque de), 164.

Moncrif (François-Augustin Paradis de), 15, 16.
Monnot, notaire, 150.
Montaiglon (M Anatole de), 87, 88.
Montenault (de), 72.
Montesquieu (Charles de Secondat, baron de), 15.
Montesson (Mme de), 153.
Montmorin (M. de), archevêque de Lyon, 31.
Mopinot (M. de), 48
Moreau (les). gr., 9.
Moreau (Jean-Michel, dit le jeune), gr., 79.
Morville (Mlle de), 165.

Naigeon (Jacques-André), 46.
Navarre (M. de), 156.
Née (François-Denis), gr., 79.
Nerval (Gérard de). 7.
Newton, 15.
Noël, manœuvre, 184.

Oppenord (Gilles-Marie), arch., 141.
Orléans (le duc d'), 102.
Orré, entrepreneur de maçonnerie, 109.
Oudry (Jean-Baptiste), p., 72.

Paciaudi (Le Père), 18, 43, 71, 75.
Pernety (dom), 42, 69.
Pernel, 184.
Perot, p. d'arch., 128.
Perrault (Charles), 162, 166.
Perrier, commis des bâtiments, 124, 126.
Philippe V, roi d'Espagne, 129.
Pierre (Jean-Baptiste-Marie), p., 37, 38, 41, 47.
Pigalle (Jean-Pierre), sc., 48, 52-54, 57-61, 67, 71, 93, 97, 102, 103, 108, 121, 131, 169-171, 173.
Piganiol de la Force, 36, 90.
Pineau, sc., 140.
Polignac (le comte de), 17.
Pommery (M. et Mme de), 154.
Pompadour (la marquise de), 9, 13, 72, 113, 114
Ponsardin. (le baron), 172
Porée (le Père), 158.
Potain, arch., 142.
Puizieux (de), 164.

Quesnay (François., 80.
Quinault (Mlle), 16, 167.

Raphaël, 15.
Reboul, 46.
Regnaudin (Thomas), sc. 16.
Remy (Pierre), expert, 110.
Richelieu (le duc de), 106, 164.
Rigaud (Hyacinthe), p., 100.
Rigaud (J.-J.), 70.
Rigoley de Juvigny (Jean-Antoine), 68
Riland, gr., 79.
Roëtiers, orfèvre, 182.
Rohan (le cardinal de), 93.
Ronsard (Pierre de), 15.
Roslin (Alexandre), p., 75
Rouquet, p. en émail, 70.
Rousseau (Jean-Jacques), 15, 108.
Rubens (Pierre-Paul), 15.

Sade (M. de), 156, 161, 162, 166.
Saint-Florentin (le comte de), 50, 51, 56, 106, 124.
Sainval (Mlle), 14.
Salley, 16.
Saly (François-Joseph), sc, 65.
San Severo (le prince de), 71.
Sartines (M. de), 106.
Shakspeare, 107.
Sindisant (de), 137.

Sivry (de), 164.
Slodtz (les frères), sc., 12, 14, 27-29, 32-36, 49, 60, 71, 88, 91, 97, 100, 113-133, 175-186.
Socar (Mlle), 166.
Soleinne (M.), 162.
Soufflot (Jacques Germain), arch., 9, 32, 60, 109, 111-112, 117, 119, 120, 142.
Stiémart (François), p, 100.
Strange (Robert), gr., 79.
Surgères (M. de), 165.
Sutaine, 172.

Taine (M. Hippolyte), 18.
Tarbé (M. Prosper), 48. 53.
Tardieu (les), gr., 148-150.
Thiéry, 36.
Thomas (M), notaire, 24.
Travenol (violon de l'Opéra), 68.
Tremollière (Pierre-Charles), p., 16.
Tressan (M. de), 156.
Troubetzkoï (la princesse de), 75.
Troy (les de), p., 9.
Troye (Jean-François de), p., 100.
Turgot, 15.

Uzanne (M. Octave), 17.

Vanclève (Corneille), sc., 16.
Vanfalens (Charles), p., 133,
Vanfalens (Louis), 176-177, 182, 185.
Vanloo (Carle), p., 37, 38, 67, 69, 100.
Vassé (Louis Claude), sc., 34-37, 45, 49, 50-53, 55, 56, 58, 60-65.
Vendôme (le grand prieur de), 16.
Vergy (Gabrielle de), 153, 154.
Viella (M. de), 152.
Vien (Jean-Marie), p., 40, 45, 67, 69.
Vien (Madame), p., 67.
Villars (M. de), 155.
Villars (la maréchale de), 156.
Villeroy (la duchesse de), 17.
Voisenon (l'abbé de) 16.
Voltaire, 15, 68, 160, 163.

Watelet (Claude-Henri), littérat et dessin, 43.
Watteau (Jean-Antoine), p., 16
Wille (Jean Georges), gr., 75, 76.
Wouwerman (Philippe), p., 133.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Introduction	7
Anecdotes sur le comte de Caylus	25
Remarques	67
Anecdotes sur Bouchardon	83
Remarques	100
Anecdotes sur René-Michel Slodtz	113
Remarque	126
Anecdotes sur Sébastien-Antoine Slotz et Paul-Ambroise Slodtz	127
Remarques	135
Appendice	145
Testament de Cochin	147
Catalogues de manuscrits du comte de Caylus.	151
Lettres de Pigalle et de sa veuve	169
Lettre de Bouchardon	173
Testament de Slodtz	175
Table alphabétique	187

LILLE. — IMP. L. DANEL.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

Année 1872 (1re année), prix du volume pour les non-souscripteurs..... 25 fr.
Année 1873 (2e année)..... 20 fr.
Année 1874-75 (3e année) ..... 20 fr.
Année 1876 (4e année)..... 15 fr.
Année 1877 (5e année)..... 15 fr.
Année 1878 (6e année)..... 15 fr.

2e Série.

Année 1879-80 (7e année) t. VII..... 15 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1792), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts :

1er volume, 1648-1672 .... 10 fr.
2e volume, 1673-88..... 10 fr.

Le troisième volume paraîtra dans le courant de l'année.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, 2 vol. in-8 .... 25 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; 1873..... 8 fr.

Ces treize volumes, tirés à 300 exemplaires seulement, sont délivrés aux nouveaux membres de la Société, avec le *Bulletin* trimestriel (1875-1876) qui ne se vend pas séparément, pour le montant de la cotisation de sept années, soit..... 140 fr.

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LES AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison. 1 vol. in-8, tiré à 230 exemplaires ; 1873 ..... 20 fr.

Le même ouvrage, papier de Hollande, tiré à 10 exemplaries ..... 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles, par J. J. Guiffrey. 1 vol. in-8, 1873 (tirage à part, sur papier de Hollande, à 50 exemplaires) ..... 3 fr.

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIII^e^ siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. Guiffrey. 1 vol. in-12, papier vergé, tiré à 150 exemplaires ; 1873 ..... 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en pierres fines et en taille-douce de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq. 1 vol. in-8, sur papier vergé, avec 12 pl. reproduisant par la photogravure la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires ; 1873 ..... 15 fr.

5. Éloge de Lancret par Ballot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par

J. J. Guiffrey. 1 vol. in-8 avec frontispice gravé, tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande; 1874. 9 fr.

Le même ouvrage, papier de Chine (10 ex.). 25 fr.

6. Noel Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte par Gilbert, etc., par Jules Hédou. 1 vol. in-8 tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande..... 25 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait..... 35 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'Exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions (complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc), 215 exemplaires sur papier vergé..... 3 fr.

10 sur papier de Hollande..... 6 fr.

5 sur papier de Chine..... 10 fr.

8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714) par M. Edouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8 de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exempl.. 15 fr.

9. La famille des Juste en Italie et en France par Anatole de Montaiglon. 1876-1877, in-4 de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte, tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires dont 30 seulement sont mis en vente..... 12 fr.

10. Notice sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au XVIII^e^ siècle par M. Albert Curmer. 1878, in-8, tiré à 125 exemplaires.... 4 fr.

11. Jean Le Prince et son œuvre (1734-1781) par M. Jules Hédou, ouvrage comprenant une notice bio-

graphique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et nombre de documents inédits, avec un portrait à l'eau-forte par A. Gilbert. 1879. 1 vol. in-8, tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande..... 20 fr.

Le même ouvrage sur papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires .... 30 fr.

12. Les Orfèvres de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700, publiés et annotés par M. J. J. Guiffrey (tirage à part à 100 exemplaires du *Bulletin de l'Union Centrale*)..... 3 fr.

Nota. — Aux termes de l'art. XII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

62980 - 5
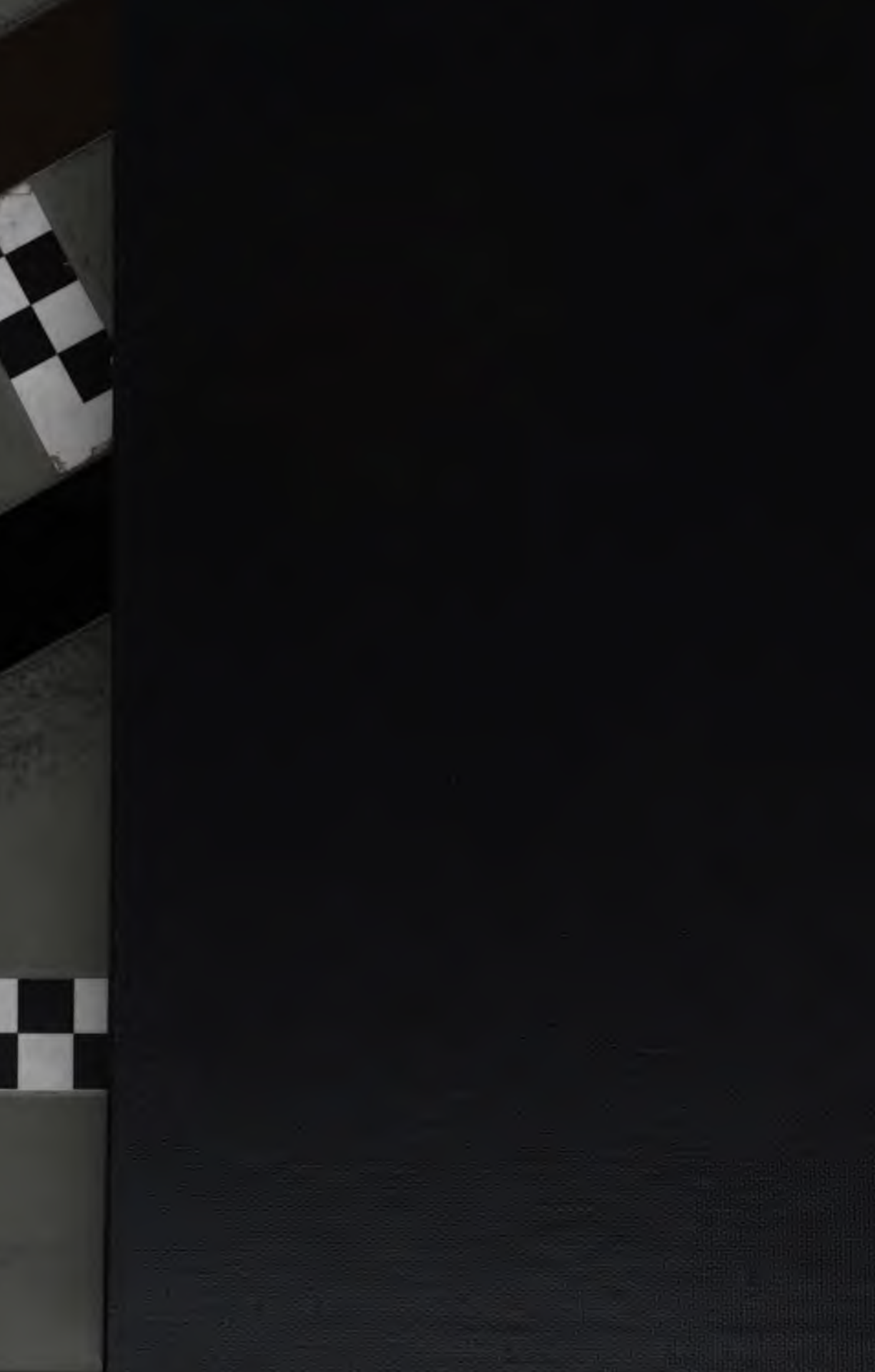
3 2044 019 054 501